

[P.D.I.A. 2010-2011]

Programme Départemental d'Insertion de l'Aveyron



AVEYRON



CONSEIL
GÉNÉRAL

Sommaire

PREAMBULE

Schéma : «du P.D.I. au P.T.I.»

I. ELEMENTS MAJEURS DU DIAGNOSTIC DU DISPOSITIF D'INSERTION

I.1 Les bénéficiaires du rSa	11
I.2 Photographie du profil prédominant dans le département de l'Aveyron	12
I.3 Au delà des frontières, un diagnostic partagé : «la règle des tiers»	12
I.4 Déclinaison des problématiques majeures du public rSa dans sa démarche de recherche d'emploi	13
• La Mobilité	13
• Le logement, problématique traitée dans le cadre du P.D.A.L.P.D.	14
• L'insertion sociale ou les caractéristiques de la désocialisation.	14
• L'insertion des publics présentant des problèmes de santé identifiés ou supposés.	15
• Les personnes reconnues travailleurs handicapés	15
• La qualification professionnelle	15
• Le public féminin, avec enfants à charge : une population accrue par l'intégration des anciens bénéficiaires de l'A.P.I. dans le dispositif rSa	16
• La prise en charge des gens du voyage	17
• Les publics en grande marginalité	17
• Les agriculteurs bénéficiaires du rSa, une minorité croissante.	18

II. LES ORIENTATIONS DU P.D.I. : Les grands enjeux de la politique d'insertion en Aveyron

II.1 Engager chaque bénéficiaire dans un parcours individualisé et dynamique	19
II.1.1 Inscrire les bénéficiaires du rSa dans une dynamique de parcours dès l'entrée dans le dispositif	19
• Organiser la mise en place et le suivi du parcours d'insertion : Schéma du dispositif d'insertion	20
• Améliorer la pertinence de l'orientation des bénéficiaires du rSa	22

II.1.2 Lever les freins à l'insertion	22
• Favoriser la mobilité des bénéficiaires du rSa	22
• Impulser des solutions de gardes d'enfants alternatives et adaptées aux bénéficiaires du rSa.	22
II.2 Adapter l'offre d'insertion et ses modalités de pilotage aux besoins des publics et des territoires	23
II.2.1 Affirmer le rôle de pilotage stratégique de l'offre d'insertion du département en coordonnant l'animation au niveau départemental.	23
II.2.2 Coordonner l'animation au niveau territorial.	23
• Conforter le rôle et les missions des Equipes Pluridisciplinaires	23
• Mettre en place un système d'informations partagées et dématérialisées	24
• Rapprocher les opérateurs de l'insertion des filières porteuses en s'appuyant sur les instances d'animation locale.	24
II.2.3 Adapter les outils de pilotage avec les opérateurs de l'insertion	24
• Réviser et homogénéiser les référentiels des structures chargées de l'accompagnement	24
• Cas particulier de l'Insertion par l'Activité Economique (I.A.E.) : harmoniser les indicateurs d'évaluation en lien avec les autres financeurs (Etat et Europe)	25
II.3 Construire avec les acteurs publics et privés de l'emploi une stratégie commune en faveur du retour à l'emploi des publics de l'insertion	27
II.3.1 Mobiliser les acteurs économiques pour promouvoir l'insertion professionnelle	27
• Pôle emploi, un acteur incontournable	27
• Les Points Relais Emploi (P.R.E.), ou l'accompagnement emploi de proximité, un service complémentaire	27
• Maintenir ou impulser le partenariat pour des publics spécifiques	27
• Promouvoir les clauses d'insertion dans les marchés publics	28
• S'appuyer sur le réseau local des Structures d'Insertion par l'Activité Economique (S.I.A.E.).	28
• La formation des bénéficiaires du rSa demandeurs d'emplois : un enjeu majeur partagé avec la Région Midi-Pyrénées	29
• La création d'entreprise	29
II.3.2 Structurer l'offre d'insertion sociale et pré professionnelle.	30
• Proposer des modules de savoirs de base	30
• Mettre en place des modules d'insertion sociale	30
• Favoriser l'accès aux soins des bénéficiaires du rSa	30
• Favoriser l'accès au logement durable et au maintien dans l'habitat	30

III. LES ACTIONS RETENUES PAR LE DEPARTEMENT

- Fiche action n° 1 - Favoriser la mobilité des bénéficiaires 31
- Fiche action n° 2 - Proposer des solutions de garde d'enfants alternatives
et adaptées aux bénéficiaires du rSa 32
- Fiche action n° 3 - Améliorer la coordination territoriale. 33
- Fiche action n° 4 - Développer l'accompagnement vers et dans l'emploi 34
- Fiche action n° 5 - Promouvoir les clauses d'insertion dans les marchés publics 35
- Fiche action n° 6 - Améliorer la formation des bénéficiaires du rSa demandeurs d'emploi. . . 36
- Fiche action n° 7 - Motiver et soutenir l'acquisition des savoirs de base 37
- Fiche action n° 8 - Mettre en place des actions d'accompagnement social du public 38
- Fiche action n° 9 - Accompagner les bénéficiaires du rSa vers la prise en charge
de leur problématique santé 39
- Fiche action n° 10 - Favoriser l'accès ou le maintien durable dans un logement adapté 40

Fiches complémentaires et transversales

- Fiche action n° 11 - Engager chaque bénéficiaire
dans un parcours individualisé et dynamique 41
- Fiche action n° 12 - Reconsidérer le rôle et les objectifs
de l'Insertion par l'Activité Economique (I.A.E.) 42
- Fiche action n° 13 - Homogénéiser les conventionnements
avec les structures chargées de l'accompagnement 43

IV. ANNEXE

- L'évaluation du dispositif d'insertion par ENEIS 45

[Préambule]

20 ans après la loi n° 88-1088 du 1^{er} décembre 1988 ayant mise en place le Revenu Minimum d'Insertion (*R.M.I.*), la loi n° 2008-1249 du 1^{er} décembre 2008 généralisant le Revenu de Solidarité Active (*rSa*) et réformant les politiques d'insertion prévoit que « *le Conseil Général délibère avant le 31 mars de chaque année sur l'adoption ou l'adaptation du Programme Départemental d'Insertion (P.D.I.)* ». Celui-ci définit la politique départementale d'accompagnement social et professionnel, recense les besoins d'insertion, l'offre locale d'insertion et planifie les actions d'insertion correspondantes.

Pour la mise en œuvre du Programme Départemental d'Insertion, le Département conclut avec les parties intéressées un Pacte Territorial pour l'Insertion (*P.T.I.*)¹, dont l'Etat est un partenaire privilégié².

Le Plan Départemental d'Insertion constitue à la fois :

- Un document à visée stratégique
- Un document à visée opérationnelle fixant un cadre de référence et des choix :
 - pour l'organisation de l'ensemble du dispositif d'accueil, d'orientation et d'accompagnement des publics ;
 - pour la programmation de l'offre d'insertion à mettre à disposition des publics.

Le Pacte Territorial d'Insertion traduit l'engagement de l'ensemble des partenaires pour mener à bien les orientations et objectifs définis dans le P.D.I. (*cf. schéma d'articulation du P.D.I. au P.T.I. infra*). Il sera conclu au cours de l'année 2010, et décliné ensuite à un échelon de proximité permettant d'appréhender les spécificités des territoires et de répondre aux problématiques locales. Le suivi est assuré par une coordination départementale : le comité départemental de suivi du P.T.I. mais aussi localement par les Equipes Pluridisciplinaires.

Pour bâtir son Plan Départemental d'Insertion, le Département s'est fait assister par un cabinet spécialisé en politiques sociales pour, d'une part réaliser un diagnostic exhaustif et impartial du dispositif d'insertion existant dans le cadre du R.M.I., et d'autre part animer la phase de concertation avec l'ensemble des acteurs publics ou privés intervenant dans le domaine de l'insertion. Le cabinet ENEIS est intervenu de mars à juin 2009. Il a évalué le dispositif existant par le biais de données statistiques,

¹ Article L. 263-1 et L. 263-2 de la loi 2008-1249 du 1^{er} décembre 2008 généralisant le Revenu de Solidarité Active et réformant les politiques d'insertion

² Circulaire interministérielle n° DGAS/DGEFP/2009/137 du 25 mai 2009 relative à la participation de l'Etat aux conventions d'accompagnement et au Pacte Territorial d'Insertion

d'entretiens de terrain avec des professionnels de l'insertion et des bénéficiaires du R.M.I., et d'animation de groupes de travail thématiques qui ont permis de nourrir notre réflexion.

Des préconisations issues de ce travail collégial retenues dans le présent P.D.I. par le Département se déclinent concrètement par des fiches actions spécifiques.

La volonté politique portée par le Conseil Général vise à placer le bénéficiaire au cœur du dispositif d'insertion, avec une «*logique de parcours*» afin d'adapter le mieux possible les réponses du Département aux profils des publics :

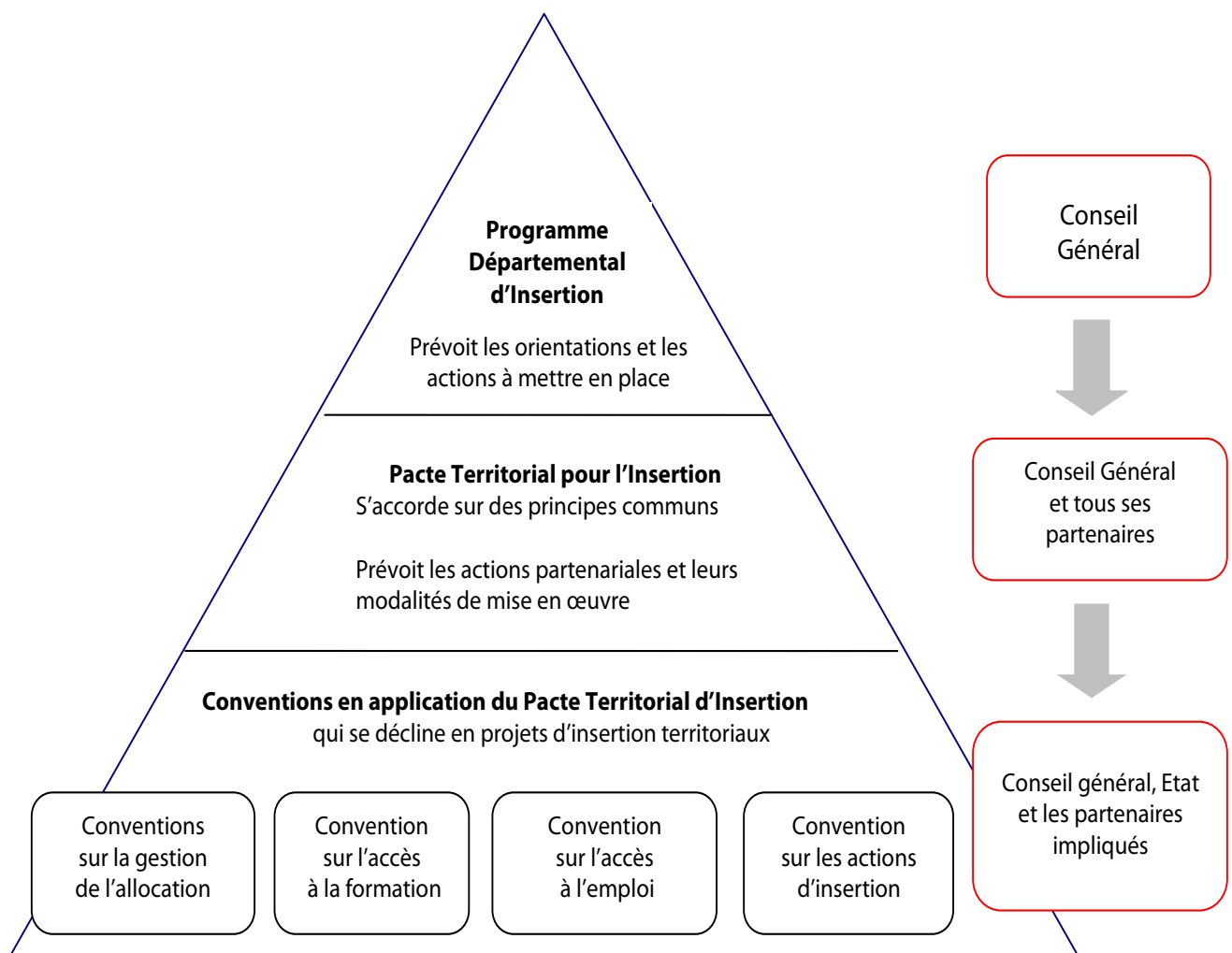
- **Pour les publics les plus éloignés de l'emploi, inscrits dans une orientation sociale**, le dispositif doit viser en premier lieu le développement de «*l'autonomie de vie*» en mobilisant efficacement les dispositifs d'accompagnement social mis en œuvre par les travailleurs sociaux du Département et les partenaires (*centres sociaux, associations de lutte contre les exclusions,...*).
- **Pour les publics moins éloignés de l'emploi**, mais nécessitant un accompagnement renforcé dans leur démarche d'insertion professionnelle, le dispositif doit être en capacité de proposer des parcours individualisés permettant, étape après étape, de construire son employabilité afin de réunir les conditions d'un retour à l'emploi. **Ces usagers bénéficient d'une orientation socioprofessionnelle.**
- **Pour les publics les plus proches de l'emploi**, le dispositif d'orientation devra permettre leur orientation sans délai vers Pôle emploi dont l'offre d'accompagnement «*de droit commun*» doit leur permettre de trouver rapidement un emploi. Il s'agira, dans ce cas, d'une **orientation emploi**.

Au vu de ces orientations mais également des enseignements tirés de l'évaluation du précédent P.D.I., le pilotage du dispositif par le Département doit être affirmé, tant dans l'animation générale du dispositif que dans les conditions de sa mise en œuvre : l'ingénierie des actions d'insertion menée par les référents mobilisés devra être cadrée, appuyée par des référentiels et professionnalisée. Les outils d'insertion professionnelle (*Contrats Uniques d'Insertion – C.U.I.,...*) devront être mobilisés à bon escient dans le cadre des parcours définis.

Enfin, le dispositif d'insertion professionnelle ne peut réussir que s'il est en adéquation avec les besoins du tissu économique tant au niveau départemental que local. Il devra veiller à équilibrer entre les territoires, les offres d'insertion, notamment au profit des territoires ruraux. Les sources potentielles d'emploi, «*les niches*» spécifiques locales, seront identifiées en partenariat avec l'ensemble des acteurs concernés afin d'orienter efficacement les parcours d'insertion professionnelle des publics.

Schéma

“du P.D.I. au PTI.”



I. Éléments majeurs du diagnostic du dispositif d'insertion

L'évaluation du dispositif d'insertion, antérieur à la réforme de la loi n° 2008-1249 et réalisé par le cabinet ENEIS, est consultable en annexe de ce document. Les principaux éléments que l'on y retrouve concernent :

- l'insertion professionnelle ;
- l'insertion pré professionnelle ;
- l'insertion sociale.

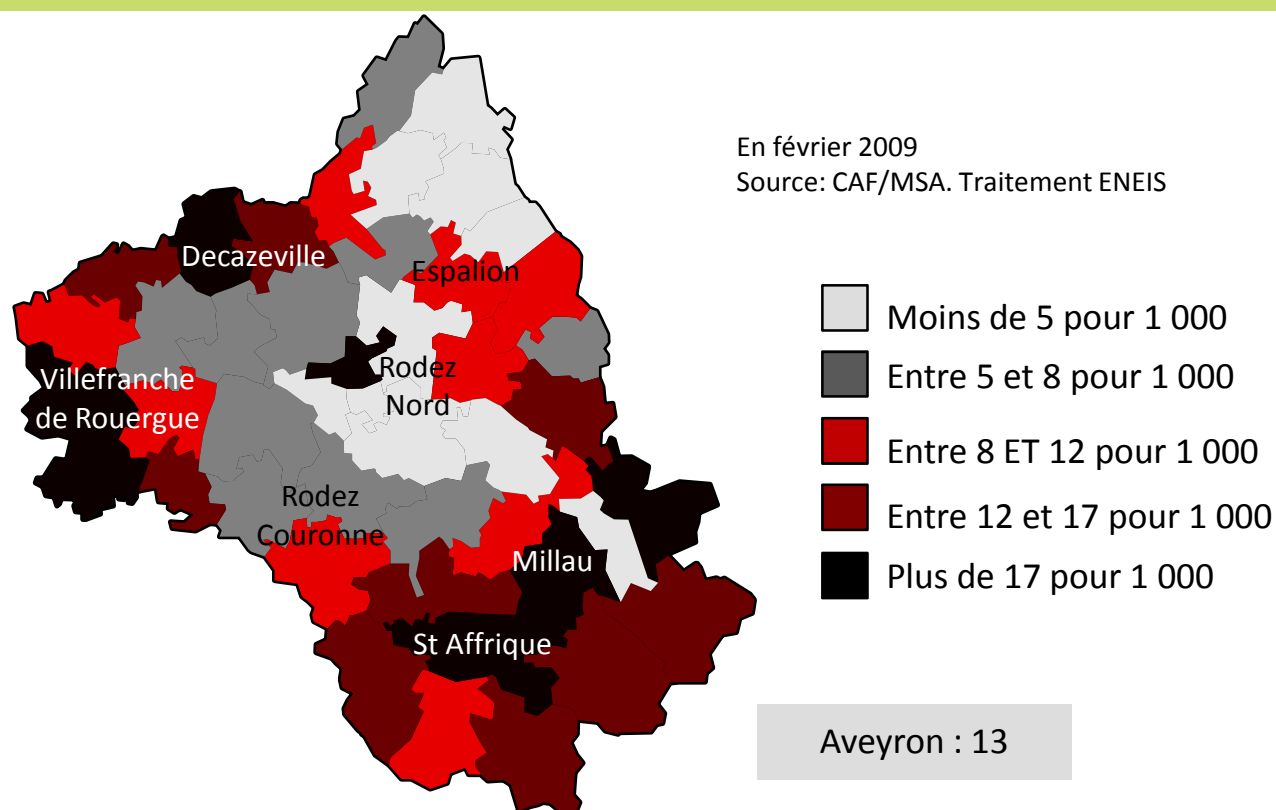
Le présent P.D.I. repose sur une analyse approfondie du passé mais se veut être un guide tourné vers l'avenir et le changement. Le Conseil Général a souhaité lui donner un caractère pragmatique visant à faciliter la mise en place du P.T.I.

I.1 Les bénéficiaires du rSa

Rapporté au nombre d'habitants, le nombre de bénéficiaires du R.M.I. par canton fait apparaître des taux hétérogènes. L'agglomération centre, et le canton de RODEZ Nord en particulier, affiche un taux très élevé qui la distingue de tout le reste du territoire aveyronnais.

Le sud du département connaît une concentration importante de la population percevant le R.M.I. en 2009. Les autres zones accueillant une proportion d'allocataires du R.M.I. assez élevée se situent au nord-ouest du département.

Nombre de bénéficiaires du R.M.I. pour 1 000 habitants par canton



I.2 Photographie du profil prédominant dans le département de l'Aveyron

La réalisation de ce profil s'appuie sur les statistiques du public R.M.I. dont dispose le Département jusqu'en mai 2009.

Le profil départemental prédominant est le suivant : Il s'agit d'un homme (51,2 %), âgé de 35 à 49 ans (40 %), avec un niveau de qualification infra V (*inférieur au C.A.P. ou au B.E.P.*), sans enfant (40 %), dans le dispositif depuis plus de 3 ans (44 %).

Parmi les bénéficiaires, une personne sur 5 est orientée vers un accompagnement social/santé, un peu moins d'une personne sur 10 vers un emploi aidé en Structures d'Insertion par l'Activité Economique (S.I.A.E.), en collectivité, ou en entreprise classique. Enfin, près de la moitié des bénéficiaires sont orientés vers le Service Public de l'Emploi (S.P.E.).

Lorsqu'il s'agit d'une femme (*dans 49 % des cas*), elle est isolée, avec ou sans enfants (18,6 %). Les autres caractéristiques n'étant pas distinguées par sexe, on suppose qu'elles correspondent également à la tendance départementale, à savoir, avec un faible niveau de qualification et dans le dispositif depuis plus de 3 ans.

I.3 Au delà des frontières, un diagnostic partagé : « la règle des tiers »

Au-delà des particularités propres à chaque territoire d'action sociale, que l'on retrouvera dans le P.T.I., les acteurs qui oeuvrent sur le terrain au plus près des bénéficiaires en Aveyron, mais aussi dans les autres départements de France, depuis la mise en place du R.M.I. pour certains, estiment que les bénéficiaires du rSa se répartissent en 3 sous-groupes.

On distingue d'abord un premier tiers de personnes considérées employables, dont une partie est déjà inscrite à Pôle emploi (*cf. cartographie des bénéficiaires inscrits comme demandeur d'emploi en 2009*), au nom des caractéristiques évoquées au chapitre II. C'est une population qui globalement subit la sélectivité du marché de l'emploi et en particulier une conjoncture défavorable, mais dont les savoir être fondamentaux ne sont pas remis en question, et dont les compétences professionnelles restent confirmées par une expérience professionnelle et/ou sanctionnée par une qualification. « *Ce sont des personnes pouvant accéder directement à l'emploi et dont la problématique*

*ne se différencie pas essentiellement de celle des autres demandeurs d'emploi*³ ».

Un autre tiers se compose de personnes dont les difficultés personnelles sont telles que les bases de l'employabilité définies plus haut ne sont pas acquises.

Pour cette tranche de population, le rSa versé correspond à un minima social, inférieur au seuil de pauvreté mais qui constitue néanmoins la seule ressource d'existence pérenne dont elle dispose. Les foyers concernés sont généralement « *installés* » dans le dispositif R.M.I. depuis plusieurs années.

Les causes en sont généralement multiples et complexes, au point que le travail d'accompagnement mené par les travailleurs sociaux n'a que rarement la vocation de conduire ces personnes vers un emploi classique. On y retrouve des personnes isolées socialement, affectées par des problématiques lourdes de santé mais pas toujours identifiées ou reconnues comme telles, liées à des addictions (*drogue, alcool*), à une situation de dépression, avec des niveaux de qualification très faibles et/ou une mobilité souvent réduite. L'inadaptation sociale engendrée par la conjugaison de ces difficultés génère une fracture majeure avec le monde de l'emploi et ses contraintes intrinsèques.

L'Inspection Générale des Affaires Sociales (I.G.A.S.) les « *classe* » parmi le tiers « *de personnes ayant à faire à des problèmes sociaux ou sanitaires tels qu'elles n'ont pas la capacité d'engager une démarche professionnelle à échéance visible*⁴ ».

Enfin, le dernier tiers constitue une population intermédiaire dont les critères d'employabilité ne sont pas garantis car insuffisants, incomplets, ou fragiles et qui nécessite un passage par l'emploi intermédiaire pour une préparation à l'emploi classique. On y retrouve par exemple, toutes les personnes qui travaillent en S.I.A.E. « *Il s'agit de situations intermédiaires où l'éloignement de l'emploi est réel mais où une activité de type professionnel est envisageable comme chemin de retour à l'emploi ordinaire*⁵ ».

Il est à noter que la marque du temps influe sur les personnes et que la durée « *d'installation* » ou de « *sédentarisation* » dans le dispositif R.M.I. et rSa socle (*au sens large*) est une donnée déterminante qu'il convient de prendre en considération afin de juguler un processus négatif, et de mobiliser les acteurs compétents à chaque étape du parcours d'insertion.

³ Inspection générale des affaires sociales, Mission de contrôle des politiques d'insertion menées en faveur des allocataires du Revenu Minimum d'Insertion, juillet 2009, p. 27, [102]

⁴ Idem, p. 27, [102]

⁵ Ibid, p. 27, [102]

L'employabilité n'est pas une donnée immuable. Une personne considérée employable aujourd'hui peut ne plus l'être demain si sa période d'inactivité se prolonge durablement. La qualification peut devenir obsolète et le savoir être s'altérer par la perte des repères fondamentaux.

Heureusement et réciproquement les savoir être peuvent s'acquérir par le biais d'une socialisation dite « *secondaire* », les savoirs de base s'apprendre, les connaissances et la qualification professionnelle s'actualiser tout au long de la vie, à condition de s'inscrire dans un parcours d'insertion adapté.

d'insertion est essentielle. En effet, elles représentent de véritables freins qu'il est impératif de lever pour permettre aux intéressés de mener à terme leur parcours.

L'ensemble de ces problématiques concerne tout le département avec une prégnance variable d'un territoire à l'autre.

Celles-ci sont listées infra et devront être ensuite traduites en actions à mettre en œuvre pour les résoudre.

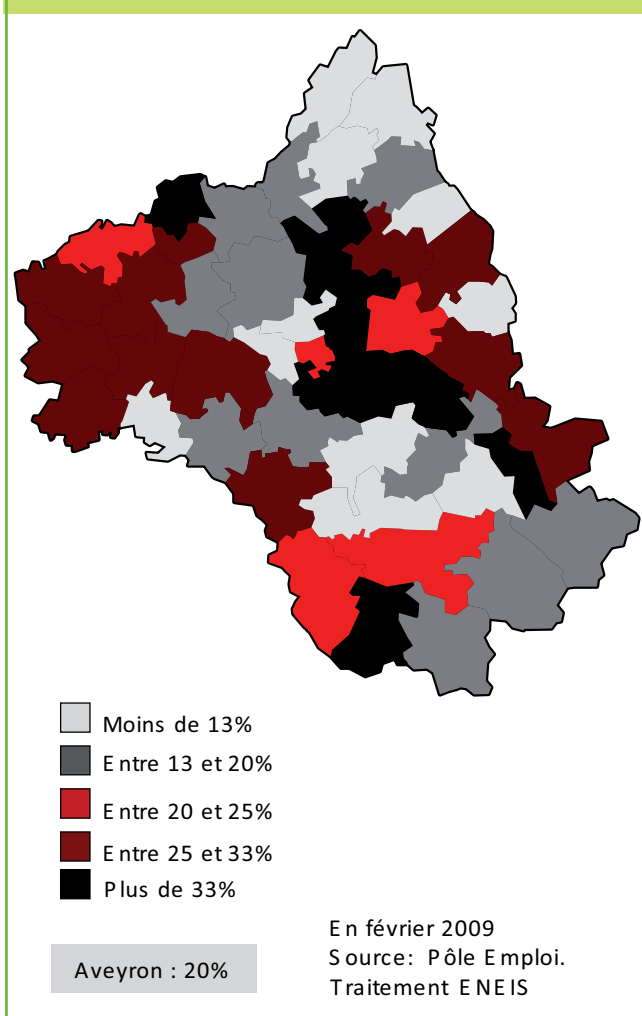
• LA MOBILITE

Plusieurs paramètres sont à prendre en compte sur cette question :

- l'étendue du département et la qualité des dessertes, qui impliquent des déplacements souvent chronophages car associés à des distances temps importantes ;
- l'insuffisance de moyens de transports tant individuels (*véhicule personnel*) que collectifs (*bus, trains,...*) ;
- l'absence de permis et la difficulté d'obtention du code ou de la conduite (*problème d'apprentissage, de remise à niveau*) ;
- les coûts financiers tant du permis, que ceux d'achat, d'entretien et d'assurance des véhicules ;
- l'éloignement ou l'absence d'auto-écoles, leurs disparitions dans certains secteurs du département ;
- les freins psychologiques (*craintes*) et les problèmes d'organisation de la vie quotidienne.

En effet, le rapport de l'I.G.A.S. énonce que « *la mobilité est une exigence déterminante de l'accès à l'emploi pour toutes les personnes résidant en zone rurale en particulier [...] la non mobilité est également source d'enfermement créateur d'exclusion*⁶ ». Or, la question de la mobilité, considérée comme une problématique déterminante à laquelle sont confrontés les publics en difficulté sur le plan national, est d'autant plus cruciale sur un territoire rural comme celui de l'Aveyron. La non mobilité constitue un frein aussi bien à l'insertion professionnelle qu'aux démarches d'insertion sociale⁷. La société contemporaine vit sous le signe de la dispersion spatiale et temporelle. En moyenne constatée, les lieux où nous avons à faire (*travail, amis, médecin,...*) sont de plus en plus

Part des bénéficiaires demandeurs d'emploi
(inscrits à Pôle emploi)



I.4 Déclinaison des problématiques majeures du public rSa dans sa démarche de recherche d'emploi

L'identification des problématiques rencontrées par les bénéficiaires du rSa dans leur parcours

⁶ Ibid, p. 32, [120]

⁷ Eric LEBRETON, *Bouger pour s'en sortir : mobilité quotidienne et intégration sociale*, 2005

éloignés les uns des autres et les temps de la vie quotidienne sont de plus en plus fragmentés, surtout dans le domaine du travail. En effet, les deux tiers des recrutements s'effectuent aujourd'hui dans le cadre de contrats atypiques et de l'enchaînement de petits boulots, de journées discontinues, du travail de nuit et de week-end.

Or, une part croissante de la population ne dispose pas des moyens et de la capacité de mobilité correspondante. L'absence de permis de conduire, le manque de moyens d'acheter et d'entretenir un véhicule, la non appropriation des réseaux de transports en commun, une résidence en milieu rural à l'écart des transports collectifs constituent autant de limites à la mobilité qui font obstacle à l'accès au travail, à la formation et aux autres ressources de l'intégration sociale. Ces difficultés de mobilité rencontrées par les femmes isolées, les personnes issues de l'immigration, les jeunes et les moins jeunes sans qualification sont réelles, et leur prise en compte permet d'envisager différentes interventions innovantes.

• LE LOGEMENT, PROBLEMATIQUE TRAITEE DANS LE CADRE DU P.D.A.L.P.D

La question du logement apparaît fondamentale dans la réflexion concernant l'insertion des usagers en difficulté. En effet, l'absence de logement, l'inadaptation du logement ou sa qualité insuffisante sont parmi les obstacles qu'il convient de lever en priorité dans le cadre de la mise en œuvre d'un parcours d'insertion. Quel que soit le degré d'employabilité de l'utilisateur, il est impératif qu'il puisse disposer d'un logement digne et adapté à la composition familiale de son ménage et à ses ressources. La loi n° 90-449 du 31 mai 1990 relative à la mise en œuvre du droit au logement affirme à ce propos que « *Garantir le droit au logement constitue un devoir de solidarité pour l'ensemble de la nation* ».

La question du logement est plus précisément traitée dans le cadre du Plan Départemental d'Action pour le Logement des Personnes Défavorisées (P.D.A.L.P.D.), élaboré dans chaque département, conformément aux dispositions de la loi du 31 mai 1990.

• L'INSERTION SOCIALE ou les caractéristiques de la désocialisation

Les publics éloignés de l'emploi présentent les problématiques suivantes :

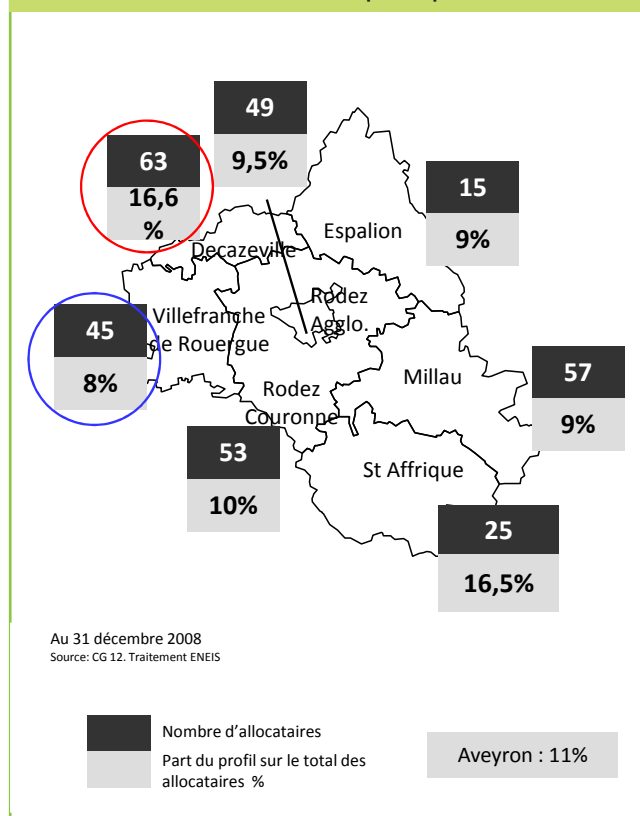
- une perte de repères, dans le temps et dans l'espace ;
- une absence de projet ou des projets inadaptés ;

- un manque d'anticipation et d'autonomie ;
- une répétition d'échecs entraînant une perte de confiance ;
- une image de soi dégradée ;
- un isolement social et familial.

Ces caractéristiques placent souvent ces personnes en état de souffrance psycho-sociale et entraînent une inadaptation sociale.

Si les bénéficiaires du rSa « *inactifs et installés* » dans le dispositif depuis plus de 10 ans (cf. cartographie ci-dessous) sont couramment désocialisés, il n'en demeure pas moins que les personnes qui sont dans le dispositif depuis 3 ans sont déjà affectées par ces caractéristiques. Or, on estime que le département comptait fin mai 2009, 44 % d'usagers, demeurant dans le dispositif depuis au moins 3 ans. On les retrouve en particulier sur les Territoires d'Action Sociale (T.A.S.) de RODEZ, VILLEFRANCHE-DE-ROUERGUE ET DECAZEVILLE.

Allocataires du R.M.I. depuis plus de 10 ans



Lorsque ces problématiques seront rencontrées, les orientations prononcées seront sociales à l'exception de celles concernant une minorité d'usagers inscrits à Pôle emploi. Il convient de définir de quelles façons la collectivité peut soutenir cette population. Bien que la loi, ainsi que le rapport de l'I.G.A.S. incitent fortement toute personne dans le dispositif rSa au

retour à l'emploi, à plus ou moins long terme, il nous semble plus réaliste de fixer des objectifs adaptés et des étapes intermédiaires à ces situations complexes, de soutenir et développer des actions spécifiques de mobilisation pour ces publics.

En outre, des actions collectives de socialisation, organisées par les travailleurs sociaux du Conseil Général ou par des associations de lutte contre l'exclusion permettraient d'appréhender toutes ces questions, et de réintroduire du lien social entre les usagers, de sensibiliser les publics les plus en difficulté sur des questions ayant trait à la vie quotidienne et de les informer sur les aides associées à leurs difficultés.

• L'INSERTION DES PUBLICS PRESENTANT DES PROBLEMES DE SANTE IDENTIFIES OU SUPPOSES

Cette problématique se présente sous deux aspects :

- l'absence de reconnaissance et donc de prise en charge des problèmes de santé de certains usagers ;
- le déni ou la minimalisation de la pathologie supposée par la personne.

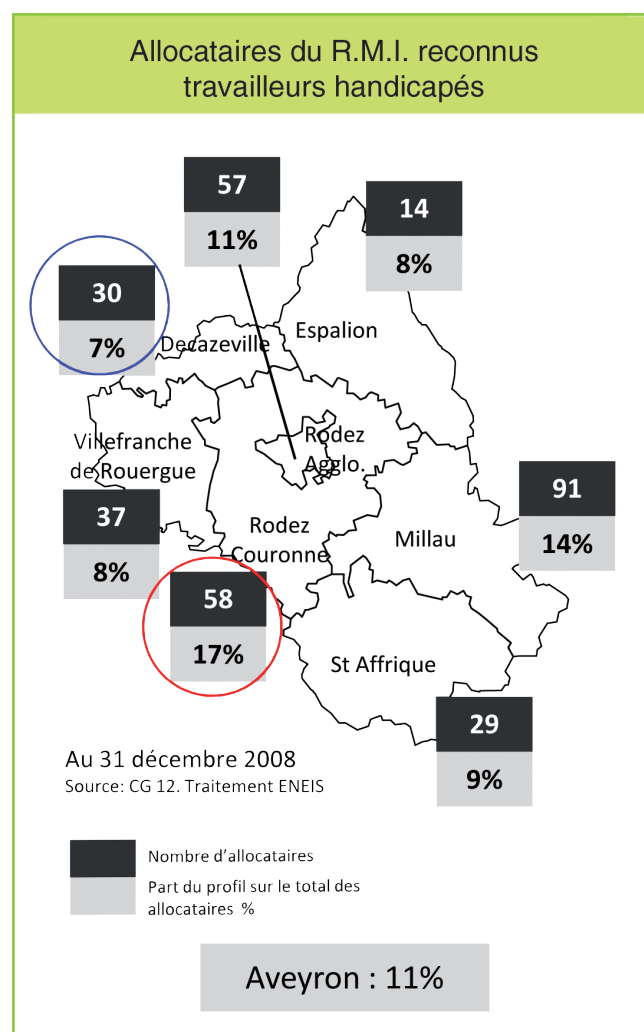
Un point de vigilance devra porter sur l'aide à l'évaluation de la problématique santé afin que les travailleurs sociaux puissent ensuite proposer un accompagnement et une orientation adaptée.

« Ces difficultés recouvrent une grande variété de situations qui vont des problèmes de comportement aux troubles psychiatriques empiriquement détectés et non médicalement caractérisés⁸ ».

• LES PERSONNES RECONNUES TRAVAILLEURS HANDICAPES

Les difficultés d'insertion professionnelle des publics travailleurs handicapés se posent en raison du manque de structures, de postes adaptés en milieu de travail ordinaire, d'entreprises adaptées, d'offres dans l'entreprise classique.

L'accompagnement des personnes reconnues travailleurs handicapés, à savoir un bénéficiaire sur dix en 2008 (cf. carte ci-après) sera délégué aux organismes qui en ont la compétence. Les liens avec la Maison Départementale des Personnes Handicapées (M.D.P.H.) seront resserrés.



• LA QUALIFICATION PROFESSIONNELLE :

Les bénéficiaires du rSa, une population à faible capital scolaire en Aveyron

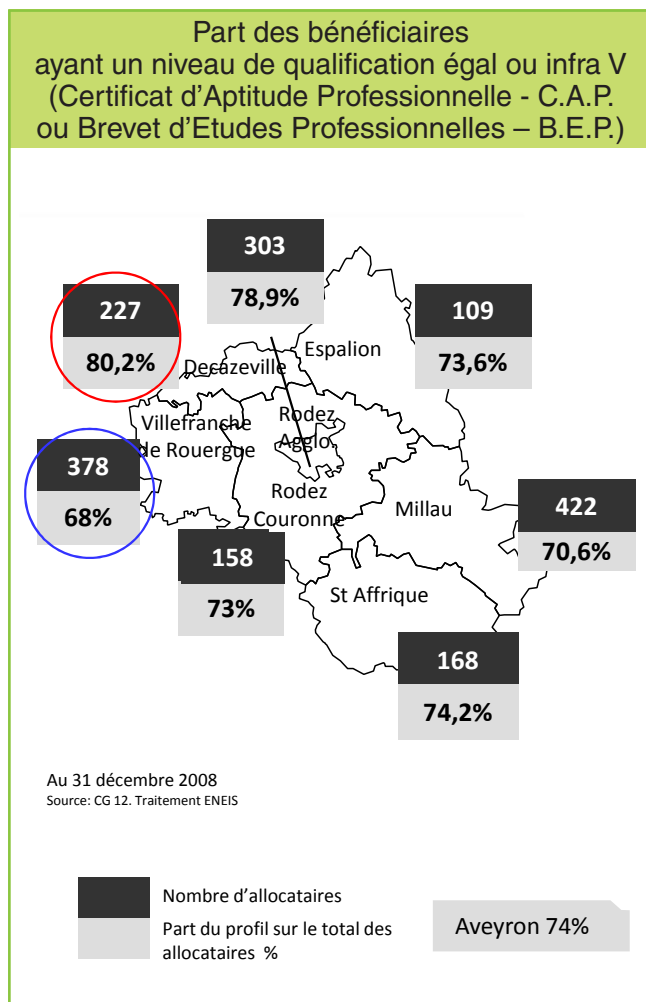
Cette problématique se caractérise par :

- l'absence, l'inadéquation ou la faible qualification d'un nombre important de bénéficiaires ;
- les difficultés d'accès à la formation pour les publics possédant un faible niveau scolaire ou présentant des difficultés d'illettrisme ou d'alphabétisation ;
- la raréfaction des offres d'emploi peu qualifiées (à relier avec la problématique de l'emploi peu qualifié au niveau national) ;
- la disparition, l'absence ou l'inadaptation de l'offre de formation ;
- les difficultés spécifiques d'insertion professionnelle des jeunes diplômés.

On a pu constater que 49 % (cf. tableau ci-après) de la population des bénéficiaires du rSa socle ne possède aucun diplôme et que les ¾ ont un niveau

⁸ Ibid, p. 33, [129]

inférieur ou égal au niveau V (cf. carte ci-dessous). Si la formation professionnelle n'est pas une compétence Départementale, il n'en reste pas moins que le Conseil Général mesure l'enjeu qu'elle représente pour ce public. La formation reste un levier efficace d'insertion pour l'emploi durable.



Niveau d'étude des bénéficiaires du R.M.I. au 31 mai 2009 (tableau ci-dessous)

Les bénéficiaires qualifiés, une minorité à ne pas négliger pour autant :

Si la quasi moitié des bénéficiaires du rSa est dépourvue de capital scolaire (49 %), on remarque cependant des disparités selon les territoires. Sur le T.A.S. de MILLAU, par exemple, près d'une personne sur 3 (29 %) possède un niveau IV ou plus, soit à minima le Baccalauréat.

Afin d'apporter un soutien adapté aux jeunes diplômés du rSa qui entrent dans la vie active dans un contexte économique assombri, il est important de tabler sur un accompagnement professionnel adapté à ce public. La problématique de cette population repose bien souvent sur un manque d'expérience professionnelle mais également, et plus que jamais, dans une période difficile de crise à « *durée indéterminée* », sur une inadéquation entre un niveau de qualification élevé et les possibilités offertes par le marché du travail.

Ainsi, malgré un bagage scolaire récent, le risque d'exclusion n'est pas écarté. Il s'agira parfois d'ajourner ou de « *faire le deuil professionnel d'une spécialité chèrement acquise* ». Dans ce cas, le rôle des référents pourra « *conduire à envisager une reconversion lorsque les débouchés dans la filière d'étude apparaissent incertains*⁹ ».

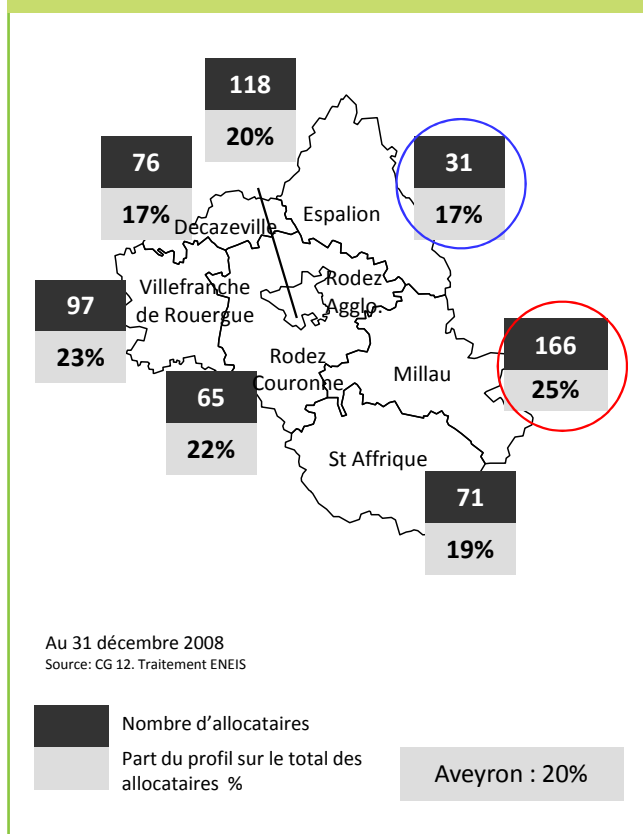
• LE PUBLIC FEMININ AVEC ENFANTS A CHARGE: UNE POPULATION ACCRUE PAR L'INTEGRATION DES ANCIENS BENEFICIAIRES DE L'A.P.I. DANS LE DISPOSITIF RSA

Sachant que parmi les bénéficiaires du R.M.I., une personne sur 5 était seule avec un enfant (cf. carte ci-contre) fin 2008, ce public fera l'objet d'une attention particulière dans la mesure où il est en progression. En effet, les anciens bénéficiaires de l'Allocation Parent Isolé (A.P.I.) sont désormais compris dans l'ensemble des bénéficiaires du rSa.

⁹ Ibid, p. 42, [166]

Niveau de qualification	Decazeville	Espalion	Millau	Rodez Agglo.	Rodez Couronne	Saint-Affrique	Villefranche-de-Rouergue	Total Département
II et plus (Licence, Maîtrise, Master, D.E.S.S., D.E.A.)	8 %	12 %	12 %	11 %	13 %	19 %	8 %	12 %
III ET IV (Bac à D.E.U.G./ B.T.S./ D.U.T.)	11 %	17 %	17 %	16 %	13 %	15 %	13 %	15 %
V (C.A.P./B.E.P. validé)	24 %	21 %	30 %	20 %	21 %	24 %	25 %	25 %
VI ET V bis (Niv. inf. au C.A.P./B.E.P., dont scolarisé à l'étranger)	57 %	50 %	40 %	53 %	53 %	42 %	54 %	49 %

Allocataires du R.M.I. seuls avec enfants



Ce public se caractérise par une absence ou une insuffisance de qualification professionnelle combinée à d'autres facteurs handicapants :

- une offre d'emploi incompatible avec les possibilités existantes de garde d'enfants ou les horaires et les rythmes scolaires ;
- une absence d'offres d'emplois (*prégnant sur DECAZEVILLE et le sud Aveyron*) ;
- un manque de mobilité (cf. *problématique Mobilité*)¹⁰ ;
- peu ou pas d'expérience professionnelle.

Le dernier rapport annuel du Secours catholique conforte nos préoccupations en mettant en exergue la paupérisation des femmes¹¹. Elles représentent 54,4 % des personnes accueillies en 2008 par l'association en France, et pas moins de 80 % du public accueilli en Aveyron, alors qu'elles n'étaient que 51 % en 1999 au niveau national. Parmi elles, 90 % vivent en dessous du seuil de pauvreté.

Les femmes avec charge d'enfants et les jeunes restent durablement à la recherche d'un emploi stable. Si la mise en place du rSa majoré tient compte de la

précarisation croissante de ce public, et représente un coût croissant pour les Départements, il n'en reste pas moins que les problématiques évoquées plus haut doivent être traitées par un accompagnement adapté, et ce, d'autant que le Service Public de l'Emploi enregistre une augmentation du chômage pour les femmes de 12,9 % entre août et septembre 2009 et de 22,4 % sur l'année passée en Aveyron. Le Conseil Général accordera une attention particulière aux actions qui peuvent être menées pour juguler cette tendance.

• LA PRISE EN CHARGE DES GENS DU VOYAGE

L'accompagnement au plus près des gens du voyage est à construire. Les problématiques propres aux gens du voyage ne sont pas nouvelles mais se posent avec d'autant plus d'acuité que les structures de terrain compétentes pour en assurer l'accompagnement ont disparu. La révision du Schéma départemental d'accueil des gens du voyage est l'occasion de rappeler la nécessité de la prise en charge sociale de ce public. En effet, le déficit d'accompagnement spécifique, n'est pas sans poser problème.

D'une part, l'accès aux droits est d'autant plus complexe qu'il nécessite des démarches administratives importantes pour un public ancré dans une culture de tradition orale. D'autre part, si l'on considère que les $\frac{3}{4}$ (71 %) de cette population en 2002 étaient dans le dispositif R.M.I. depuis plus de 5 ans¹², elle s'inscrira selon toute vraisemblance dans le tiers des bénéficiaires qui appellent un traitement social renforcé. Enfin, les gens du voyage occupent souvent des activités de type indépendantes.

Il conviendra donc de soutenir et d'encourager les initiatives locales et associatives qui pourraient se saisir des problématiques globales propres à ce public, ou à défaut, d'envisager la spécialisation, par la formation et dans le cadre de la restructuration de nos services, de travailleurs sociaux internes, chargés de ces questions.

• LES PUBLICS EN GRANDE MARGINALITE

124 personnes sans domicile fixe ont été accompagnées en 2009¹³. L'offre d'insertion, essentiellement sociale, est à étoffer et à adapter sur tous les territoires en concertation avec les partenaires locaux concernés.

A ce jour l'offre de services concerne le traitement de la demande d'élection de domicile, l'accompagnement

¹⁰ Midi libre, RODEZ : Secours catholique : La précarité gagne du terrain en Aveyron, 13 novembre 2009

¹¹ Secours catholique, La pauvreté au féminin, rapport annuel 2009, 05 novembre 2009

¹² Association Rouergate des Amis des gens du Voyage (A.R.A.V.), rapport d'activité 2002

¹³ 70 pour le Centre Communal d'Action Sociale de RODEZ, 54 pour l'Union Départementale des Associations Familiales, organismes ayant passé convention avec le Département

dans la recherche de logement, l'accompagnement dans le domaine de la santé (*ouverture de droit à la Couverture Maladie Universelle - C.M.U.,...*). Des conventions avec des structures spécialisées seront mises en oeuvre avec une attention particulière apportée à la proximité de service aux usagers. Un accompagnement de qualité ne peut être garanti qu'à cette condition.

• LES AGRICULTEURS BENEFICIAIRES DU RSA, UNE MINORITE CROISSANTE

La réforme relative au R.M.I. avec la loi généralisant le rSa a permis de prendre en compte l'ensemble de la population agricole qui recouvre des réalités bien différentes.

Si les agriculteurs soumis au régime forfaitaire ont toujours été éligibles au R.M.I., la part de ceux qui étaient soumis au régime réel n'y accédait que par dérogation. La réforme permet donc de rétablir plus d'équité et de justesse auprès d'une population conséquente (*17% de la population active*), en difficulté croissante face à une conjoncture défavorable, dans un département où l'agriculture représente 30 % du chiffre d'affaire du territoire.

La spécificité des non salariés agricoles repose sur une formation très spécialisée, où l'acte de production se situe à l'articulation entre le personnel et le professionnel. Les mécanismes économiques sont très difficilement maîtrisables tels que quotas, fluctuations des cours, réforme du soutien aux filières (*bovines, céréalières, bio,...*).

L'accompagnement des non salariés agricoles, en conséquence, s'effectue au croisement de 4 problématiques qui se conjuguent. La situation de l'exploitation, de la production, de l'exploitant, et de l'individu supposent la mobilisation de compétences différentes alliant la question des structures d'exploitation, des modalités de production, de la formation, de l'état de santé, de l'environnement socio familial et des aspects comptables.

L'expertise et le professionnalisme des partenaires de ce champ sont plus que jamais mobilisés. Le Conseil Général reconduit donc la délégation du rSa à la Mutualité Sociale Agricole (M.S.A.) et indirectement aux organismes sous traitants, professionnels de l'accompagnement des agriculteurs qui constituent, ensemble, une cellule d'appui composée de plusieurs techniciens.

II. Les orientations du P.D.I.

Les grands enjeux de la politique d'insertion en Aveyron

II.1 Engager chaque bénéficiaire dans un parcours individualisé et dynamique

Identifier en amont le profil des bénéficiaires à partir des problématiques identifiées dans le précédent chapitre, c'est se donner les moyens d'intervenir de façon ciblée dans le respect des principes forts de **solidarité, de proximité et d'équité** (*de traitement des publics en difficultés*) du département de l'Aveyron, tout en gardant à l'esprit la finalité des actions d'insertion du Conseil Général : **l'employabilité** pour l'autonomie des personnes dont il a la responsabilité.

Nous définirons la notion « *d'employabilité* » par la capacité à occuper un emploi sur le marché classique de l'emploi. Cette capacité repose sur l'acquisition de savoir-être fondamentaux, c'est-à-dire de comportements attendus en société et à fortiori dans la sphère de l'entreprise, et de savoir-faire qui relèvent de compétences et connaissances professionnelles pour répondre aux exigences du marché. Nous posons comme précepte que « *l'employabilité* » est une caractéristique incontournable qui peut s'acquérir dans un parcours d'insertion.

S'il n'existe pas de parcours d'insertion type, et donc s'il diffère pour chacun en fonction de son histoire, de ses projets, des accidents et aléas de la vie, s'il est loin d'être toujours linéaire et continu, nous considérons cependant qu'un certain nombre d'étapes doivent être nécessairement franchies pour pouvoir se concentrer pleinement sur un projet professionnel, accéder à l'emploi ou à la création d'entreprise.

Les personnes orientées dans un parcours social ont pour objectif et devoir de se mobiliser pour régler une première étape. Si les besoins physiologiques¹⁴ (*manger, dormir, se soigner*) et le besoin de sécurité (*logement*) ne sont pas assurés, la recherche d'un emploi est compromise. La plupart des parcours d'insertion professionnelle sont mis en péril parce que ces besoins fondamentaux ne sont pas assurés ou restent trop précaires. Le rôle du référent social

consiste à accompagner la personne au mieux dans ce parcours qui vise le traitement de ces difficultés.

On comprend aisément pourquoi, les Sans Domicile Fixe (S.D.F.), les personnes souffrant de troubles psychiques non traités, par exemple, ne peuvent s'inscrire de façon réaliste et durable dans un parcours emploi sans mettre en péril leur projet.

C'est donc une fois ces difficultés identifiées et traitées que la personne pourra franchir une première étape qui consiste à passer d'une orientation sociale à une orientation professionnelle, validée par les Equipes Pluridisciplinaires, en changeant notamment de référent unique.

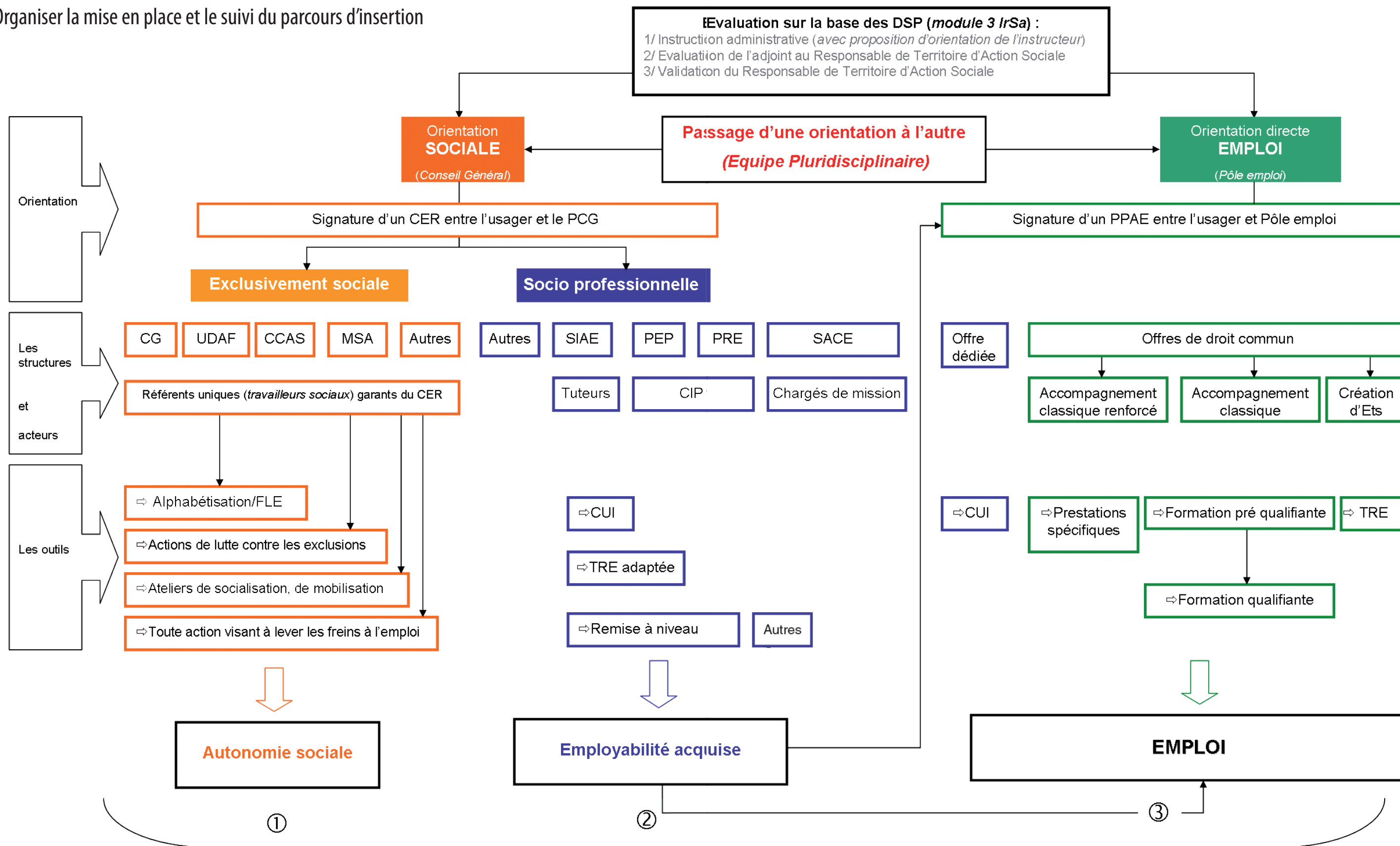
Comme l'indique le schéma ci-après, une seconde étape vise à valider le projet professionnel avec son référent emploi. Les référents devront systématiquement mobiliser les outils d'évaluation pour mesurer la faisabilité d'un projet professionnel réaliste, sur notre territoire : accès à la formation, accès direct à l'emploi ou création d'entreprise.

II.1.1 Inscrire les bénéficiaires du rSa dans une dynamique de parcours dès l'entrée dans le dispositif

Le Président du Conseil Général prononce une orientation sociale ou professionnelle d'après les Données Socio Professionnelles qui caractérisent le bénéficiaire. L'orientation professionnelle confie l'accompagnement du bénéficiaire à Pôle emploi tandis que l'accompagnement social se partage majoritairement entre les services du Conseil Général, de la M.S.A., de l'Union Départementale des Associations Familiales (U.D.A.F.) et d'un Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.). L'accompagnement social se décline ensuite, soit vers une orientation exclusivement sociale, soit en une orientation socioprofessionnelle, à la frontière du social et de l'économique. Dans tous les cas, la finalité ultime vise l'emploi. Le schéma suivant définit les orientations, les acteurs impliqués, le système général du dispositif d'insertion et la direction à ne pas perdre de vue.

¹⁴ Cf. concept de la pyramide de Maslow

- Organiser la mise en place et le suivi du parcours d'insertion



CG : Conseil Général
 DSP : Données Socio Professionnelles
 CER : Contrat d'Engagements réciproques
 PPAE : Projet Personnalisé d'Accès à l'Emploi
 FLE : Français Langue Etrangère
 UDAF : Union Départementale des Associations Familiales
 CIP : Conseillers en Insertion Professionnelle
 SACE : Structures d'Aide à la Création d'Entreprises
 SIAE : Structures d'Insertion par l'Activité Economique

PCG : Président du Conseil Général
 PRE : Points Relais Emploi
 CCAS : Centre communal d'action sociale
 TRE : Techniques de Recherche d'Emploi
 MSA : Mutualité Sociale Agricole
 CUI : Contrat unique d'insertion

Ensemble du dispositif évalué par le comité de suivi départemental du PTI

- Améliorer la pertinence de l'orientation des bénéficiaires du rSa

Les bénéficiaires du rSa soumis aux devoirs font l'objet d'un diagnostic approfondi grâce au recueil de Données Socio Professionnelles qui déterminera une orientation adéquate. Les Equipes Pluridisciplinaires permettent, par le biais des réorientations, de rectifier les orientations initiales si elles s'avéraient inadaptées à la personne.

Il convient donc de mesurer dès l'entrée dans le rSa, les facteurs de risques d'exclusion et par conséquent de prévenir le risque d'un ancrage durable et non souhaitable dans le dispositif. Il s'agira de poser un diagnostic le plus précoce possible de sorte à poser les jalons et mobiliser les recours, acteurs et actions nécessaires au parcours d'accompagnement.

Chaque bénéficiaire soumis aux devoirs doit signer un Contrat d'Engagement Réciproque (C.E.R.) ou un Projet Personnalisé d'Accès à l'Emploi (P.P.A.E.). À terme, l'objectif est de renforcer la qualité de diagnostic et donc d'orientation des bénéficiaires du rSa.

Le repérage des difficultés socio professionnelles, qu'elles soient mineures ou majeures, doit permettre de nommer un référent unique, social ou emploi en fonction des problématiques évoquées.

II.1.2 Lever les freins à l'insertion

La mise en place du Revenu de Solidarité Active est accompagnée d'une enveloppe d'Etat répartie entre les départements, l'Aide Personnalisée de Retour à l'Emploi (A.P.R.E.) déconcentrée, afin de pouvoir apporter des réponses rapides, réactives et efficaces aux obstacles d'accès à l'emploi rencontrés par les bénéficiaires (*garde d'enfants, mobilité*). De même, pour consolider l'emploi, l'A.P.R.E. peut être mobilisée les 6 premiers mois à partir de la conclusion d'un contrat de travail.

Un travail préalable de synthèse des aides financières déjà existantes sur le territoire a été réalisé au profit des acteurs susceptibles de les mobiliser, dans un objectif de diffusion de l'information d'une part, mais également pour définir les priorités d'utilisation de l'A.P.R.E. Ces priorités ont donc été discutées et définies entre la Direction Départementale du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle (D.D.T.E.F.P.)¹⁵ et le Conseil Général dans le souci de

pallier les insuffisances des aides locales existantes au regard des problématiques majeures soulignées dans le chapitre premier de ce P.D.I.

- Favoriser la mobilité des bénéficiaires du rSa
(cf. fiche 1)

Il s'agit de favoriser la mobilité des personnes en élargissant la location de véhicules (2 roues à 4 roues), d'encourager le covoiturage dans un esprit de solidarité et d'économie durable, de soutenir les actions de type garage social (*conventionner, par exemple, avec un Centre de Formation des Apprentis – C.F.A. ou un garage social pour les petites réparations et entretiens courants automobiles, n'exigeant que l'achat des pièces*), et de reconduire des actions d'apprentissage du code de la route adaptées à des publics de faibles niveaux.

- Impulser des solutions de garde d'enfants alternatives adaptées aux problématiques des bénéficiaires du rSa (cf. fiche 2)

Dans un premier temps, il serait nécessaire de diffuser largement l'information sur toutes les modalités de garde d'enfants. La récente convention signée entre le Conseil Général et la C.A.F.¹⁶ permettra, début 2010, d'identifier, en ligne, l'ensemble des assistants maternels agréés par le Département et de les localiser sur le territoire. À terme, dans un délai d'environ 3 ans, les assistants maternels auront la possibilité de faire connaître leurs horaires et disponibilités via internet.

En attendant la dématérialisation de ces informations, il pourrait être imaginé un système d'incitation afin d'accueillir des enfants sur des horaires atypiques par les assistants maternels agréés et de faire connaître tous ceux dont les horaires d'accueil sont flexibles.

Toute autre forme de garde alternative favorisant la prise en charge des enfants la nuit (*pour les parents en travail posté*), tard le soir (*pour les salariés de la restauration*), très tôt le matin (*pour les employés de libre service en grande surface*, notamment) sera explorée au vu d'expérience dans d'autres départements¹⁷.

Travail et de l'Emploi (D.I.R.E.C.C.T.E.)

¹⁶ <http://www.mon-enfant.fr> site de la Caisse Nationale des Allocations Familiales proposant des modes de garde actualisés très régulièrement (site créé en 2009)

¹⁷ Portraits en action, voyage au cœur des microprojets français soutenus par le Fonds Social Européen, p. 71

¹⁵ Ce service déconcentré de l'Etat a fusionné, en 2010, au sein de la Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du

II.2 Adapter l'offre d'insertion et ses modalités de pilotage aux besoins des publics et des territoires

Positionné par la loi du 1^{er} décembre 2008 généralisant le rSa comme « *chef de file* » de la politique d'insertion sur son territoire, le Département se doit, en conséquence, de mettre en place une gouvernance la plus efficiente possible dans ce domaine.

Pour ce faire, le Conseil Général doit prévoir les modalités de coordination et de concertation entre les acteurs concernés et veiller à actualiser les outils de pilotage qu'il partage avec eux.

II.2.1 Affirmer le rôle de pilotage stratégique de l'offre d'insertion du département en coordonnant l'animation au niveau départemental (cf. *fiche 3*)

Considérant la complexité des problématiques liées à l'insertion et la multiplicité des acteurs intervenant dans ce champ, le Conseil Général doit, pour construire, coordonner et impulser la politique d'insertion départementale, mobiliser des partenariats forts.

Aussi, dans un cadre complexe et évolutif, l'amélioration du pilotage constitue un axe incontournable pour accroître l'efficacité du dispositif d'insertion. Cette mesure constitue un préalable à l'ajustement des actions d'insertion préexistantes et au développement d'actions nouvelles.

Pour ce faire, le Conseil Général propose à l'ensemble des partenaires signataires du P.T.I. de constituer un **comité de suivi du P.T.I. qui se réunira 1 à 2 fois par an.**

Sa mission consiste à rappeler les engagements pris par chacun des acteurs signataires, à formuler des propositions innovantes notamment dans le cadre du renouvellement du P.T.I., à mesurer l'efficacité du dispositif dans son ensemble et à dégager les pistes d'amélioration.

Ce comité a vocation à garantir une cohérence d'ensemble de la politique départementale. L'animation et le pilotage sont assurés par le coordonnateur du P.T.I. En effet, le Conseil Général a créé, au sein de la Direction de l'Emploi et de

l'Insertion, une fonction de coordination qui a pour rôle de participer à la définition de la politique départementale d'insertion, de contrôler et d'évaluer sa mise en œuvre sur les territoires, de réunir les partenaires et de maintenir une dynamique. Le coordinateur s'assure de la bonne circulation de l'information au sein du département et entre le Conseil Général et ses partenaires.

II.2.2 Coordonner l'animation au niveau territorial (cf. *fiche 3*)

Toutefois, si le Conseil Général se doit de veiller à une cohérence de la politique d'insertion au niveau départemental, il n'en reste pas moins que la singularité de chaque unité territoriale doit être prise en compte. Ainsi, des projets d'insertion territoriaux seront élaborés pour chacun des quatre T.A.S., par les Responsables de Territoires, en lien étroit avec les Equipes Pluridisciplinaires. A ce titre, les Equipes Pluridisciplinaires jouent un rôle d'observatoire important, et c'est pourquoi, elles seront également mobilisées afin de faire remonter les problématiques locales et faire émerger des projets.

La coordination est donc également assurée à travers le maintien d'un lien fort et régulier avec les T.A.S. par le biais des Equipes Pluridisciplinaires.

- **Conforter le rôle et les missions des Equipes Pluridisciplinaires**

Les Equipes Pluridisciplinaires se composent des principaux acteurs chargés d'accompagner les bénéficiaires du rSa et, réunies mensuellement sur chaque Territoire d'Action Sociale, prennent la mesure des actions prioritaires à mener.

La réforme, en outre, introduit dans ces instances un acteur majeur : le bénéficiaire du rSa. Cette composition inédite jusque là dans les Commissions Locales d'Insertion (C.L.I.), bouleverse les pratiques culturelles des acteurs de l'insertion, mais offre un lieu d'expression privilégié pour les intéressés.

Bien sûr, il convient d'accompagner au mieux la parole des bénéficiaires. La mise en pratique de cette démocratie participative repose sur une charte déontologique et un règlement intérieur qui rappellent le contexte, bordent le cadre et les missions de tous les membres des Equipes Pluridisciplinaires. Les usagers participent, de fait, à l'évaluation des dispositifs dont ils sont bénéficiaires et contribuent à l'évolution de la politique d'insertion départementale.

- **Mettre en place un système d'informations partagées et dématérialisées**

La mise en place d'un système d'informations partagées doit permettre d'assurer le maintien d'une cohérence de rang départemental, de développer et de faire évoluer la politique d'insertion en disposant de données fiables, actualisées et homogènes.

Ce système doit notamment permettre de capitaliser les données constitutives des parcours d'insertion et de proposer un suivi « *longitudinal* » de la situation des bénéficiaires du rSa afin d'évaluer les phénomènes de présence cyclique dans les dispositifs d'insertion que nous constatons parfois, sans pouvoir les évaluer précisément ni proposer des réponses adéquates.

Le système d'information s'appuie sur les progiciels déjà partagés avec les autres institutions participant à la mise en œuvre du rSa (*Dossier Unique du Demandeur d'Emploi – D.U.D.E., CAF pro, IODAS,...*).

- **Rapprocher les opérateurs de l'insertion des filières porteuses en s'appuyant sur les instances d'animation locale**

Il conviendra de concerter les instances déjà existantes ou en voie de création, comme les maisons communes de l'emploi.

En effet, parce qu'elles réunissent l'expertise des différents acteurs de l'insertion professionnelle, de Pôle emploi pour l'ensemble des demandeurs d'emploi, de la Mission locale pour les jeunes, du Conseil Général pour les bénéficiaires du rSa socle et de la Région en matière de formation, elles constituent un lieu privilégié.

Tandis que les Equipes Pluridisciplinaires se concentrent essentiellement sur des dossiers individuels, et en particulier des réorientations, les maisons communes de l'emploi offrent une lecture plus globale des enjeux économiques et sociaux à l'échelle du Département. Il importe de pouvoir situer le public dont on a la charge au sein de cet ensemble, et notamment de s'en faire le porte parole dans un lieu décisif en matière d'actions à mettre en place.

Rappelons que le rôle des maisons communes est de développer une stratégie territoriale partagée « *fondée sur une analyse du marché du travail et les potentialités d'un territoire en matière d'offres et de demandes d'emploi. Un diagnostic qui constituera le préalable à la détermination de plan d'actions à mettre en œuvre* ¹⁸ ».

Les missions des maisons communes de l'emploi se déclinent autour de 4 axes :

- développer une stratégie territoriale partagée ;
- participer à l'anticipation des mutations économiques ;
- contribuer au développement de l'emploi local ;
- réduire les obstacles culturels ou sociaux à l'accès à l'emploi.

En établissant un partenariat avec les maisons communes de l'emploi de DECAZEVILLE, RODEZ et VILLEFRANCHE-DE-ROUERGUE, le Conseil Général se situera au cœur des décisions concernant la politique locale de l'emploi définie à partir des besoins en main d'œuvre repérés dans le Département. Cela permettra de prendre la mesure de l'écart existant entre les besoins des entreprises et les compétences professionnelles des bénéficiaires.

Les mutations économiques que les maisons communes s'efforcent d'anticiper passent par « *la coordination des actions en matière de gestion prévisionnelles des emplois et **des compétences territoriales*** »

La volonté du Département de pouvoir **identifier des niches d'emploi** afin d'y inscrire éventuellement les bénéficiaires du rSa passe par une veille et un suivi des indicateurs objectifs de l'activité économique dans le Département, d'une part, et par l'anticipation des actions à mener pour ce faire, d'autre part.

II.2.3 Adapter les outils de pilotage avec les opérateurs de l'insertion

- **Réviser et homogénéiser les référentiels des structures chargées de l'accompagnement**

Les référentiels servent de guide pour la construction et la vérification d'un système. Le P.D.I. est l'occasion d'une mise à plat de l'ensemble des conventions qui lient les partenaires prestataires au Département. Ainsi, le Conseil Général de l'Aveyron veille à ce que chaque structure soit soutenue de façon équitable.

L'évaluation des accompagnements se base pour chacune d'elle sur une convention qui devra explicitement définir :

- **l'objet de la convention** (*quel type d'accompagnement pour combien de bénéficiaires du rSa socle, socle et activité, activité et pour quelle durée*) ;
- **le cadre d'intervention géographique** déclinant les moyens qui permettent d'assurer cette proximité sur les territoires auprès du public (*préciser où et à*

¹⁸ Actualités Sociales Hebdomadaires, n° 2639, 1^{er} janvier 2010

quelle fréquence ont lieu les permanences, les locaux mis à disposition et les outils informatiques) ;

- les modalités de prescriptions des usagers vers la structure (*sur quels critères, par quel vecteur sachant que l'on tend vers une dématérialisation*) ;

- les missions et outils mobilisés (*prestations, actions collectives*) ;

- les moyens humains (*combien de personnes et d'équivalent temps plein pour mener à bien la mission sur l'année*) ;

- les modalités financières, la réédition des comptes, le contrôle des documents financiers, le reversement en cas d'exécution partielle au prorata de l'action réalisée ;

- les modalités de règlement d'éventuels contentieux ;

- les modalités de révision ;

- la durée de la convention ;

- les modalités de résiliation ;

- les conditions de reversement éventuelles ;

- les modalités de communication ;

- le compte rendu d'exécution se basera sur :

○ un **bilan d'activité quantitatif**, sous forme de tableau, qui devra répondre aux questions :

▪ combien de personnes bénéficiaires du rSa ont été suivies dans l'année ?

▪ Par qui elles ont été adressées, avec une répartition par sexe, par âge, par lieu de résidence, par T.A.S., par niveau de formation à l'entrée en prestation et à la sortie si changement ?

○ un **bilan qualitatif** remis au référent à la fin de l'accompagnement, précisera :

▪ la fréquence des rencontres effectives (*feuille d'émargement signée comprenant la date et la durée de chaque entretien, la copie du contrat d'accompagnement signé par le bénéficiaire et son référent, et les résultats en fin d'accompagnement comprenant le diagnostic d'employabilité, l'orientation conseillée, les actions effectives mises en œuvre et les résultats obtenus*)

▪ et, le cas échéant, les motifs d'interruption de l'accompagnement.

En outre, la mise en place de **référentiels** concernera les services Départementaux puisque le Conseil Général construit actuellement des outils permettant de formaliser les différentes formes d'accompagnement social qu'il propose.

- **Cas particulier de l'Insertion par l'Activité Economique (I.A.E.) : harmoniser les indicateurs d'évaluation en lien avec leurs autres financeurs (Etat et Europe)**

Le Programme départemental d'insertion 2010-2011 est l'occasion de réviser les modalités d'intervention auprès des structures oeuvrant dans ce domaine et ce, dans le souci de répondre au plus près des objectifs qui leur sont assignés.

La réforme des aides départementales aux Structures d'Insertion par l'Activité Economique (S.I.A.E. -cf. cartographie de la répartition sur le territoire) doit être articulée avec le **Plan national de modernisation du secteur de l'I.A.E.** et être en cohérence avec les nouvelles modalités de conventionnement et de financement que l'**Etat** met en place¹⁹.

Afin d'accompagner au mieux les S.I.A.E. dans ce changement, le Département²⁰ est associé aux travaux conduits par la D.D.T.E.F.P. qui visent à définir

¹⁹ Circulaire D.G.E.F.P. n° 2008-21 du 10 décembre 2008 relative aux nouvelles modalités de conventionnement des Structures de l'Insertion par l'Activité Economique

²⁰ Si le soutien aux associations intermédiaires qui ont suivi pas moins de 324 bénéficiaires du R.M.I. ou du rSa en 2009, est garanti, ses modalités seront révisées dans le P.T.I. En effet, à ce jour, les aides financières versées aux Associations Intermédiaires (A.I.) sont réparties de façon égale en fonction des heures de travail confiées aux bénéficiaires du rSa. Pourtant cela recouvre au sein d'une même structure des réalités bien différentes. Il s'agira de réintroduire autant que possible un système de dotation plus équitable qui en tienne compte. Les salariés les moins autonomes des A.I., nécessitant un encadrement plus important (plus lourd et plus long), sont malheureusement ceux à qui l'on ne peut confier qu'un nombre limité et progressif d'heures de travail, tandis que les personnes les plus autonomes, dont le temps de travail mensuel est plus élevé, nécessitent un temps de suivi bien moindre par les tuteurs de la S.I.A.E. Le soutien financier du Conseil Général à ce jour repose sur un principe d'attribution égalitaire et ne tient pas compte des niveaux d'autonomie des publics et des conséquences que cela entraîne en terme de travail d'accompagnement que cela représente pour ces structures. Afin de juguler l'effet pervers qui inciterait les A.I. à confier plus de travail aux personnes en moins grande difficulté et plus proche de l'emploi classique, le Conseil Général appréhendera dans son P.T.I., d'autres modalités de soutien attribué aux S.I.A.E. La conciliation des objectifs triennaux posés par l'Etat, les attentes du Fonds Social Européen vis-à-vis des S.I.A.E. et la complexité de leur exercice amène le Conseil Général à se repositionner vis-à-vis d'un acteur essentiel dans le paysage de l'insertion socioprofessionnelle.

et à décliner de nouveaux indicateurs adaptés à la nature de chaque structure, en fonction du type de public qu'elle accueille.

L'Etat incite toutes les S.I.A.E. à impulser un taux de rotation de leur effectif plus important. Il convient d'individualiser le parcours d'insertion des usagers, et, c'est à ce titre que la durée de passage en structure n'a pas nécessairement besoin de s'élever au maximum, c'est-à-dire à 24 mois. La mobilisation des techniques de recherche d'emploi, en revanche, doit être développée par le Conseiller en Insertion Professionnelle (C.I.P.), au sein de la structure. Atelier d'image de soi, simulation d'entretien d'embauche sont autant d'exercices à conduire en parallèle avec l'activité professionnelle menée en S.I.A.E. Naturellement, l'inscription en tant que demandeur d'emploi doit être maintenue tout au long du contrat et les salariés doivent avoir un espace emploi sur le site de Pôle emploi où recevoir les offres d'emploi classiques susceptibles de les intéresser. Il convient de veiller à ce que les salariés ne « s'installent » pas dans une mission qui se veut provisoire, et de garder à l'esprit qu'il s'agit d'une étape. Rappelons que la S.I.A.E. est un outil dans le parcours de la personne. Enfin, des échanges réguliers avec le référent social doivent être instaurés de sorte à lever les freins sociaux qui pourraient entraver la progression du parcours vers l'emploi classique.

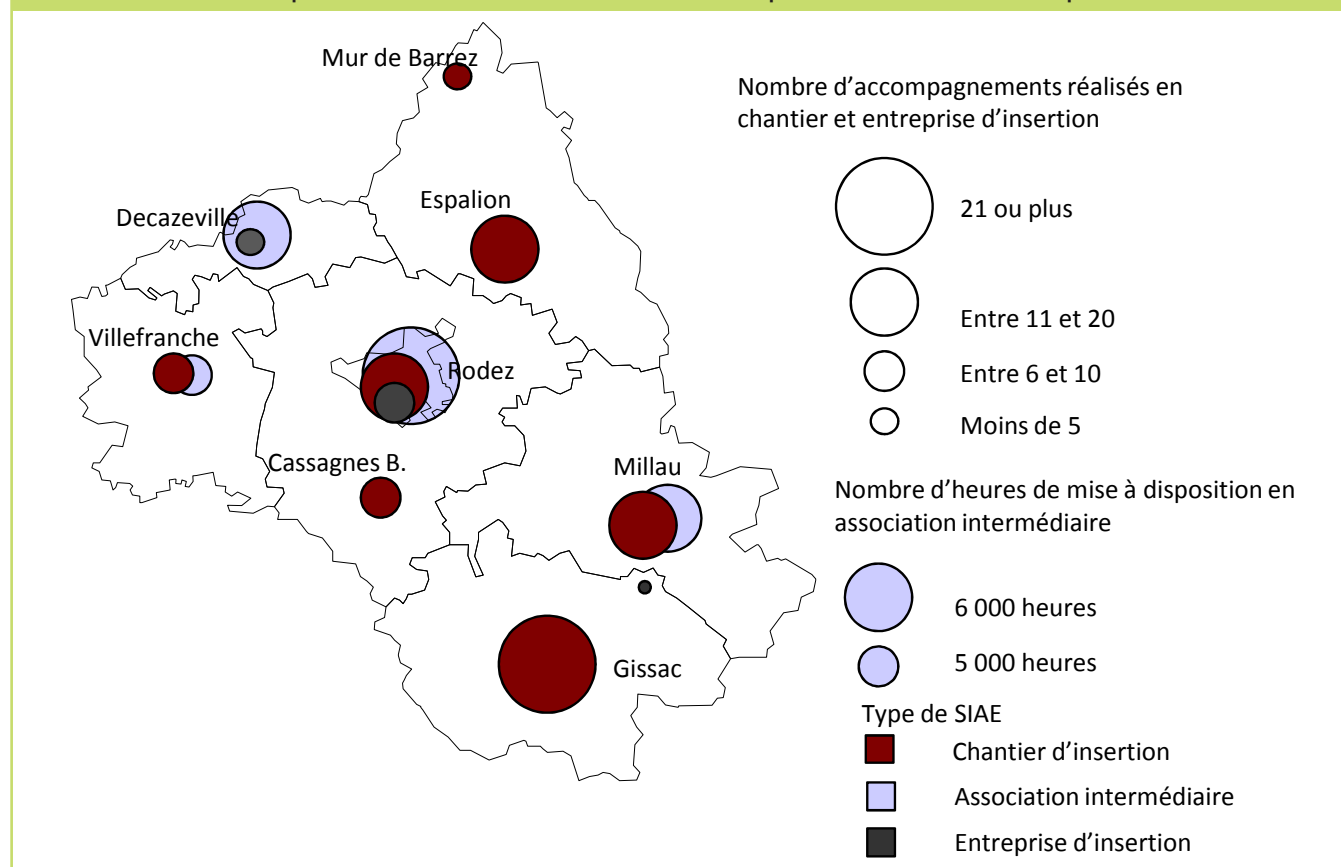
Cette première étape de validation des objectifs triennaux par les services déconcentrés de l'Etat et les S.I.A.E., permettra ensuite de mieux appréhender les modalités de conventionnement qui régissent les engagements respectifs du Conseil Général avec les S.I.A.E. L'Etat invite d'ores et déjà le Département à une collaboration à venir pour fixer ensemble les objectifs aux structures.

Indépendamment de cette étroite collaboration, il conviendra en outre d'intégrer les contraintes des structures, en conformité notamment avec les attentes du Fonds Social Européen, de sorte que la contribution du Département soit bien comprise comme un co-financement dans un système complexe.

Enfin, le Département participera tout au long de l'année aux instances qui apportent un éclairage sur le fonctionnement et le bilan d'activité des S.I.A.E. aveyronnaises qu'il soutient :

- le Comité Départemental de l'Insertion par l'Activité Economique (C.D.I.A.E.) ;
- Le Dispositif Local d'Accompagnement (D.L.A.) qui, régulièrement, diagnostique et éclaire les difficultés rencontrées par les associations et structures d'insertion par l'activité économique du territoire, et sur les pistes de progression qui leur sont préconisées.

Répartition des Structures d'Insertion par l'Activité Economique



II.3 Construire avec les acteurs publics et privés de l'emploi une stratégie commune en faveur du retour à l'emploi des publics de l'insertion

Dans le sens de la politique d'insertion conduite par le Département de l'Aveyron et des orientations nationales impulsées dans le cadre du rSa, des actions sont proposées en direction du monde économique qui occupe une place privilégiée au sein du dispositif d'insertion départemental.

Les actions en faveur du retour à l'emploi consistent également à structurer l'offre d'accompagnement en amont dans les domaines des savoirs de base, de la santé et du logement.

II.3.1 Mobiliser les acteurs du monde économique pour promouvoir l'insertion professionnelle (cf. fiche 4)

- Pôle emploi, un acteur incontournable

Depuis 3 ans, le Conseil Général a conclu un partenariat reposant sur une offre dédiée avec Pôle emploi pour accompagner, placer et suivre dans l'emploi durable les bénéficiaires du R.M.I. et du rSa depuis juin 2009. Le dispositif²¹ prévoit la prospection des entreprises susceptibles d'embaucher les profils de bénéficiaires du rSa, la mise en relation du bénéficiaire avec l'entreprise et un accompagnement vers l'emploi de 6 mois suite à la reprise d'activité dans l'emploi.

La prestation prévoit d'accompagner les bénéficiaires qui ne souffrent pas de problèmes de santé ou qui n'expriment pas de difficultés de logement. **Ce partenariat sera revu au regard des objectifs et orientations définis dans le présent P.D.I.**

- Les Points Relais Emploi (P.R.E.), ou l'accompagnement emploi de proximité, un service complémentaire

Les Points Relais Emploi se concentrent essentiellement dans le nord Aveyron (cf. cartographie

ci-après), ils constituent pour ce secteur un acteur reconnu des communes, des élus, des employeurs et surtout des demandeurs d'emploi dont les bénéficiaires du rSa et les jeunes. La plus value des points relais repose avant tout sur **la proximité et la pluralité des services** rendus aux usagers en un lieu unique, sur des secteurs excentrés et grâce à **la synergie d'un partenariat** qui mobilise aussi bien le Greta, que les Associations Intermédiaires.

Des visioconférences permettent aux demandeurs d'emploi de rencontrer leur conseiller sans avoir à se déplacer, apportant ainsi des solutions ponctuelles au problème de mobilité des personnes les plus éloignées de leur site Pôle emploi de rattachement.

Les prestations dispensées qui vont de la certification de navigation internet au cours de français langue étrangère apportent une aide précieuse aux personnes limitées en moyen de communication.

De plus, les P.R.E. constituent un trait d'union essentiel entre les conseillers de la Mission Locale et les jeunes de ces secteurs ruraux.

La récente charte qui lie les 8 P.R.E. manifeste la dynamique et la volonté d'un professionnalisme croissant et s'inscrit dans la logique d'une politique d'insertion départementale qui s'oriente vers un système d'informations partagées.

Le Conseil Général encouragera les initiatives de cette nature sur les territoires qui ne sont pas encore couverts par les Points Relais Emploi.

- Maintenir ou impulser le partenariat pour des publics spécifiques

Tous les acteurs locaux qui ont une expertise d'accompagnement de publics spécifiques (*handicapés, jeunes, femmes,...*) seront rencontrés dans le cadre de la contractualisation du P.T.I.

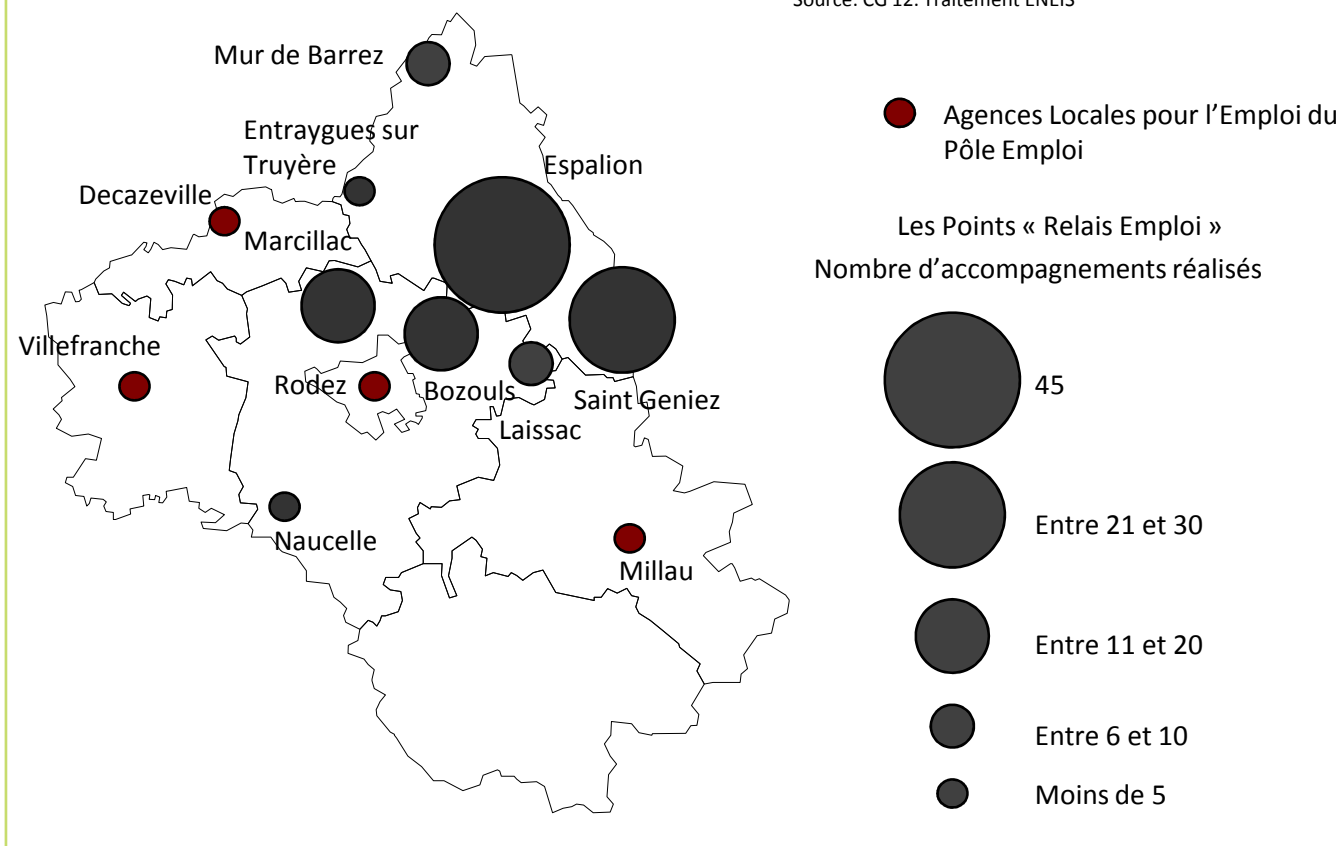
En ce qui concerne le secteur agricole, une convention a été passée avec la M.S.A. pour favoriser le retour à l'emploi des bénéficiaires du rSa dans un secteur d'activité exigeant qui souffre d'une image négative (*exemples : pénibilité des tâches, horaires de travail, travail le week-end*), et dont le niveau de compétences s'est élevé avec la mécanisation des tâches.

L'accompagnement se décline ensuite en fonction de deux types de publics, les non salariés agricoles pris en charge par la Chambre d'Agriculture, et les salariés agricoles pris en charge par Pôle emploi.

²¹ ASH du 16 octobre 2009

Répartition des structures d'accompagnement sur le territoire au 31/12/2008

Source: CG 12. Traitement ENEIS



- Promouvoir les clauses d'insertion dans les marchés publics (cf. fiche 5)

Depuis 2001, il est possible d'introduire des clauses sociales dans les marchés publics dont l'application rapproche les entreprises et les Structures d'Insertion par l'Activité Economique.

La D.D.T.E.F.P. a conventionné en novembre 2008 l'organisme « RILE 12 » pour assurer la promotion des clauses sociales dans les marchés publics, l'animation et le développement d'un réseau d'entreprises adhérentes à cette démarche partenariale.

Désormais, les missions de CAP COOP²² consistent à :

- accompagner des porteurs de projets à la création d'entreprise et d'assurer le suivi des créateurs d'entreprise ;
- participer à la sensibilisation et à la promotion des clauses sociales dans les marchés publics, d'appuyer et conseiller les donneurs d'ordres, les entreprises et les S.I.A.E. réalisant ou répondant

aux appels d'offres ;

- animer un réseau d'entreprises adhérentes à cette démarche partenariale.

Le Conseil Général s'engage à introduire, dans le cadre des marchés publics, la promotion des clauses sociales et apportera par ailleurs son soutien financier à CAP COOP.

- S'appuyer sur le réseau local des Structures d'Insertion par l'Activité Economique (S.I.A.E.)

Le secteur de l'Insertion par l'Activité Economique est structuré (voir schéma ci-après) de façon à amener progressivement l'usager vers le monde classique de l'emploi. Si le système reste théorique et que l'usager ne passe pas nécessairement par tous les types de S.I.A.E., il n'en demeure pas moins symbolique de la dynamique à l'œuvre dans les étapes du parcours d'insertion.

Les S.I.A.E. jouent un rôle intermédiaire entre le monde de l'insertion et le monde économique sans lesquelles on ne pourrait composer. Elles apportent à

²² Structure résultant de la fusion de RILE 12 et de REGATE

des degrés divers des compétences professionnelles à ses salariés tout en tenant compte de la dimension sociale et humaine de l'individu, indispensable pour les personnes fragilisées.

Les S.I.A.E. peuvent être mobilisées de deux façons. D'une part, pour les personnes très éloignées de l'emploi, l'intégration dans l'une de ces structures, même si elle est limitée dans le temps, peut parfois constituer un objectif en soi. Une tranche de la population très éloignée de l'emploi ne pourra que difficilement accéder à une autre étape.

D'autre part, les S.I.A.E. constituent un maillon qui permettra à certains de sortir du « monde de l'insertion » pour accéder à l'autonomie par l'emploi classique et durable. Si le parcours est parfois long, les gestes professionnels acquis en S.I.A.E., les formations dispensées, la prise en compte de l'individu dans une dimension qui appréhende le savoir être aussi bien que le savoir-faire offrent une chance à la personne de s'en sortir.

- La formation des bénéficiaires du rSa demandeurs d'emplois : un enjeu majeur partagé avec la Région Midi-Pyrénées

(cf. fiche 6)

La formation constitue un enjeu majeur pour l'accès à l'emploi durable des allocataires du rSa demandeurs d'emplois à faible niveau de qualification.

En effet, la population des bénéficiaires du rSa demandeurs d'emplois se caractérise par un très faible niveau d'études : les personnes ayant un niveau

inférieur au C.A.P., B.E.P. ou au Diplôme National du Brevet (D.N.B.) représentent 49 % des bénéficiaires du rSa. En outre, les qualifications sont souvent inadaptées aux demandes des entreprises.

Considérant qu'il est indispensable de faciliter l'accès à la formation de ces publics puisque le déficit en compétences constitue l'un des principaux obstacles dans le parcours d'insertion vers l'emploi, le Conseil Régional et le Conseil Général proposent de donner à la formation une place fondamentale. Leurs réflexions seront associées pour définir les modalités opératoires permettant d'assurer une authentique acquisition de compétences professionnelles par la formation dans un cadre étroitement connecté aux actions d'insertion organisées par ailleurs.

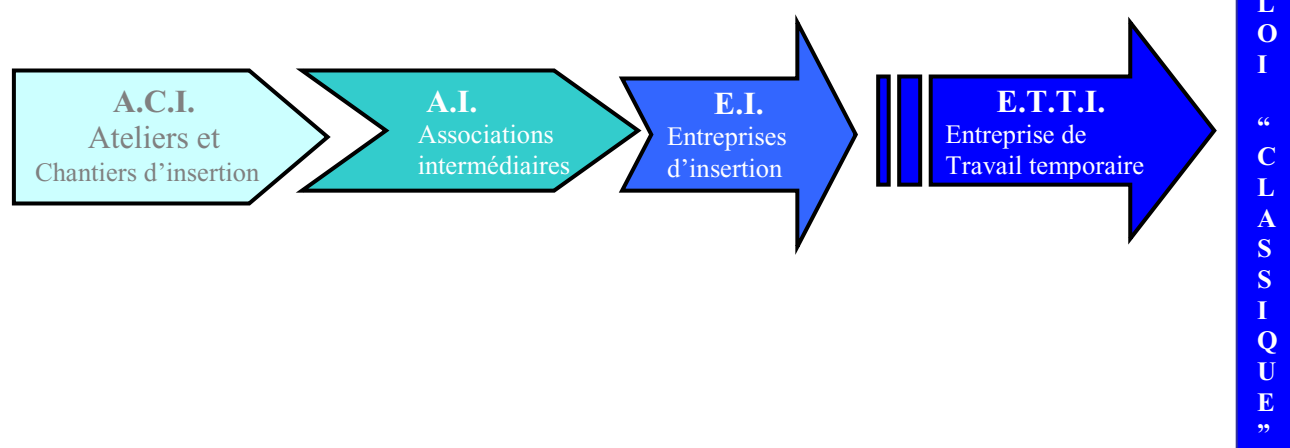
Des dispositifs expérimentaux, conciliant accompagnement social et formation professionnelle dans des secteurs d'activité particuliers, seront définis et mis en œuvre dans le cadre du Pacte Territorial d'Insertion.

- La création d'Entreprise

La création d'entreprise constitue une alternative à l'insertion professionnelle des demandeurs d'emploi.

Une vigilance particulière sera apportée aux structures chargées d'accompagner les créateurs d'entreprise concernant le ratio accompagnement/aboutissement des projets qui mérite d'être plus performant au regard du coût que cela représente pour la collectivité. Une attention particulière doit être portée à la validation des projets professionnels et surtout à leur viabilité. La réussite de la création d'entreprise est mesurée par la concrétisation du projet et sur sa viabilité de un à trois ans.

Etape du parcours d'autonomisation des personnes en S.I.A.E.



II.3.2 Structurer l'offre d'insertion sociale et pré professionnelle

- Proposer des modules de formation aux savoirs de base (*cf. fiche 7*)

Pour les bénéficiaires les plus éloignés de l'emploi ou n'ayant jamais exercé une activité professionnelle, le monde du travail est mal connu et souvent source d'incompréhension. Aussi, le maintien dans l'emploi est plus difficile pour ce type de public qui ne maîtrise pas complètement les codes, us et coutumes de l'entreprise. Afin de pallier ces difficultés, des sessions d'information sur le statut du salarié vont être organisées en collaboration avec des structures spécialisées. Les droits et devoirs du salarié sont présentés lors de ces sessions collectives ainsi qu'une information sur les incitations financières que peut recevoir l'entreprise qui embauche un bénéficiaire du rSa.

En complément de ces modules d'information, l'accompagnement à la formation pourra être développé pour préparer les personnes qui s'engagent dans une formation.

- Mettre en place des modules d'insertion sociale (*cf. fiche 8*)

Le constat d'un manque d'action de mobilisation est partagé par l'ensemble des acteurs de l'insertion. Ces actions constituent un socle de base incontournable pour prendre un « bon » départ dans le parcours d'insertion professionnelle et notamment avant de s'engager dans un parcours qualifiant. Un travail sur la citoyenneté, la recherche d'informations via internet devenue indispensable, la gestion du budget nécessaire pour vivre avec de faibles revenus, l'image de soi, essentielle quand il s'agit de se présenter aux autres et de reprendre confiance en soi, le repérage des acteurs de l'insertion qui peuvent aider à résoudre les freins, permet à l'individu de redevenir acteur de sa vie, de renouer avec la responsabilité qui lui incombe dans son insertion sociale et pré professionnelle.

- Favoriser l'accès aux soins des bénéficiaires du rSa (*cf. fiche 9*)

Il s'agira d'instaurer des actions d'information collectives (*hygiène, nutrition, prévention santé, pharmacie familiale*), de développer l'accès au bilan de santé assuré par les centres de bilan de santé pour tous les usagers bénéficiant d'une orientation sociale.

En outre, il conviendrait de pouvoir identifier, pour chaque T.A.S., un interlocuteur ou une équipe ressource qui puissent assurer un relais dans les situations de crise (*ex. : convention avec les secteurs mobiles de la psychiatrie*). De même la prise en charge des souffrances psychologiques des usagers par la consultation gratuite de psychologues déjà financée sera révisée.

- Favoriser l'accès au logement durable et au maintien dans l'habitat (*cf. fiche 10*)

Le P.D.A.L.P.D., préparé et mis en œuvre conjointement par le Préfet et le Président du Conseil Général, est un document qui définit les objectifs, décline les actions, et coordonne les moyens et les dispositifs qui concourent au respect du droit au logement des populations défavorisées. Il précise les mesures qui doivent permettre aux personnes éprouvant des difficultés particulières, en raison notamment de l'inadaptation de leurs ressources ou de leurs conditions d'existence, d'accéder à un logement indépendant ou de s'y maintenir et de disposer de la fourniture d'eau, d'énergie et de services téléphoniques.

La mise en œuvre et le suivi des actions prévues par ce schéma directeur sont ensuite assurés par différentes instances.

Le P.D.A.L.P.D. de l'Aveyron a été adopté le 10 octobre 2007 et couvre la période 2008 – 2013.

Parmi les outils participant à la réalisation des objectifs du P.D.A.L.P.D., citons le Fonds de Solidarité pour le Logement (*F.S.L.*). Ce dispositif, placé sous la responsabilité du Président du Conseil Général, accorde, dans les conditions définies par son règlement intérieur, des aides financières, sous forme de prêts ou de subventions, à des locataires éprouvant des difficultés particulières, en raison notamment de l'inadaptation de leurs ressources ou de leurs conditions d'existence, qui ne peuvent d'assumer le paiement :

- de leur loyer, des charges et des frais d'assurance locative ;
- de la fourniture d'énergie.

Le Bureau d'Accès au Logement (*B.A.L.*) relève pour sa part de la responsabilité conjointe de l'Etat et du Département. Il vise à favoriser et à accélérer l'accession des usagers qui connaissent des difficultés financières et sociales au logement très social.

III. Les actions retenues par le Département

Fiche action n° 1

Favoriser la mobilité des bénéficiaires

Pilotes de l'action :

- améliorer l'offre de transports collectifs :
 - Le Conseil Général (*transports publics départementaux*)
 - Le Conseil Régional (*transports publics régionaux*)
 - Les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (*E.P.C.I. - transports publics à l'échelle de leurs territoires*)
- Mettre en place une offre de déplacement individuel en soutenant des projets divers :
 - Le Conseil Général

Partenaires participants aux actions :

- Direction Départementale des Territoires (*D.D.T.*)
- Pôle emploi
- Tissu associatif local
- D.I.R.E.C.C.T.E.

Echéancier : 2010-2011

Bénéfices attendus :

- Mobilité géographique
- Autonomie/ Indépendance de l'utilisateur
- Disponibilité/Dynamisme

Points de vigilance :

- Le soutien financier au permis de conduire doit être apporté à condition que les conditions de santé le permettent (*addictions, alcoologie,...*)
- Le bilan « *du parcours du conducteur* » doit être réalisé préalablement à toute action.

Modalités de mise en œuvre :

- **Améliorer l'offre de transport collectif** (*C.G., D.D.T., C.R., E.P.C.I.*)
par exemple permettre l'accès aux bénéficiaires du rSa aux transports scolaires, au transport à la demande, faciliter leur accès (*tarification particulière*) aux transports publics.
- **Mettre en place une offre de déplacement individuel en soutenant des projets divers**
(*Associations, organismes de formation, communes et E.P.C.I.*)
 - Location de 2 roues ou d'automobiles
 - Covoiturage
 - Taxi social, garage social
 - Actions d'apprentissage renforcé du code de la route
 - Actions de conduite accompagnée pour les adultes
- **Prise en charge financière des coûts liés à la mobilité**
(*Pôle emploi, D.I.R.E.C.C.T.E., C.G. et Conseil Régional*) :
 - Frais de déplacements
 - Acquisition et entretien du véhicule
 - Equipements de sécurité (*par exemple casque, sièges autos,...*)
 - Coût de préparations du permis ou de remise à niveau
- **Etablir un bilan annuel « mobilité » qui évaluera**
 - Le nombre d'utilisateurs concernés
 - Le nombre d'aides mobilisées, et les coûts engendrés

Fiche action n° 2

Proposer des solutions de garde d'enfants alternatives et adaptées aux bénéficiaires du rSa

Pilote de l'action :

- Le Conseil Général

Echéancier : 2010-2011

Partenaires participants aux actions :

- Conseil Général
- Communes et E.P.C.I.
- C.A.F./M.S.A.
- F.S.E.
- Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations (D.D.C.S.P.P. - *délégation aux droits des femmes*)
- Pôle emploi (*Aide à la Garde d'Enfants pour Parents Isolés – A.G.E.P.I.*)
- Structures associatives
- Structures d'accueil collectif

Bénéfices attendus :

- Disponibilité et réactivité de l'usager sur le marché de l'emploi

Points de vigilance :

- Vis-à-vis des enjeux réglementaires
- Améliorer la perception de ces problématiques
- Améliorer la connaissance des bénéficiaires du rSa sur l'offre, les moyens et les aides financières de garde (*A.P.R.E., A.G.E.P.I.,...*)

Modalités de mise en œuvre :

 ➤ **Mettre en place un recensement de l'offre et des besoins réels**

(C.G., C.A.F./M.S.A., Communes et E.P.C.I.)

- Mesurer le nombre de foyers bénéficiaires du rSa avec enfants à charge en bas âge (*moins de 6 ans*)
- Répartition géographique des équipements existants
- Cartographie des structures et des Assistants maternels
- Comparaison des besoins par Territoires d'Action Sociale
- Recenser les contraintes horaires des secteurs d'activité où les bénéficiaires du rSa ont principalement retrouvé un emploi durable sur les dernières années

 ➤ **Réunir tous les partenaires concernés autour d'un projet collectif**

- Conseil Général
- Communes
- Chargée de mission aux droits des femmes
- C.A.F./M.S.A.
- Structures associatives
- Structures d'accueil collectif

 ➤ **Impulser ou accompagner les initiatives associatives en faveur des modes de garde alternatifs**

- Mettre en place un dispositif incitatif afin de développer l'offre en matière de garde d'enfants sur des horaires atypiques
- Encourager les initiatives au sein des structures déjà existantes pour étendre les plages horaires d'accueil des enfants
- Développer la mise en place de leviers réactifs (*un système de prime pourrait être étudié pour les structures ou assistants susceptibles de rendre ce service*) garantissant la prise en charge des enfants dans les 2 jours qui suivent la demande avec justificatif à l'appui (*contrat de travail du bénéficiaire du rSa, promesse d'embauche, attestation employeur*)
- Mesurer la progression de l'offre sur les horaires décalés en créant des indicateurs

Fiche action n° 3

Améliorer la coordination territoriale

<u>Pilote de l'action :</u> ➤ Le Conseil Général	<u>Partenaires participants aux actions :</u> - Pôle emploi - M.S.A. - Mission locale départementale - Cap emploi / P.E.P. 12 - S.I.A.E. - Groupement d'Employeurs pour l'Insertion et la Qualification – Bâtiments et Travaux Publics de l'Aveyron (G.E.I.Q. B.T.P. 12) - D.I.R.E.C.C.T.E. - Associations - C.C.A.S. - Autres intervenants en fonction des problématiques : centres sociaux - Chambres consulaires - Conseil Régional - Bénéficiaires du rSa
<u>Echéancier :</u> 2010-2011	
<u>Bénéfices attendus :</u> - Connaître les problématiques d'un territoire, les hiérarchiser et y apporter des réponses - Faire émerger des projets pour les besoins identifiés - Améliorer le travail en réseau et la dynamique partenariale	<u>Points de vigilance :</u> - S'assurer de la participation des bénéficiaires du rSa aux E.P. conformément au texte de loi et dans le cadre de la charte déontologique. - Alimenter la réflexion en participant aux instances déjà existantes (<i>Maison commune de l'emploi, C.D.I.A.E., D.L.A.,...</i>)
<u>Modalités de mise en œuvre :</u> ➤ Mettre en place des instances territoriales d'animation du dispositif d'insertion 1/ Au niveau Départemental : Comité de suivi du P.T.I. (tous les partenaires) Sur une fréquence semestrielle, le pilote (<i>coordonnateur</i>) organise les rencontres, anime le réseau des acteurs, et recueille : - Les observations des acteurs et des bénéficiaires du rSa - Le diagnostic partagé - La proposition d'actions nouvelles - L'évaluation du dispositif d'insertion 2/ Au niveau des T.A.S. : les Equipes Pluridisciplinaires (<i>Pôle emploi/M.S.A./C.C.A.S./Associations/bénéficiaires du rSa</i>) Sur une fréquence mensuelle, le pilote (<i>Responsable de Territoire d'Action Sociale</i>) prépare l'ordre du jour et recense : - les réorientations sociales et emploi - Les observations des acteurs, et des bénéficiaires du rSa - Le diagnostic partagé - La proposition d'actions nouvelles - Une évaluation du dispositif d'insertion ↳ Les travaux sont remontés au niveau central, c'est-à-dire au coordonnateur afin, notamment, d'envisager la généralisation d'expérimentation locales 3/ Capitaliser toutes les initiatives suggérées en Equipe Pluridisciplinaire - Des comptes-rendus mensuels seront systématiquement transmis au coordonnateur - Contribution des partenaires qui doivent s'engager à partager l'information	

Fiche action n° 4

Développer l'accompagnement vers et dans l'emploi

Pilote de l'action :

- Le Conseil Général

Echéancier : 2010-2011**Partenaires participants aux actions :**

- Pôle emploi
- Maisons communes de l'emploi
- Conseil Régional
- Structures d'accompagnements dans l'emploi (*P.R.E., P.E.P.12, Mission locale départementale, A.F.I.J.*)
- Structures d'accompagnement à la création d'entreprise
- S.I.A.E.

Bénéfices attendus :

- Meilleure mobilisation des bénéficiaires
- Contribuer à une meilleure adéquation de l'offre et de la demande
- Privilégier une orientation vers les métiers en tension (*niches d'emploi*)
- Consolider l'insertion professionnelle en entreprise
- Améliorer la représentation que se font les entreprises des bénéficiaires du rSa
- Augmenter le taux de placement dans l'emploi durable
- Autonomie financière des bénéficiaires

Points de vigilance :

- Apporter une attention particulière à l'orientation en amont
- Veiller à ce qu'une mobilisation des contrats aidés (*hors C.D.I.*) soit assortie de la construction d'un projet professionnel qui sera suivi tout le long du contrat
- Identification du correspondant social pour faciliter le travail du référent unique emploi

Modalités de mise en œuvre :

- **Participation au diagnostic du Besoin en Main d'œuvre (B.M.O.)**
(Maisons communes de l'emploi : Conseil Régional, Pôle emploi, Mission locale départementale, C.G.)
- **Etendre la mobilisation des bilans de compétences** pour repérer les aptitudes et compétences des bénéficiaires (*Pôle emploi et sous traitant*)
- **Maintenir l'appui de l'accompagnement des bénéficiaires par les structures** aujourd'hui présentes sur le territoire (*P.R.E., Mission locale départementale, P.E.P. 12*)
- **Développer le parrainage** (*Conseil Général, Mission locale Départementale, autres partenaires à définir*)
- **Prospection des entreprises** (*Pôle emploi, P.R.E., ...*) **et promotion du C.U.I.** (*C.G.*)
- **Développer l'accompagnement post création pour les créateurs d'entreprises**
- **Maintenir les aides financières des créateurs**
- **Mettre en place une convention spécifique d'offre dédiée** pour le suivi des bénéficiaires du rSa (*Pôle emploi*)
- **Renforcer l'accompagnement des bénéficiaires en contrat aidés** et établir un référentiel propre à ce type d'accompagnement spécifique
- **Mesurer le nombre de personnes ayant accédé à un emploi** (*cf. référentiel des conventions particulières et bilans d'activité*)
- **Mesurer le nombre de personnes ayant créé leur entreprise** (*taux de viabilité de l'entreprise à n+3 ans*)

Fiche action n° 5

Promouvoir les clauses d'insertion dans les marchés publics

<u>Pilotes de l'action :</u> ➤ La D.I.R.E.C.C.T.E. et le Conseil Général	<u>Partenaires participants aux actions :</u> - Services associés du C.G. dont Aveyron Expansion - Collectivités territoriales et E.P.C.I. - Pôle emploi - Cap Coop - S.I.A.E. - Etablissements et fédérations d'employeurs - Mission locale départementale - P.R.E.
<u>Echéancier :</u> 2010-2011	
<u>Bénéfices attendus :</u> - Créer une passerelle vers le secteur marchand pour le demandeur d'emploi et pour les S.I.A.E. - Développer les heures de mise à disposition dans le secteur marchand	<u>Points de vigilance :</u> - Sensibiliser les donneurs d'ordre
<u>Modalités de mise en œuvre</u> ➤ Généraliser les clauses d'insertion dans les marchés publics, notamment ceux passés par le C.G. ➤ Poursuivre l'action menée par Cap coop - Sensibiliser en argumentant en direction des donneurs d'ordre au niveau départemental (<i>collectivités de plus de 2000 habitants</i>). - Offrir l'appui opérationnel auprès des techniciens en charge de la rédaction des appels d'offres - Suivi de la mise en œuvre des clauses ➤ Inciter les décideurs à développer les clauses sociales (Cap coop) ➤ Dresser un bilan d'activité (Cap coop) - Mesurer la progression des heures réalisées par collectivité - Lister l'ensemble des collectivités sollicitées pour la promotion des clauses sociales - Calculer le ratio entre les acteurs s'étant engagés à mettre en place des clauses sociales par rapport à ceux ayant été sensibilisés	

Fiche action n° 6

Améliorer la formation des bénéficiaires du rSa demandeurs d'emploi

Pilotes de l'action :

- Le Conseil Régional et le Conseil Général

Echéancier : 2010-2011**Partenaires participants aux actions :**

- Maisons communes de l'emploi
- D.I.R.E.C.C.T.E.
- Pôle emploi
- Entreprises
- Organismes Paritaires Collecteurs Agréés (O.P.C.A.)
- Organismes de formations
- Chambres consulaires

Bénéfices attendus :

- Augmenter le niveau de qualification des bénéficiaires du rSa demandeurs d'emploi
- Améliorer l'employabilité des bénéficiaires (*concilier accompagnement social et formation professionnelle*)
- Encourager la formation sur des secteurs en tension (*niches d'emploi*)

Points de vigilance :

- Dans l'optique d'une individualisation des parcours, recourir à la formation individuelle dès que le Programme Régional de Formation (P.R.F.) ne répond pas au projet de la personne
- Afin d'éviter de mettre l'usager en échec, l'A.P.R.E. relative à la formation ne doit pas être mobilisée en dépit d'un projet professionnel non validé au préalable.

Modalités de mise en œuvre :

- En coordination avec le Conseil Régional, analyser les besoins des entreprises et proposer le développement de solutions de formations individuelles ou collectives (C.R./C.G.)
- Développer les formations « commerciales » et de « gestion » pour les créateurs et chefs d'entreprise (*Chambres consulaires et associations*)
- Mutualiser les moyens de formation et assurer une mixité des publics (*jeunes et adultes,...*)
- Mesurer le nombre de bénéficiaires du rSa ayant bénéficié d'une formation par organisme de formation avec une répartition selon l'âge, le sexe, par T.A.S., par niveau de qualification initiale

Fiche action n° 7

Motiver et soutenir l'acquisition des savoirs de base

<u>Pilote de l'action :</u> ➤ Le Conseil Général	<u>Partenaires participants aux actions :</u> - Conseil Régional - Organismes de formation - Secteur associatif - O.P.C.A. - D.I.R.E.C.C.T.E. (<i>correspondant départemental lutte contre l'illettrisme</i>) - S.I.A.E.
<u>Echéancier :</u> 2010-2011	
<u>Bénéfices attendus :</u> - Garantir la maîtrise des savoirs de base nécessaire à tout un chacun	<u>Points de vigilance :</u> - Distinguer les problèmes d'an alphabétisation et d'illettrisme
<u>Modalités de mise en œuvre :</u> ➤ Améliorer l'accès aux savoirs de base (<i>Organismes de formation, Associations, D.I.R.E.C.C.T.E.</i>) - Etablir un bilan du niveau scolaire (<i>organismes spécialisés</i>) - Etablir un projet de formation personnalisé à partir d'une évaluation individualisée - Maintenir et développer les actions Français Langue étrangère (<i>F.L.E.</i>) - Lutter contre l'illettrisme (<i>associations</i>) - Adapter les modalités pédagogiques, administratives et financières des formations au profil des publics en difficultés - Prévoir le financement de modules spécifiques (<i>image de soi, technique gestion du stress...</i>) ou d'actions innovantes locales (<i>par exemple préparation au code de la route,...</i>) - Délocaliser les actions de formation existantes ➤ Articuler l'offre de savoir de base avec les autres actions d'insertion, notamment l'Insertion par l'Activité Economique (S.I.A.E.) - Favoriser la mise en place d'actions de formation modulaires courtes pouvant être réalisées dans le cadre des chantiers d'insertion	

Fiche action n° 8

Mettre en place des actions d'accompagnement social du public

Pilote de l'action :

- Le Conseil Général

Echéancier : 2010-2011**Partenaires participants aux actions :**

- Centres Communaux d'Action Sociale
- Secteur associatif
- C.A.F./M.S.A.

Bénéfices attendus :

- Permettre aux bénéficiaires rSa de redevenir acteur de leur parcours
- Lutter contre l'isolement

Points de vigilance :

- Ne pas perdre de vue l'objectif final : l'employabilité

Modalités de mise en œuvre : (Tous les partenaires)➤ **Développer des ateliers « *vie sociale* » comprenant par exemple des modules ayant trait à**

- La citoyenneté
- La connaissance de son environnement de vie au plan administratif, culturel, sportif
- La resocialisation, l'image de soi
- La lutte contre l'isolement
- Les groupes de parole (*récits de vie*)

➤ **Favoriser l'accès à la culture et aux loisirs dans l'objectif d'une resocialisation par le biais, par exemple**

- D'ateliers théâtre
- De la peinture
- De projets de départ en vacances familiales

➤ **Soutenir le développement d'actions d'économie sociale et familiale, par exemple**

- Epicerie sociale
- Réseau d'échanges réciproques de savoirs
- Jardins familiaux
- Aide Educative et Budgétaire

➤ **Organiser et financer les déplacements des bénéficiaires pour leur permettre de participer à ces différentes actions**➤ **Développer des accompagnements spécifiques pour des publics ciblés : gens du voyage et Sans Domicile Fixe**

Fiche action n° 9 Accompagner les bénéficiaires du rSa vers la prise en charge de leur problématique santé	
<u>Pilote de l'action :</u> ➤ Le Conseil Général	<u>Partenaires participants aux actions :</u> - Caisse Primaire d'Assurance Maladie (C.P.A.M.)/ M.S.A. - Services hospitaliers - M.D.P.H. - Secteur associatif (<i>Association Nationale de Prévention en alcoologie et Addictologie – A.N.P.A.A., Comité Départemental d'Education pour la Santé – C.O.D.E.S.,...</i>) - Professionnels de santé - Psychologues dédiés aux bénéficiaires - Mission locale départementale
<u>Echéancier :</u> 2010-2011	
<u>Bénéfices attendus :</u> - Identifier les problèmes de santé qui freinent l'insertion professionnelle et favoriser le traitement de ces derniers - Améliorer l'état de santé des bénéficiaires du rSa	<u>Points de vigilance :</u> - Faire en sorte que les bénéficiaires du rSa reconnaissent leurs difficultés - Favoriser le partage de l'information dans le cadre du secret professionnel
<u>Modalités de mise en œuvre :</u> ➤ Favoriser le repérage des problématiques santé par les travailleurs sociaux (<i>Organismes de formation, C.G., C.P.A.M./M.S.A., professionnels de la santé</i>) - Former les travailleurs sociaux à l'accompagnement des publics présentant des troubles psychiatriques et de comportement - Développer des rencontres par Territoire d'Action Sociale réunissant des professionnels de différentes institutions (<i>ex : journées de formation thématiques</i>) (<i>tout partenaire instigateur de l'initiative</i>) - Avoir un interlocuteur médical au sein de chaque Territoire d'Action Sociale - Développer le recours aux bilans de santé C.P.A.M./M.S.A. de manière délocalisée ➤ Traiter la souffrance psychosociale à travers des prises en charge individuelle ou collective - Lutte contre l'isolement - Groupes de parole - Consultations de psychologues dédiés ➤ Favoriser l'accès aux consultations spécialisées délocalisées sur chaque territoire - Conventions avec services médicaux et médico-sociaux (<i>services de psychiatrie, A.N.P.A.A., ...</i>) ➤ Prévoir des financements individuels pour la prise en charge des frais en lien avec la santé, soit complémentaires au remboursement C.M.U. et C.M.U.C., soit non remboursés - Par exemple : appareillage spécifique, prothèse, frais exceptionnels non remboursés, frais de déplacement pour se rendre à une consultation spécialisée,.... - Mesurer le nombre de personnes ayant bénéficié de ces actions –individuelles et collectives- mise en place de fiche d'évaluation à remplir par l'utilisateur pour mesurer l'aide apportée	

Fiche action n° 10

Favoriser l'accès ou le maintien durable dans un logement adapté

Pilote de l'action :

- Le Conseil Général

Echéancier : 2010-2011

Partenaires participants aux actions :

- L'action du Département en matière de logement s'inscrit dans le champ du P.D.A.L.P.D., placé sous la coresponsabilité du Préfet et du Président du Conseil Général
- Organismes payeurs des aides personnelles au logement (*C.A.F. ou M.S.A.*)
- Communes ou E.P.C.I.
- Bailleurs
- Secteur associatif

Bénéfices attendus :

- Faire en sorte que les bénéficiaires du rSa puissent s'insérer durablement dans un logement qui soit adapté à la composition familiale de leur ménage et à leurs ressources

Points de vigilance :

- Veiller à repérer et traiter les problématiques relatives au logement le plus rapidement et le plus en amont possible

Modalités de mise en œuvre :➤ **Favoriser l'accès au logement**

- Faire appel au Bureau d'Accès au Logement (*B.A.L.*) ou aux Commissions d'Accès au Logement (*C.A.L.*) pour assurer l'accès au logement ou le relogement des bénéficiaires du rSa en situation d'urgence sociale (*décohabitation, expulsion, sortie de logement indigne, sortie de dispositif d'hébergement, relogement suite à une situation de violence conjugale,...*)
- Favoriser l'entrée dans les lieux sur le plan financier grâce au volet « accès » du Fonds de Solidarité pour le Logement (*F.S.L.*). Prise en charge potentielle du dépôt de garantie, du 1^{er} mois de loyer, de l'équipement électroménager de 1^{ère} nécessité,...
- Proposer des Accompagnements Sociaux Liés au Logement (*A.S.L.L.*) aux bénéficiaires du rSa rencontrant des difficultés pour se loger de façon autonome
- En dernier recours, accompagner l'instruction d'un dossier dans le cadre du Droit Au Logement Opposable (*D.A.L.O.*)

➤ **Permettre le maintien dans le logement lorsqu'il est adapté**

- Suivre les bénéficiaires du rSa en situation d'expulsion à chaque étape de la procédure, comme le Département s'y est engagé au sein de la Charte de prévention des expulsions
- Mobiliser la Commission Spécialisée de Coordination des Actions de Prévention des Expulsions Locatives (*C.C.A.P.E.X.*) autant que de besoin.
- Prendre en charge une partie des dettes de loyer (*volet « maintien »*) ou d'énergie (*volet « énergie »*) par l'intermédiaire du F.S.L.
- Développer le traitement préventif de la précarité énergétique
- Participer au repérage du logement indigne
- Mesurer le nombre de personnes ayant bénéficié des actions en matière d'accès ou de maintien dans le logement

Fiches complémentaires et transversales

Fiche action n° 11

Engager chaque bénéficiaire dans un parcours individualisé et dynamique

Pilote de l'action :

- Le Conseil Général

Echéancier : 2010-2011

Partenaires participants aux actions :

- C.C.A.S.
- U.D.A.F.
- M.S.A.
- S.I.A.E.
- P.R.E.
- P.E.P. 12
- M.D.P.H.
- Mission locale départementale
- Associations de lutte contre les exclusions
- Pôle emploi
- Organismes de formation
- Structures d'accompagnement à la création d'entreprises
- G.E.I.Q. B.T.P. 12

Bénéfices attendus :

- Autonomie sociale
- Employabilité
- Autonomie financière

Points de vigilance :

- Apporter une attention particulière à la qualité de l'orientation en amont et prononcer des orientations le plus rapidement possible (*réduire les délais d'orientation*)
- Veiller à la régularité des échanges entre le référent unique garant du contrat d'insertion (*C.E.R. ou P.P.A.E.*) et les acteurs intervenants dans le parcours de l'utilisateur pour une durée plus ou moins longue (*prestataires, sous traitant, tuteurs,...*) afin d'éviter les ruptures et la segmentation du parcours

Modalités de mise en œuvre :

➤ Arrêter l'orientation et identifier le référent en fonction des problématiques diagnostiquées d'après les données socioprofessionnelles du module 3. (C.G.)

➤ Assurer l'accompagnement selon la nature de l'orientation et mobiliser les outils à chaque étape du parcours (*tous les partenaires*)

- Développer l'autonomie par l'alphabétisation, l'apprentissage du français à l'écrit et à l'oral pour les bénéficiaires n'ayant pas été scolarisés en France
- Recenser toutes les actions de lutte contre les exclusions et systématiser leur mobilisation
- Mettre en place les ateliers de socialisation et de mobilisation
- Développer des techniques de recherche d'emploi adaptées au niveau des personnes
- Remise à niveau
- Systématiser la vérification des projets par des immersions en entreprise avant d'engager toutes actions qualifiantes
- Mise en place de C.U.I. accompagné d'un projet qui devra être suivi pendant toute la durée du contrat
- Systématiser la restitution de bilans partagés entre les partenaires/prestataires, le bénéficiaire et son référent unique

➤ Améliorer la lisibilité de l'accompagnement social en déclinant les objectifs de chaque bénéficiaire en sous objectifs opérationnels et formalisés sur le contrat d'insertion

Fiche action n° 12

Reconsidérer le rôle et les objectifs de l'Insertion par l'Activité Economique (I.A.E.)

Pilote de l'action :

- Conseil Général

Echéancier : 2010-2011**Partenaires participants aux actions :**

- S.I.A.E.
- D.I.R.E.C.C.T.E.
- F.S.E.
- C.D.I.A.E.
- D.L.A.
- G.E.I.Q. B.T.P. 12

Bénéfices attendus :

- Meilleure lisibilité de l'action et des objectifs par type de S.I.A.E.
- Meilleure mobilisation de ces dernières dans le parcours

Points de vigilance :

- Développer la formation et des T.R.E. adaptées aux salariés en contrat aidé en S.I.A.E.
- L'articulation entre la fin du contrat et la recherche d'un emploi classique doit être appuyée

Modalités de mise en œuvre :➤ **Déterminer les modalités d'accompagnement en I.A.E. partagées par les parties prenantes donnant lieu à un référentiel commun** (*tous les partenaires*)

- Identification d'un tuteur qui maintiendra un lien étroit avec le référent unique pendant toute la durée du contrat
- Apporter une cohérence entre toutes les nouvelles modalités de conventionnement (*D.I.R.E.C.C.T.E./C.G.*)
- Faciliter la coordination entre les S.I.A.E., Pôle emploi et les acteurs du secteur de l'emploi « *classique* »
- Revoir les modalités de financement des structures de façon équitable en fonction du niveau d'autonomie des publics pris en charge (*A.I.*)
- Encourager la professionnalisation de l'encadrement
- Encourager la diversification des activités et la capacité d'innovations des structures en corrélation notamment aux besoins identifiés (*aide à domicile, garde d'enfants, activités ouvertes aux femmes,...*)
- S'enrichir de l'expertise du D.L.A., pour approfondir la connaissance et les particularités des structures

Fiche action n° 13

Homogénéiser les conventionnements avec les structures chargées de l'accompagnement

<u>Pilote de l'action :</u> ➤ Conseil Général	<u>Partenaires / prestataires :</u> - C.C.A.S. - U.D.A.F. - M.S.A. - S.I.A.E. - P.R.E. - P.E.P. 12 - Pôle emploi - Mission locale départementale - Structures d'accompagnement à la création d'entreprises
<u>Echéancier :</u> 2010-2011	
<u>Bénéfices attendus :</u> - Faciliter la lisibilité de l'ensemble des actions soutenues par le C.G. - Meilleure maîtrise des coûts pour la collectivité - Accroître les ratios accompagnement/placement emploi	<u>Points de vigilance :</u> - Veiller à l'équité des subventions attribuées en mesurant le nombre et la nature des personnes accompagnées par les structures
<u>Modalités de mise en œuvre :</u> ➤ Définir plus précisément l'objet de chaque convention (<i>quel type d'accompagnement pour combien de bénéficiaires du rSa socle, socle et activité, et pour quelle durée</i>) (<i>s'applique à tous les partenaires/prestataires cités ci-dessus</i>) - Le cadre d'intervention géographique précisant les moyens qui permettent d'assurer la proximité sur les territoires (<i>préciser où et à quelle fréquence ont lieu les permanences, les locaux mis à disposition et les outils informatiques</i>) - Les modalités de prescriptions des usagers vers la structure (<i>sur quels critères, par quel vecteur sachant que l'on tend vers une dématérialisation</i>) - Les missions et outils mobilisés (<i>prestations, actions collectives</i>) - Les moyens humains (<i>combien de personnes et d'Equivalent Temps Plein pour mener à bien la mission sur l'année</i>) - Les modalités financières, la réédition des comptes, le contrôle des documents financiers, le reversement en cas d'exécution partielle au prorata de l'action réalisée - Les modalités de traitement des contentieux - Les modalités de révision - La durée de la convention - Les modalités de résiliation - Les conditions de reversement - La communication	

➤ **Etablir un modèle de bilan uniforme afin de permettre une lecture comparative des actions annuelles**

Un compte rendu d'exécution se basera sur :

- Un bilan d'activité quantitatif sous forme de tableau qui devra comprendre (*combien de personnes bénéficiaires du rSa ont été suivies dans l'année, par qui elles ont été adressées, avec une répartition par sexe, par âge, par lieu de résidence, par T.A.S., par niveau de formation à l'entrée en prestation et à la sortie si changement*)
- Un bilan qualitatif remis au référent à la fin de l'accompagnement, précisera la fréquence des rencontres effectives (*feuille d'émargement signée comprenant la date et la durée de chaque entretien, la copie du contrat d'accompagnement signée par le bénéficiaire et son référent, et les résultats en fin d'accompagnement comprenant le diagnostic d'employabilité, l'orientation conseillée, les actions effectives mises en œuvre et les résultats obtenus*) et les motifs d'interruption de l'accompagnement si prématuré.

➤ **Chaque structure devra fournir le référentiel précis des métiers en charge de l'accompagnement des usagers au sein de sa structure**, délimitant le périmètre des missions de chaque métier (*C.I.P., tuteurs*), l'articulation avec le référent et les partenaires qui en découle

IV. Annexe

L'évaluation du dispositif d'insertion par ENEIS

Évaluation du dispositif départemental d'insertion

Conseil général de
l'Aveyron



Sommaire

Evaluation territoriale

- Contexte socio-économique
 - Analyse du public bénéficiaire du RMI
 - Cartographie du dispositif d'insertion
 - *Synthèse : Fiches d'identité territoriale*
-

Evaluation thématique

- Présentation des axes
 - Axe Insertion professionnelle
 - Axe Insertion socio-professionnelle
 - Axe Insertion sociale
 - *Synthèse : Points forts / Points d'amélioration*
-

Annexes

- Liste des entretiens
 - Restitution des groupes Bénéficiaires
 - Comparaison interdépartementale
-



Évaluation territoriale

- *Contexte socio-économique*
- *Analyse du public bénéficiaire du RMI*
- *Cartographie du dispositif*
- *Synthèse : Fiches d'identité territoriale*

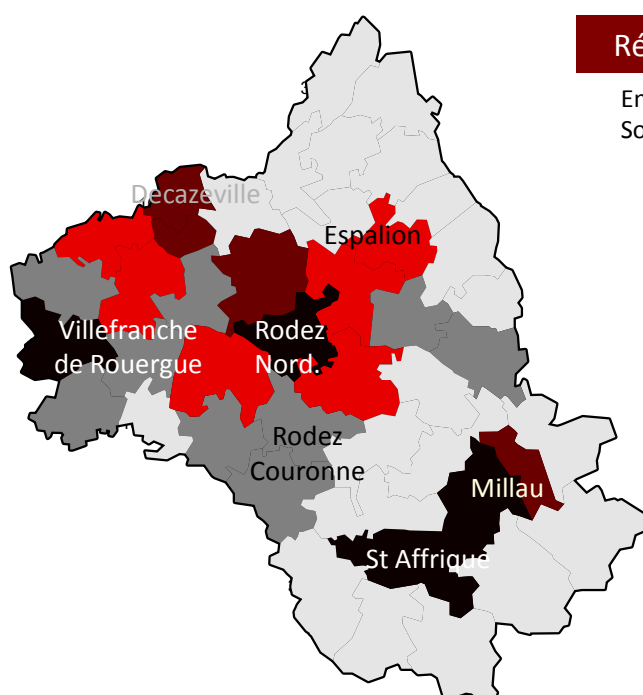


Contexte socio-économique



Évaluation territoriale

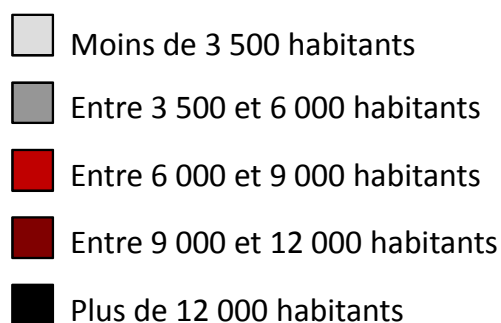
• Contexte socio-démographique



Répartition de la population par canton

En 2005

Source: INSEE. Traitement ENEIS

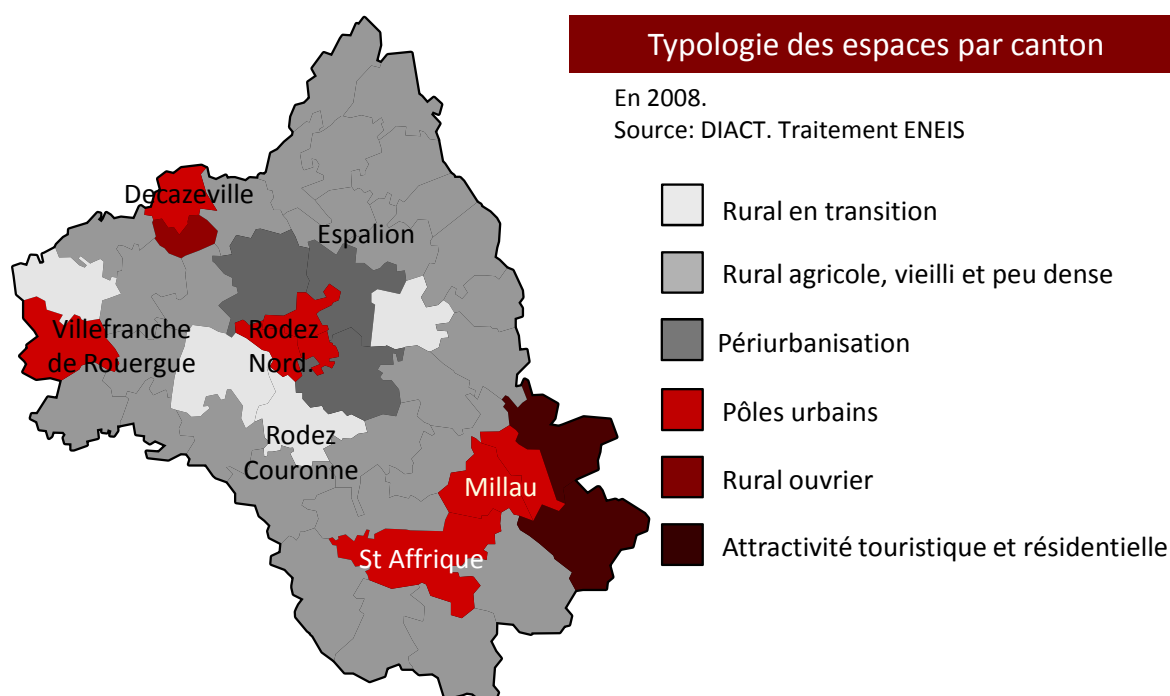


- Le **poids démographique** des cantons **varie** fortement sur le territoire départemental.
- Le **Sud Aveyron** (hormis Millau et St Affrique), le **Nord** et une partie de l'Ouest aveyronnais comptent **moins de 3 500 habitants** par canton, ainsi que l'agglomération-centre (Rodez).
- Les **zones les plus peuplées** se situent sur sa **périphérie**, ainsi que les **franges Est et nord Ouest** du département.



Évaluation territoriale

• Contexte socio-démographique

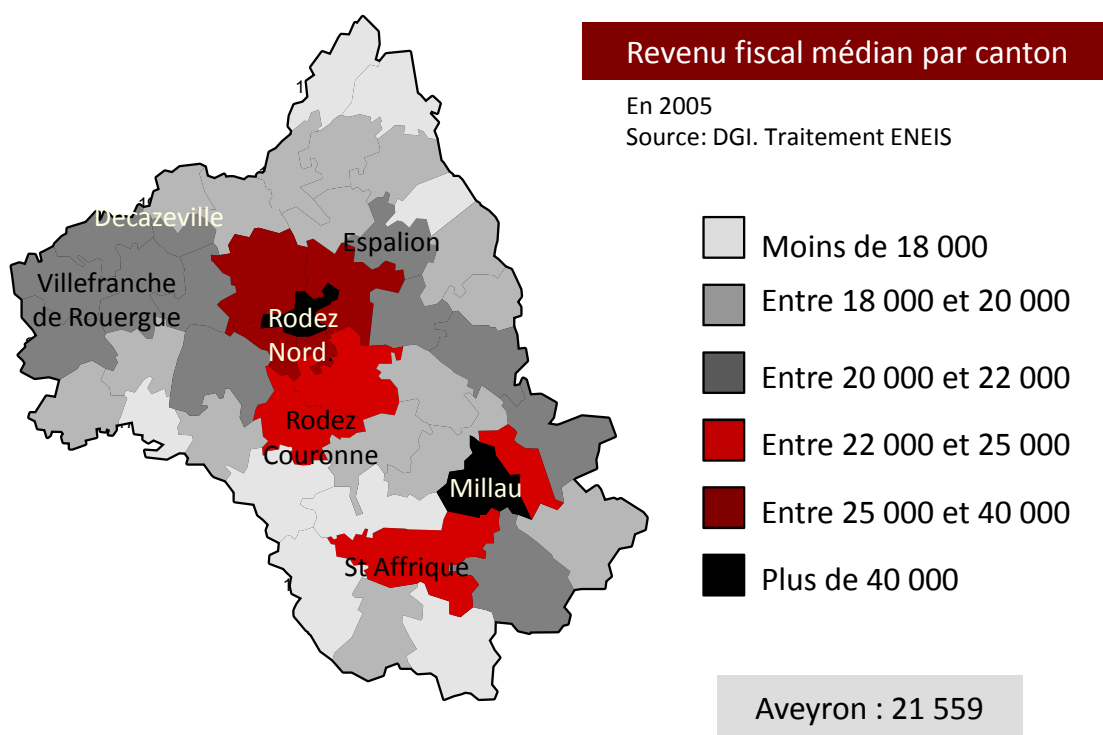


- L'Aveyron, département étendu, se compose de territoires à la dynamique très diverse.
- Les territoires autour des **pôles urbains** comme **Rodez** ou **Millau** sont en pleine expansion démographique et économique.
- Certains d'entre eux sont en voie de **périurbanisation** (cantons de **Marcillac** et **Bozouls**), affichant un taux élevé d'actifs.
- Certains **espaces ruraux** connaissent un **renouveau** lié à l'**étalement urbain** et à la concentration des emplois dans les pôles urbains, s'orientant vers la phase de la **périurbanisation** (cantons de **Villeneuve**, **Baraqueville**, **Cassagnes Begonhes**...).
- La pointe Sud-Est de l'Aveyron correspond à un territoire **rural ouvrier**, composé de petites villes marquées par la présence de l'**industrie**.
- Le reste du territoire de l'Aveyron (cantons de Saint Affrique et Espalion) est caractérisé par une **faible densité**. L'emploi est assuré par l'**activité locale** (artisanat).



Évaluation territoriale

• Contexte socio-démographique

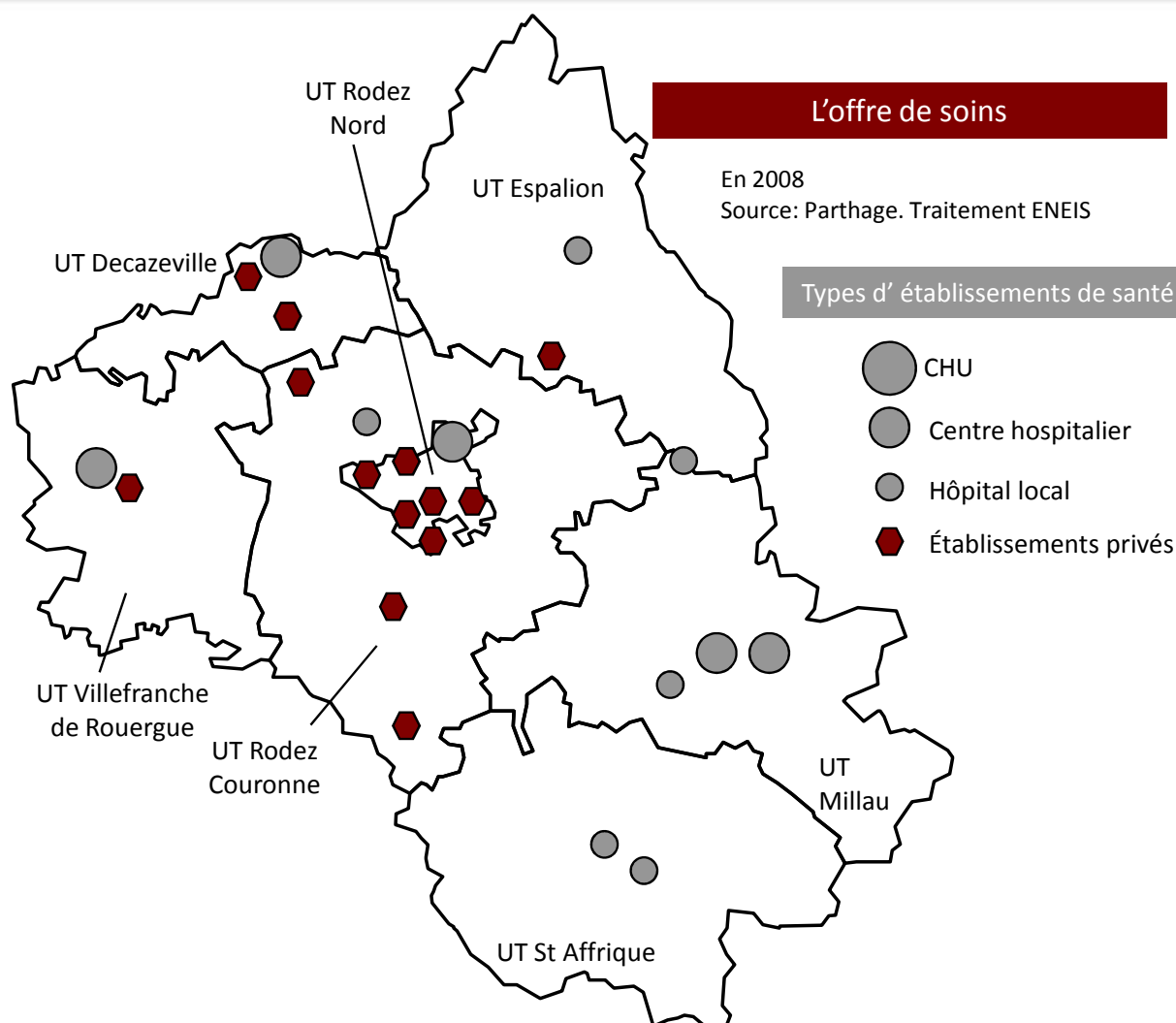


- Le niveau de revenu paraît disparate entre les cantons.
- D'une part, **Rodez et sa périphérie** affichent des **niveaux de revenu élevés** (plus de 22 000 € de revenu fiscal médian, jusqu'à plus de 40 000 pour le canton de Rodez Nord).
- Au sud, **le canton Millau, et dans une moindre mesure celui de St Affrique** affichent également des niveaux de revenu élevés.
- Sur le reste du département, le revenu fiscal médian par canton ne dépasse pas 22 000 €. La population du **Nord du département** se caractérise à cet égard par **des niveaux de revenu faibles** (moins de 18 000 €).



Évaluation territoriale

• Contexte sanitaire

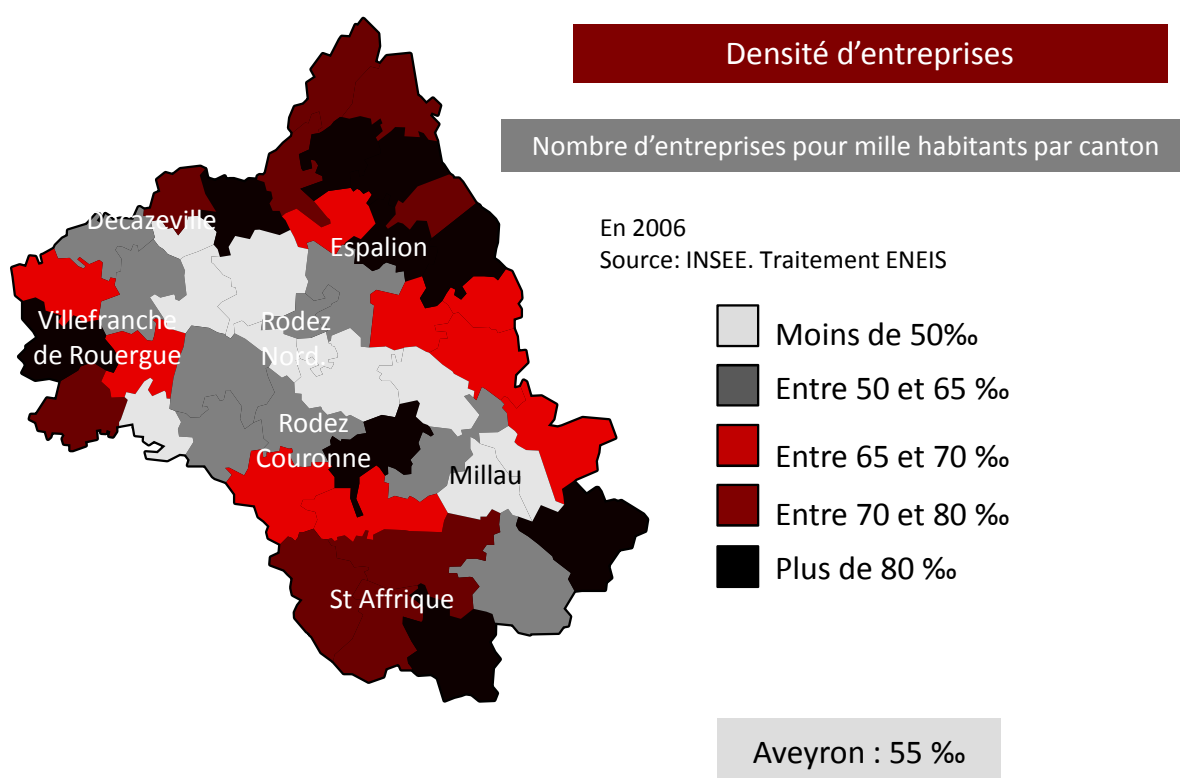


- L'offre de soins en Aveyron est répartie sur **deux territoires santé**: le Nord Aveyron (Villefranche de Rouergue, Decazeville, Espalion, Rodez et Rodez Couronne) qui représente une population de 204 632 personnes et le Sud Aveyron (Millau et Saint Affrique), qui compte 68 739 habitants.
- Sur le **Nord Aveyron**, l'offre de soins est relativement **équilibrée**. Rodez Agglomération concentre les fonctions sanitaires les plus importantes.
- L'offre de soins sur le **Sud Aveyron** est concentrée autour des villes de Saint Affrique et de Millau. Ce territoire connaît des problématiques spécifiques liées au **maintien de l'offre de soins**, particulièrement sur le territoire de Saint Affrique.



Évaluation territoriale

• Contexte économique

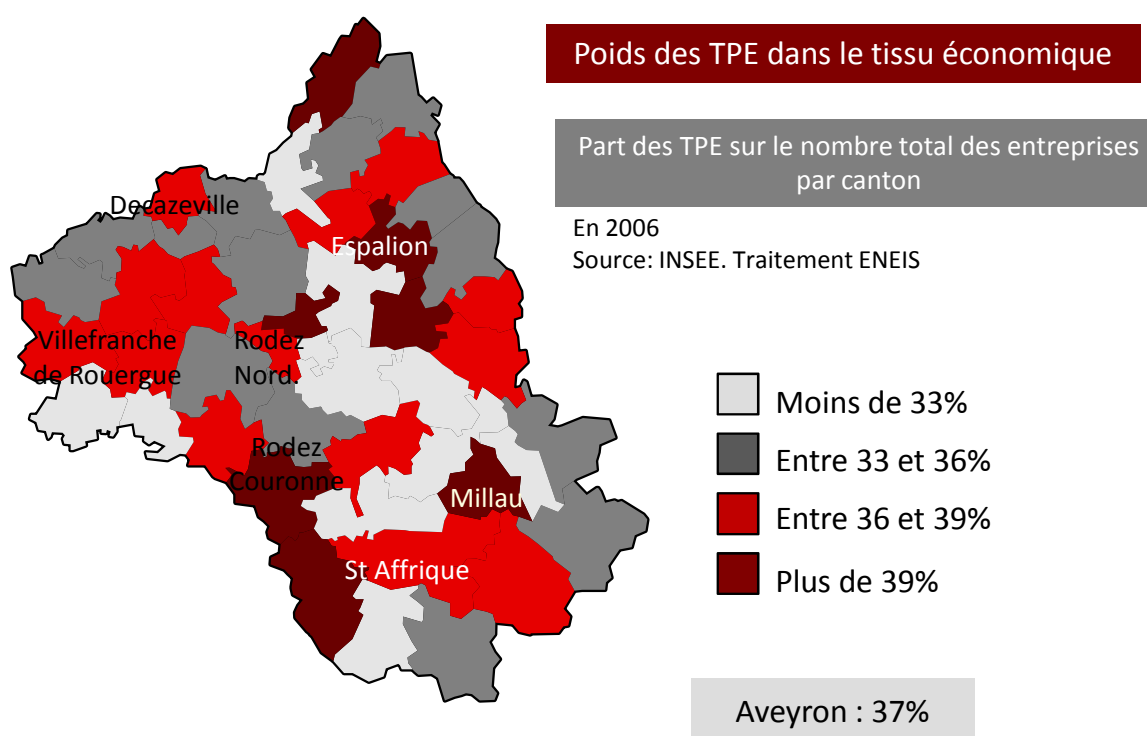


- Le nombre d'établissements pour 1 000 habitants permet d'évaluer le **dynamisme et l'état du tissu économique**. Cependant, selon le type d'entreprises recensées, le nombre d'emplois concernés est plus ou moins important.
- La **densité** du tissu économique est **variable** selon les territoires. Le canton de **Millau** affiche un des taux les plus faibles du département avec **moins de 50 entreprises pour 1 000 habitants**, mais sur ce territoire, plusieurs gros groupes sont recensés.
- A l'inverse, le territoire de **Saint Affrique** présente les **proportions les plus élevées** (plus de 65 entreprises pour 1 000 habitants).



Évaluation territoriale

• Contexte économique



- Le **tissu économique** aveyronnais est composé de **petits établissements**. La structuration du tissu économique local, en terme de **TPE**, est **homogène** sur l'ensemble du territoire.
- En moyenne, sur l'Aveyron, **une entreprise sur trois** est une TPE. Les TPE constituent donc un enjeu majeur en terme d'emplois et de maintien de l'activité.
- On constate de **faibles divergences** entre les territoires. Sur les cantons de Requista (Saint Affrique), Rodez et Mur de Barrez (Espalion), plus d'une entreprise sur 4 est une TPE. La proportion est d'une entreprise sur trois pour Najac (Villefranche).



Évaluation territoriale

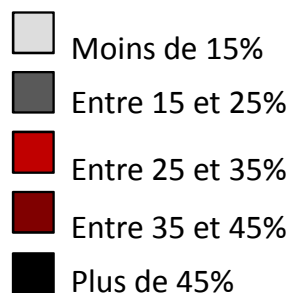
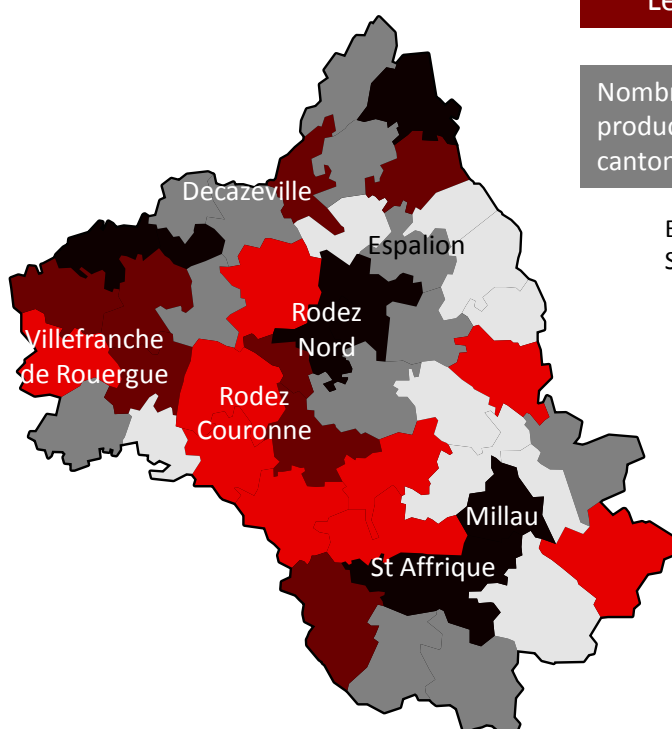
• Contexte économique

Le poids de la fonction productive

Nombre de salariés dans la fonction productive sur le nombre total de salariés par canton

En 2006

Source: INSEE. Traitement ENEIS



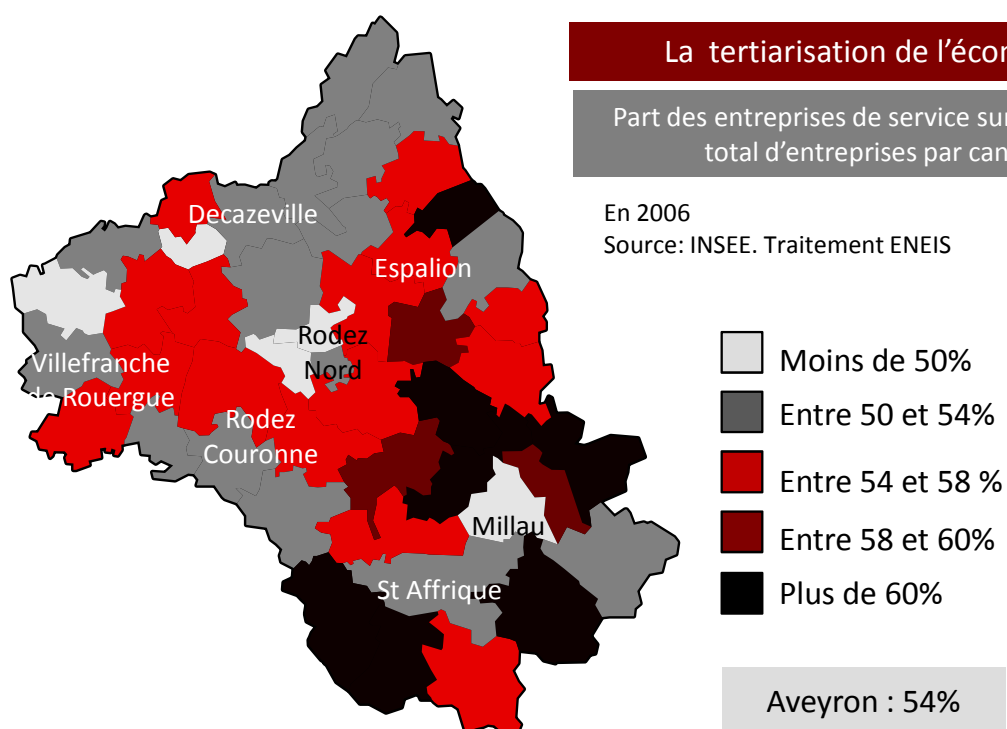
Aveyron : 37%

- **L'économie productive** reste sur le département le **premier pôle d'emploi** mais la situation est très hétérogène entre les territoires.
- Sur Rodez Agglomération, Millau et Decazeville, la sphère productive pèse pour **plus de 45% des effectifs salariés**.
- A l'inverse, les salariés employés dans la sphère productive sont proportionnellement moins nombreux sur les cantons de **Saint Geniez d'Olt** (Espalion) et de **Cornus** (Millau). Ils représentent moins de **un salarié sur 6**.



Évaluation territoriale

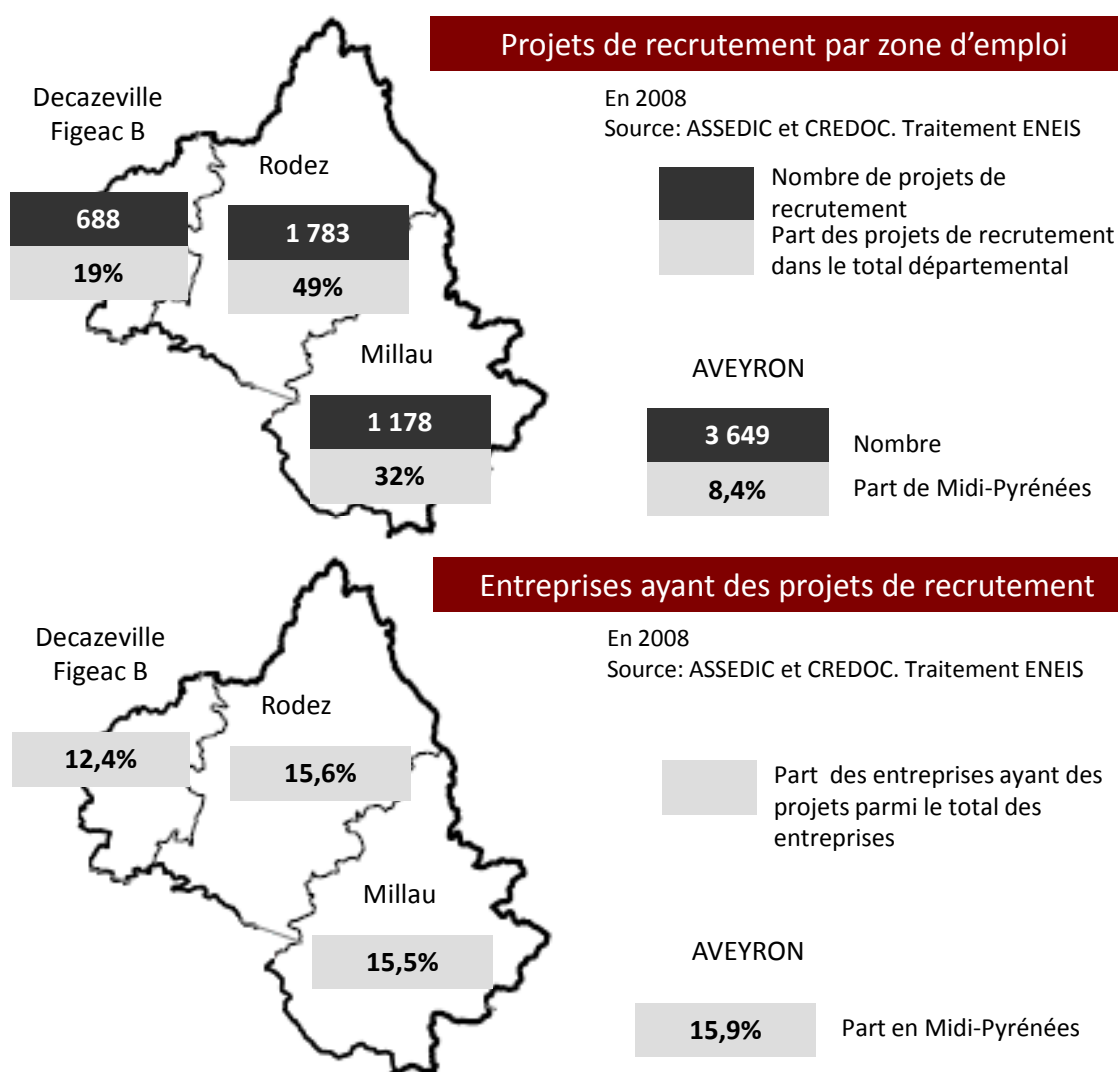
• Contexte économique



- En raison du poids de **l'agriculture et de l'industrie**, l'Aveyron demeure un département faiblement **tertiaire**, même si le secteur des services bénéficie d'un **fort dynamisme**.
- En moyenne, sur l'Aveyron, **plus d'une entreprise sur 2 est une entreprise de service**.
- De **faibles écarts** existent entre les territoires. Sur l'agglomération de Rodez, le secteur tertiaire concerne moins d'une entreprise sur 2. On constate la même situation sur Millau.
- A l'inverse, sur les cantons de Camares et de Peyreleau, cette proportion passe à plus de 2 entreprises sur 3.

Évaluation territoriale

• Contexte économique



- L'Aveyron, qui représente 9,7% de la population régionale, concentre 8% des projets d'embauche de la région Midi-Pyrénées.
- Au niveau départemental, la zone d'emploi de Rodez est la plus dynamique puisqu'elle concentre près de la moitié des projets du recrutement du territoire aveyronnais.
- On constate une plus grande homogénéité pour la proportion des entreprises ayant des projets de recrutement. Sur les territoires de Rodez et de Millau, le taux est sensiblement le même; une entreprise sur 6 a des projets de recrutement.



Évaluation territoriale

• Contexte économique

Projets de recrutement par catégorie de métier

En 2008

Source: ASSEDIC et CREDOC. Traitement ENEIS

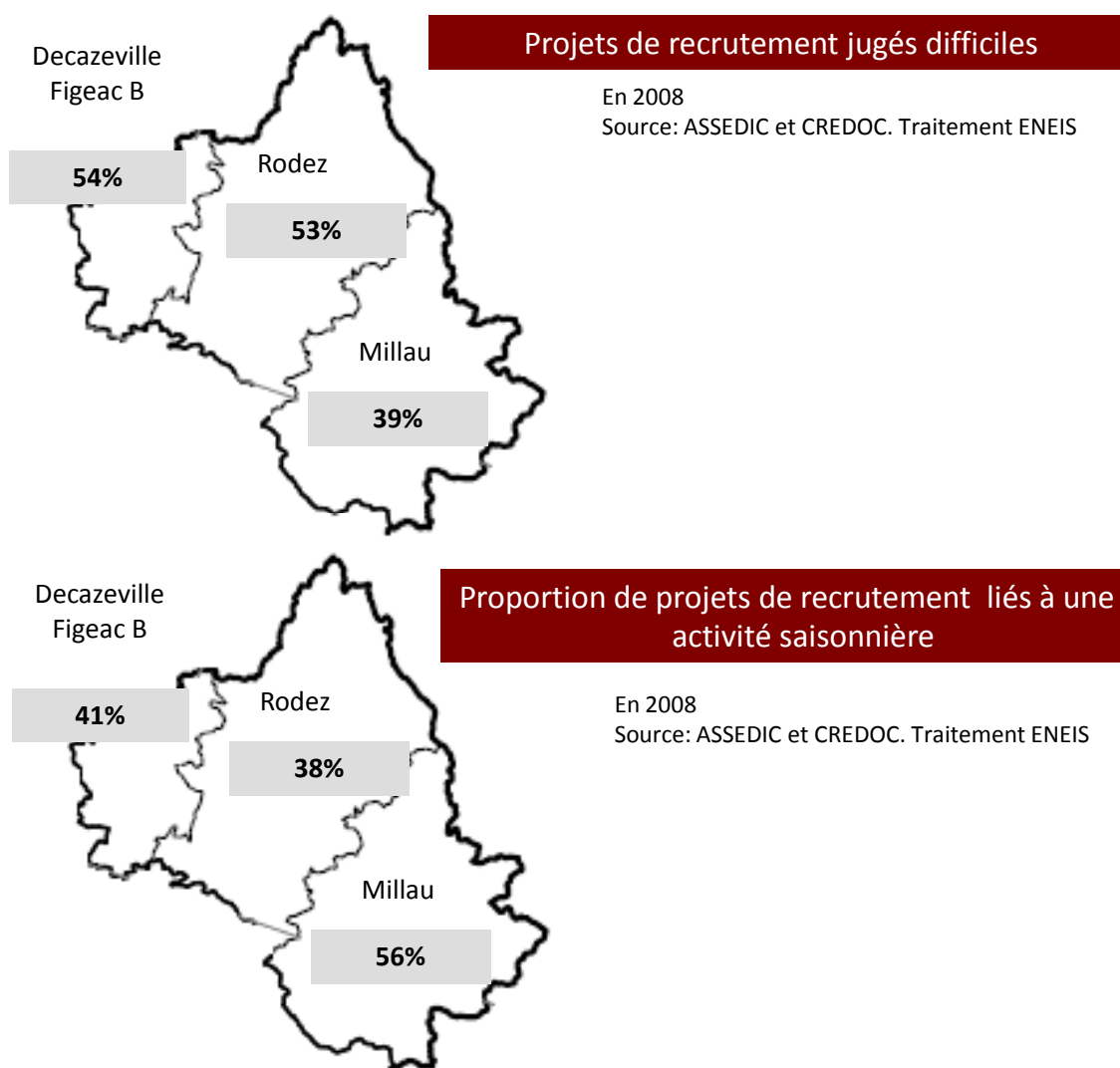
	Decazeville	Millau	Rodez	Aveyron	Évolution 07/08
Encadrement	6%	5%	7%	6%	10%
Administratif	5%	4%	5%	5%	5%
Social et médico-social	18%	20%	22%	21%	7%
Vente et tourisme	42%	38%	45%	42%	6%
Autres techniciens et employés	2%	6%	3%	4%	-22%
Ouvriers BTP	5%	8%	7%	7%	4%
Ouvriers Industrie	19%	12%	7%	11%	-34%
Autres	3%	7%	4%	5%	-14%
Tous métiers	100%	100%	100%	100%	0%

- Le **principal secteur pourvoyeur d'embauches**, selon les projets d'embauche déclarés, est celui de la **vente et du tourisme** (42% en moyenne départementale). Le bassin d'emploi le moins concerné est celui de Millau (38%). Ce secteur **accuse une baisse importante** de projets de recrutements (-22%) par rapport à 2007.
- Le deuxième secteur, en moyenne départementale, est le secteur social et médico-social – hormis sur la zone d'emploi de Decazeville où c'est le secteur des **ouvriers d'industrie** qui se place en deuxième position. Ce secteur affiche **la plus forte baisse des projets de recrutement** sur le département : un tiers de projets de moins par rapport à l'année dernière.



Évaluation territoriale

• Contexte économique

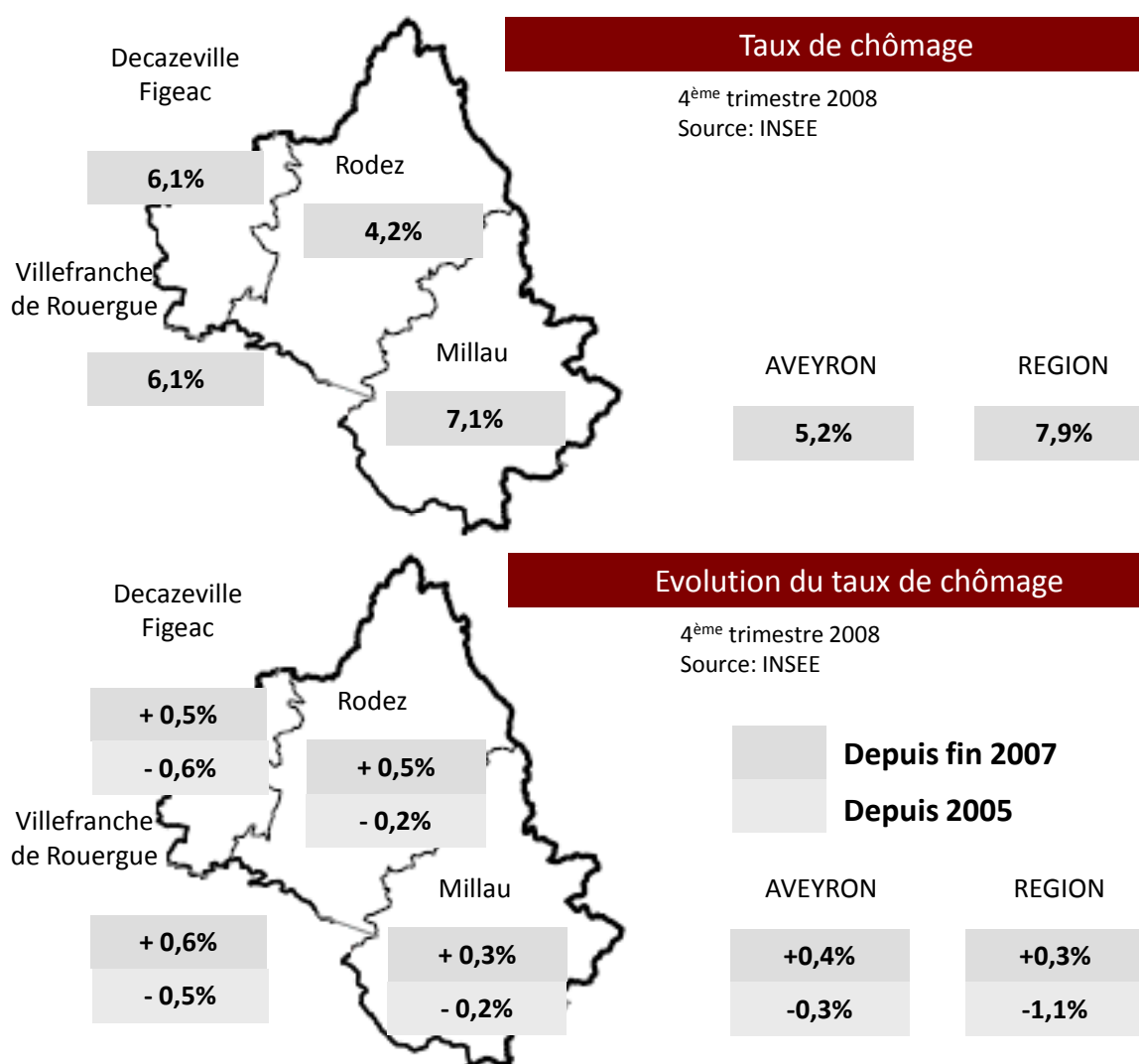


- Le département se signale par des **difficultés de recrutement plus importantes** que dans le reste de la région. En effet, deux des trois zones d'emploi aveyronnaises font partie des trois bassins de Midi-Pyrénées identifiés comme **les plus problématiques pour réaliser les projets de recrutement**. Les secteurs en tension sont, sur le secteur de **Rodez**, les activités récréatives, services aux entreprises, commerce, et, sur celui de **Decazeville Figeac B**, l'hôtellerie-restauration, l'industrie manufacturière, les services aux particuliers.
- La zone d'emploi de Millau affiche **la proportion régionale la plus élevée de projets de recrutement liés à une activité saisonnière**, après la zone d'emploi de Lourdes.



Évaluation territoriale

• Contexte économique

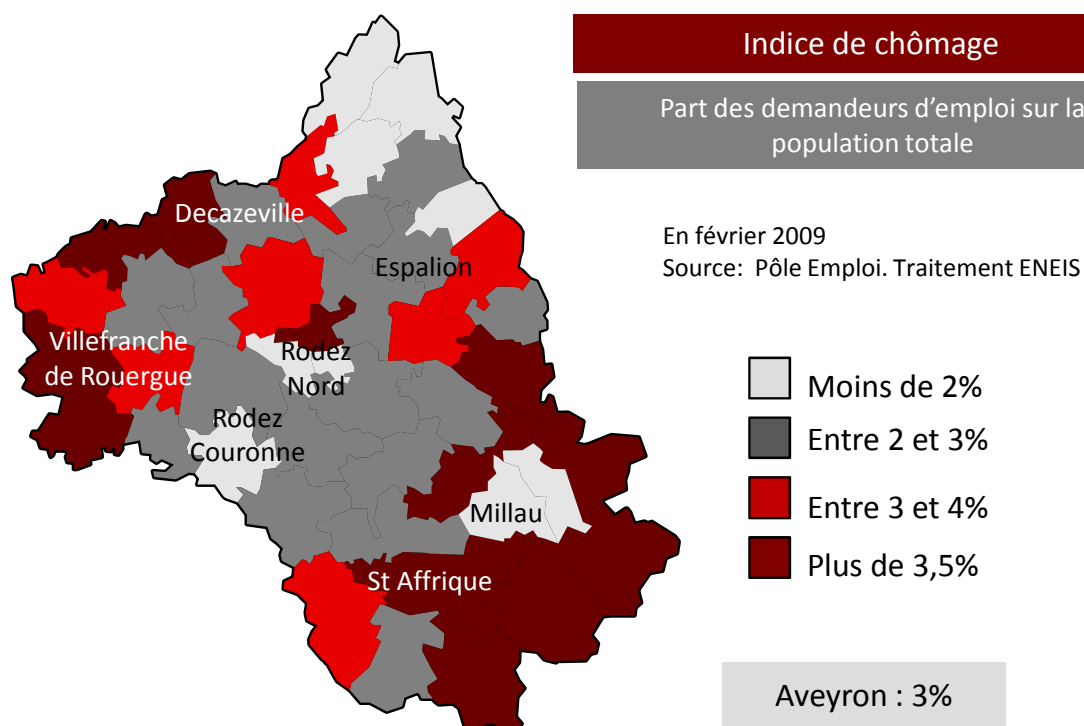


- L'Aveyron affiche la meilleure situation par rapport à l'emploi au sein de la région Midi-Pyrénées. Le taux de chômage (5,2%) est en effet le plus bas de la région : hormis le Gers, tous les autres départements se situent au-dessus de 7% (4^{ème} trimestre 2008).
- La situation économique a connu une **dégradation au cours de l'année 2008**, comme le montre la hausse de 0,4% du taux de chômage, légèrement plus marquée sur le territoire de Villefranche et plus modérée sur celui de Millau. Cependant, le taux de chômage a reculé sur l'ensemble du département entre 2005 et 2008.



Évaluation territoriale

• Contexte économique

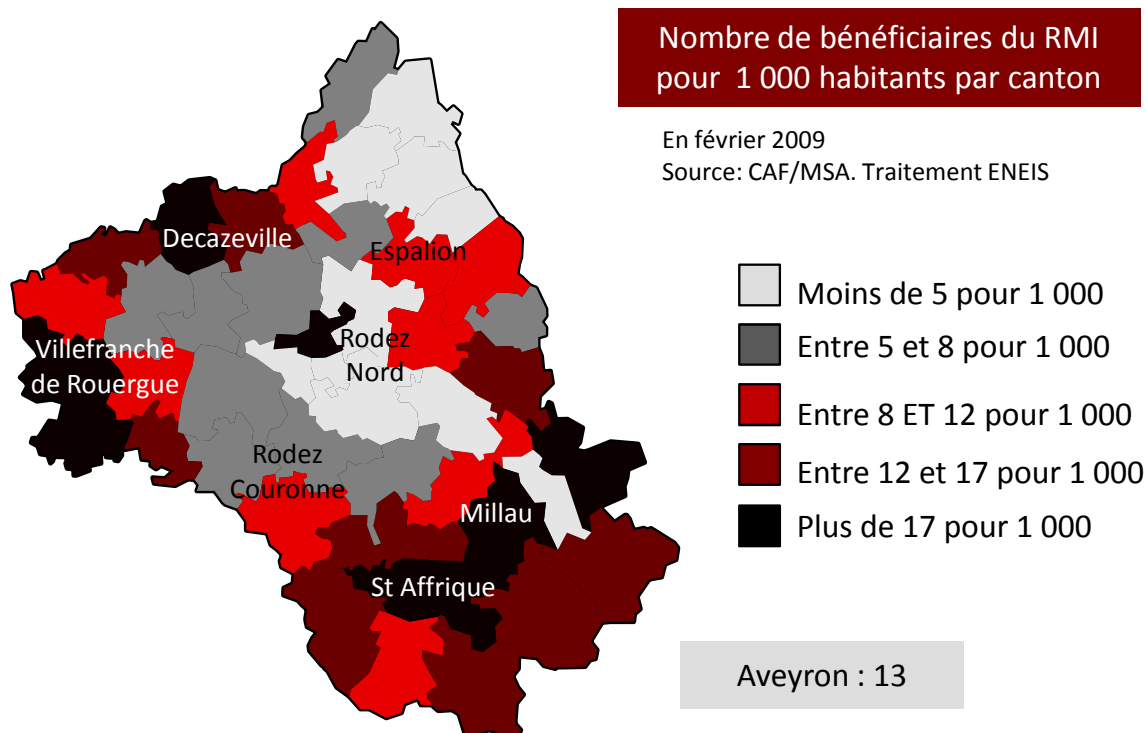


- L'indice de chômage de **février 2009** (il s'agit du nombre de demandeurs d'emploi rapporté à la population totale) en Aveyron demeure **l'un des plus faibles de la région** Midi Pyrénées et est bien inférieur à la moyenne nationale.
- L'agglomération de **Rodez** et Rodez Couronne ainsi que le Nord Aveyron bénéficient d'un fort dynamisme et affichent des **taux quasi incompressibles**.
- Une majorité des cantons du **Sud Aveyron** ainsi que les territoires de **Villefranche** et de **Decazeville** affichent les indices de chômage les **plus élevés** du département avec des taux supérieurs à 3,5%.



Évaluation territoriale

• Contexte socio-économique



- Rapporté au nombre d'habitants, le **nombre de bénéficiaires du RMI par canton** fait apparaître des **taux très hétérogènes**.
- Le canton de Rodez Nord en particulier, affiche un **taux très élevé** (350 allocataires pour mille habitants), ce qui le distingue de tout le reste du territoire aveyronnais.
- **Le sud du département** connaît une concentration importante de la population percevant le RMI. On observe en effet 3 cantons affichant des taux supérieurs à **40 allocataires pour mille habitants** : Camarès, St Affrique et Millau Ouest.
- Les autres zones accueillant une proportion d'allocataires du RMI assez élevée se situent au **Nord-ouest** du département.



Analyse du public bénéficiaire du RMI



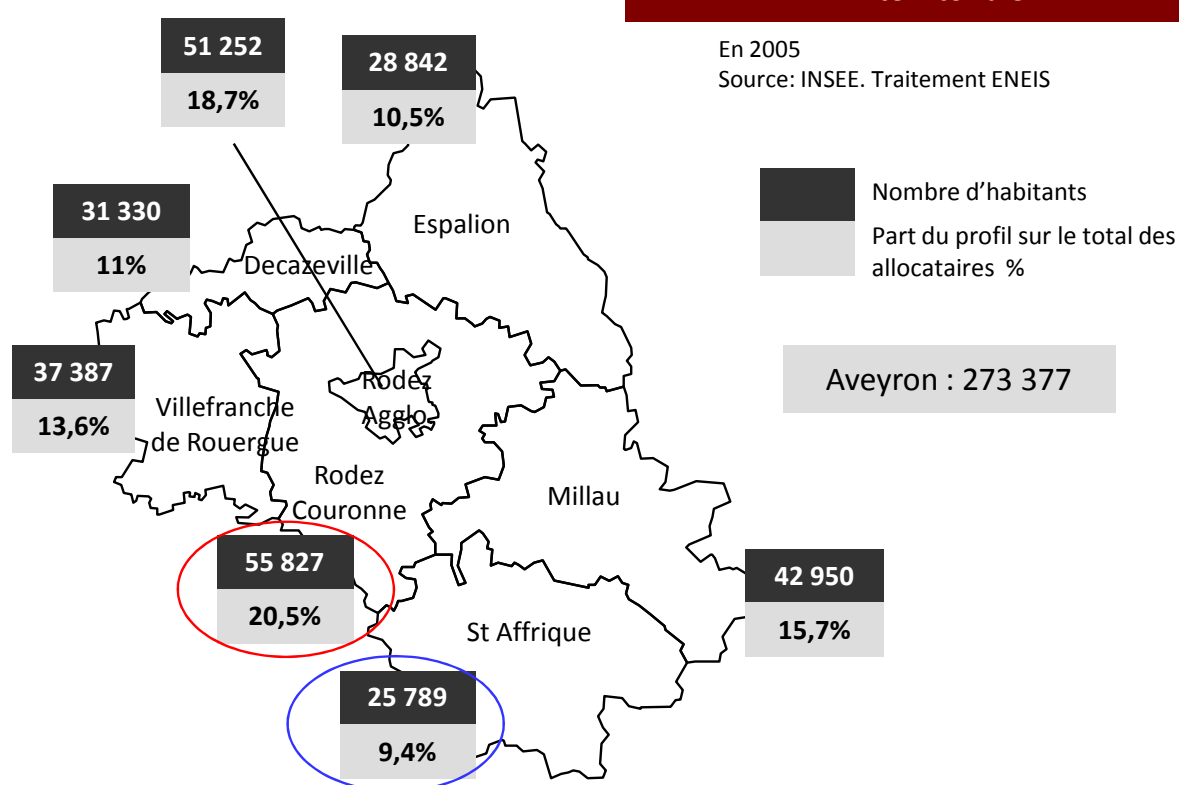
Évaluation territoriale

• Contexte socio-démographique

Répartition de la population par unité territoriale

En 2005

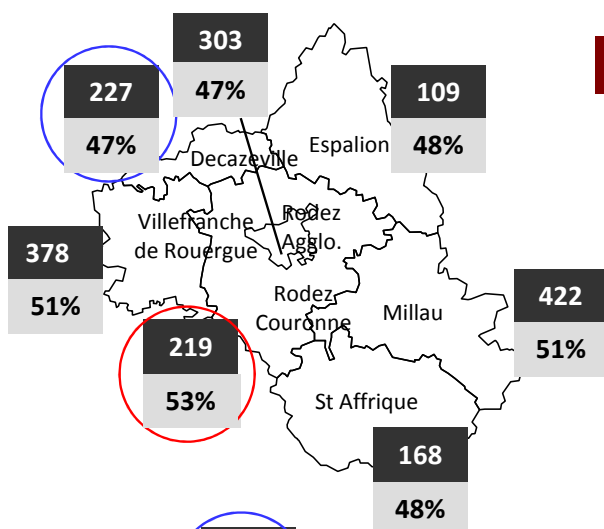
Source: INSEE. Traitement ENEIS



- Le découpage du territoire départemental en 7 unités territoriales fait apparaître une **répartition déséquilibrée** de la population.
- En effet, la population se concentre autour des grands centres urbains, particulièrement autour de Rodez et de Millau: plus d'un habitant sur 5 habite Rodez Couronne.
- A l'inverse, le territoire de St Affrique accueille respectivement moins de 10% de la population.

Évaluation territoriale

• Profil du public bénéficiaire



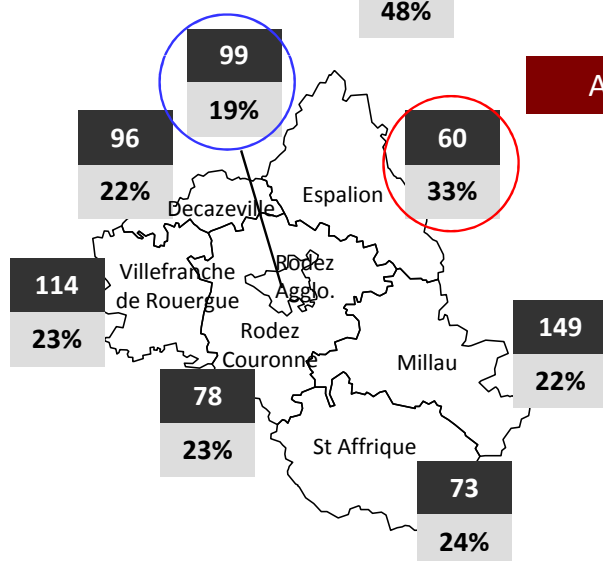
Femmes allocataires du RMI

Au 31 décembre 2008

Source: CG 12. Traitement ENEIS

■ Nombre d'allocataires
■ Part du profil sur le total des allocataires %

Aveyron : 49%



Allocataires du RMI âgés de plus de 50 ans

Au 31 décembre 2008

Source: CG 12. Traitement ENEIS

■ Nombre d'allocataires
■ Part du profil sur le total des allocataires %

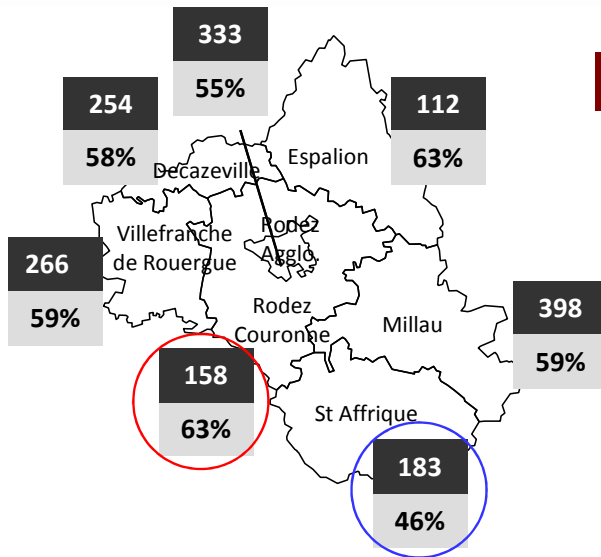
Aveyron : 22,6%

- En moyenne, la répartition entre hommes et femmes est **équilibrée** parmi les allocataires du RMI : 49% des allocataires sont des femmes. Celles-ci sont néanmoins proportionnellement plus nombreuses sur le territoire de **Rodez Couronne** (elles représentent **53% des allocataires**). Decazeville, Espalion et St Affrique ont une proportion de femmes allocataires légèrement inférieure à la moyenne départementale.
- L'âge de la population allocataire diffère selon les territoires. Si **22% des allocataires sont âgés de plus de 50 ans**, le vieillissement est accentué sur le territoire **d'Espalion** (où un tiers des allocataires ont 50 ans ou plus). A l'inverse, les allocataires sont plus jeunes sur **Rodez Agglomération** (18% ont moins de 50 ans)



Évaluation territoriale

• Profil du public bénéficiaire

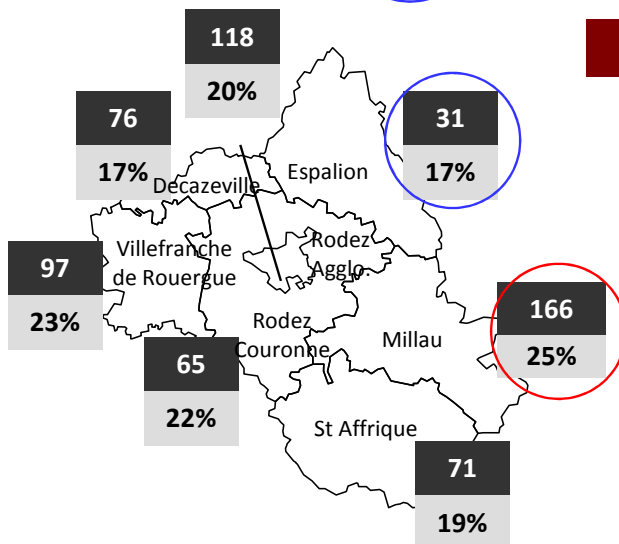


Allocataires du RMI seuls sans enfants

Au 31 décembre 2008
Source: CG 12. Traitement ENEIS

Nombre d'allocataires
Part du profil sur le total des allocataires %

Aveyron : 57,8%



Allocataires du RMI seuls avec enfants

Au 31 décembre 2008
Source: CG 12. Traitement ENEIS

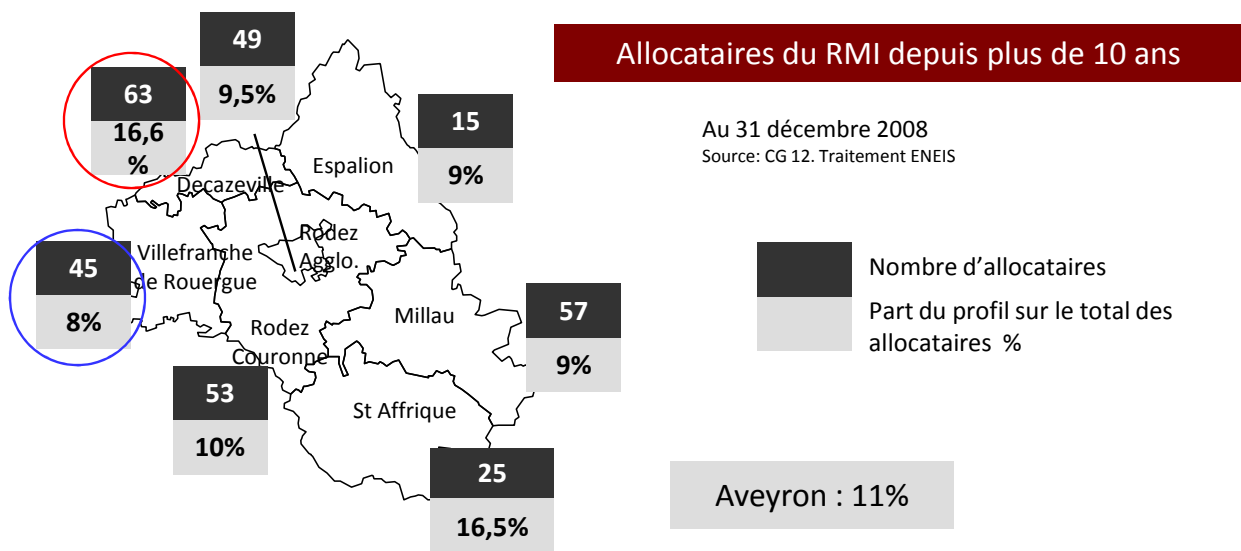
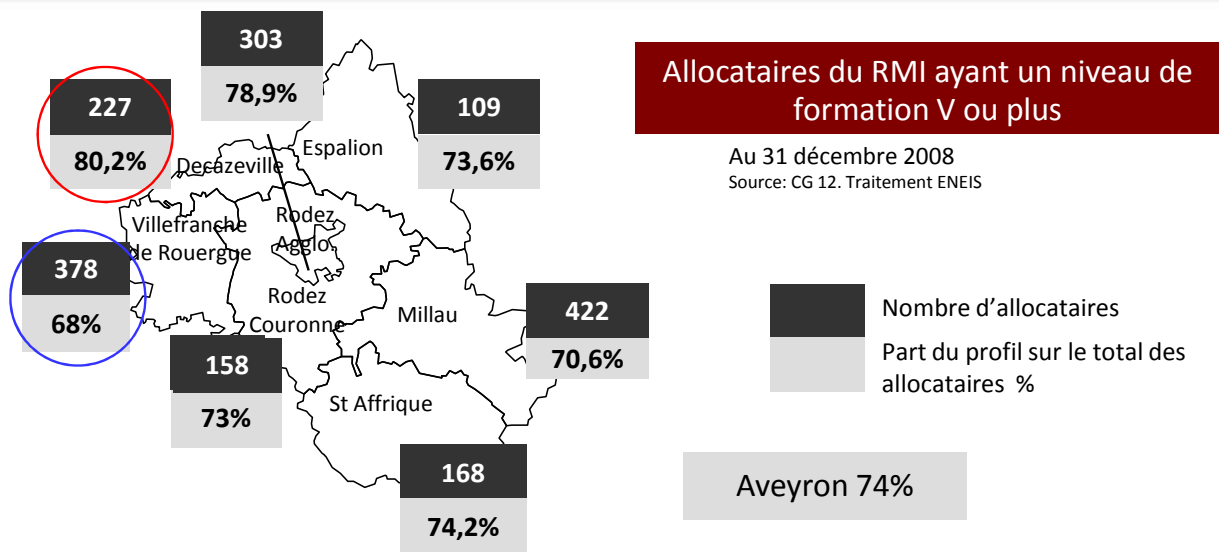
Nombre d'allocataires
Part du profil sur le total des allocataires %

Aveyron : 20%

- On constate que la majorité des allocataires du RMI se trouvent dans une situation d'isolement. Les territoires de Rodez Couronne et d'Espalion affichent les plus grandes proportions de personnes seules. Seul le territoire de Saint Affrique voit une proportion inverse (la majorité des allocataires vivent en couple et/ou avec des enfants) enregistrant un taux d'allocataires isolés inférieur à la moyenne départementale.
- La part des familles monoparentales est assez homogène sur le département. Un allocataire sur 5 dans l'Aveyron est un parent seul. Cette proportion atteint un allocataire sur 4 sur Millau.

Évaluation territoriale

• Profil du public bénéficiaire

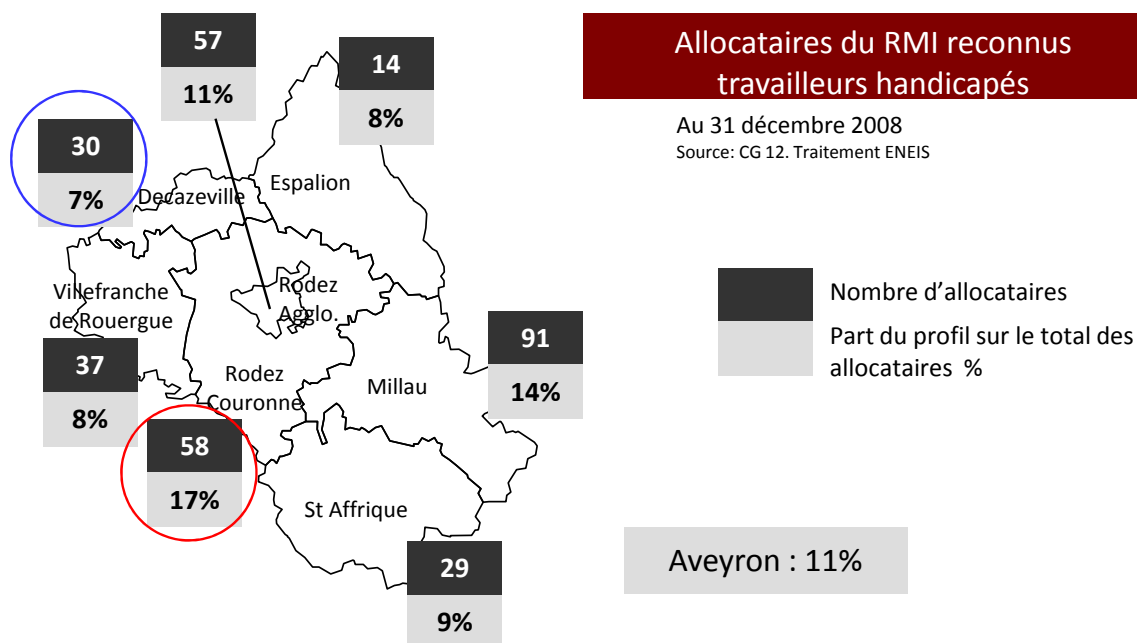


- On constate que la très grande majorité des allocataires du RMI possèdent un **faible niveau de formation**, quel que soit le territoire. Sur le département, **74% des allocataires RMI ont un niveau de formation V ou plus**. Decazeville affiche la plus forte proportion d'allocataires peu qualifiés (80%).
- Le problème de la **pérennisation des personnes dans le dispositif** se pose de manière aigue sur les territoires de **Saint Affrique et de Decazeville**. En effet, **plus d'un allocataire sur 6 est dans le dispositif RMI depuis plus de 10 ans**.



Évaluation territoriale

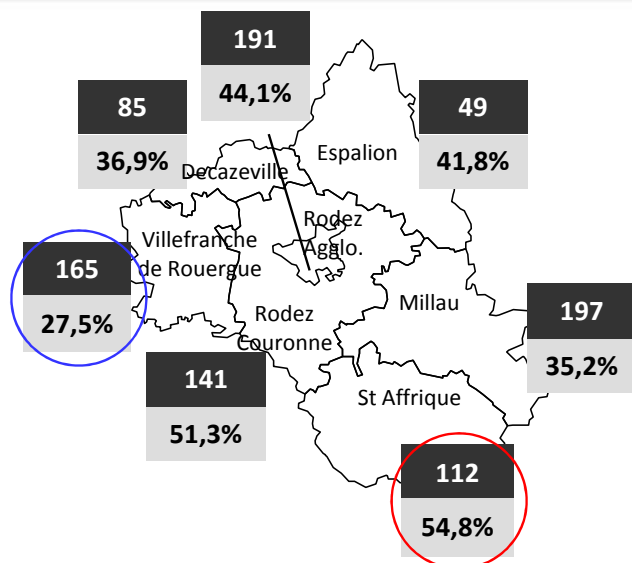
• Profil du public bénéficiaire



- En moyenne départementale, **un allocataire du RMI sur 10 est reconnu travailleur handicapé**.
- Les territoires de Rodez Agglomération et Couronne ainsi que le territoire de Millau affichent les proportions les plus importantes d'allocataires reconnus **travailleurs handicapés**. Sur Rodez Couronne, plus d'un allocataire sur 6 bénéficie de cette qualité.
- Decazeville connaît la proportion la plus faible : 7% d'allocataires RMI avec RQTH sur ce territoire.

Évaluation territoriale

• Profil du public bénéficiaire



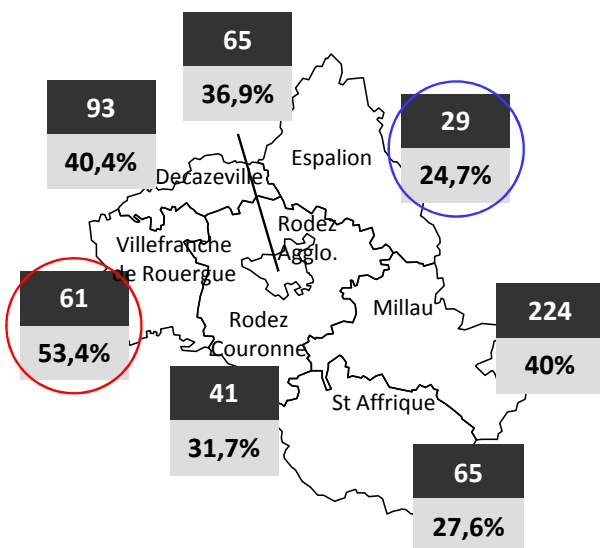
Contrats d'insertion ayant pour motif l'insertion professionnelle

Au 31 décembre 2008

Source: CG 12. Traitement ENEIS

Nombre de contrats
Part du type de contrat sur le total des contrats %

Aveyron : 40%



Contrats d'insertion ayant pour motif l'accompagnement Social/Santé

Au 31 décembre 2008

Source: CG 12. Traitement ENEIS

Nombre de contrats
Part du type de contrat sur le total des contrats %

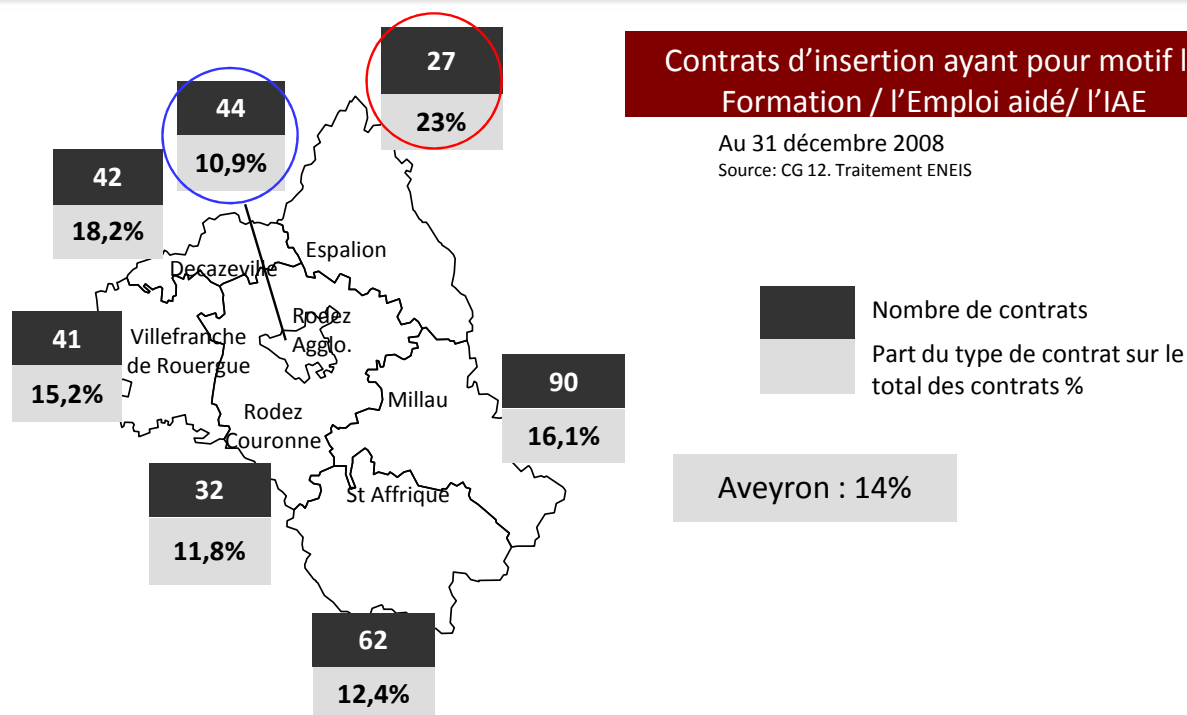
Aveyron : 38%

- En moyenne départementale, les contrats d'insertion ont pour motif **l'insertion professionnelle** (accompagnement à l'emploi ou création d'activité) ou un **accompagnement social** (santé, logement...) et ce dans des proportions égales (environ 40%).
- Cependant, les situations varient entre les territoires. **A Saint Affrique, un contrat sur 2 a pour objectif l'insertion professionnelle** alors que **cette proportion tombe à un contrat sur 4 à Villefranche de Rouergue.**



Évaluation territoriale

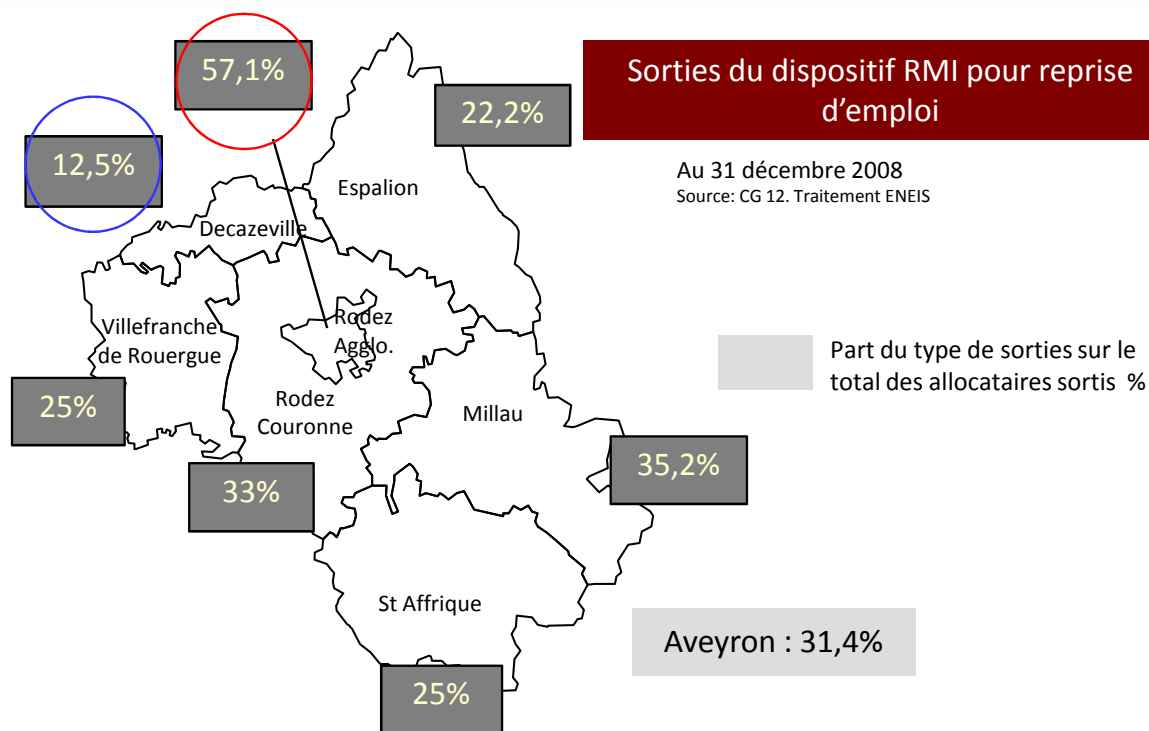
• Profil du public bénéficiaire



- On constate que sur le département, en moyenne, **un contrat sur sept** a un **motif d'insertion socio-professionnelle ou pré-professionnelle** (la formation, l'emploi aidé ou l'intégration d'une SIAE).
- Les taux varient selon les territoires, conséquence de **l'inégalité de l'offre** d'un territoire à l'autre. La formation, l'emploi aidé ou l'IAE concernent plus d'un contrat sur 4 sur le territoire d'Espalion contre un contrat sur 10 sur l'agglomération de Rodez.

Évaluation territoriale

• Profil du public bénéficiaire



- Le **retour à l'emploi** explique en moyenne sur le département **31% des sorties du dispositif RMI**.
- Les taux sont cependant très disparates selon les territoires.
- Sur **Decazeville**, le retour à l'emploi ne concerne qu'une faible part des motifs de sortie (une sur 8 en moyenne), contre plus **d'une sortie sur 2 dans l'agglomération de Rodez** et une sortie sur 3 à Rodez Couronne et Millau.



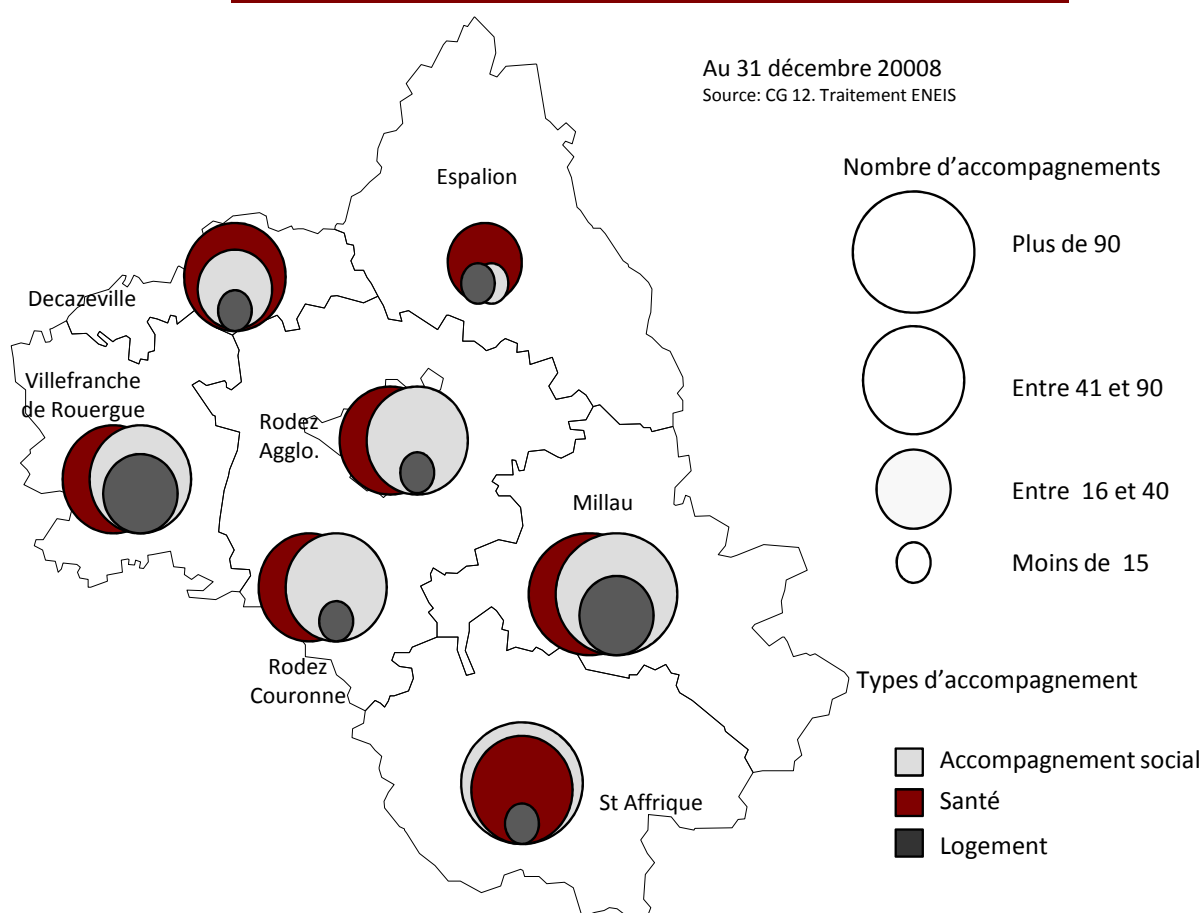
Cartographie du dispositif d'insertion



Évaluation territoriale

• Dispositif d'insertion

L'accompagnement social des bénéficiaires du RMI



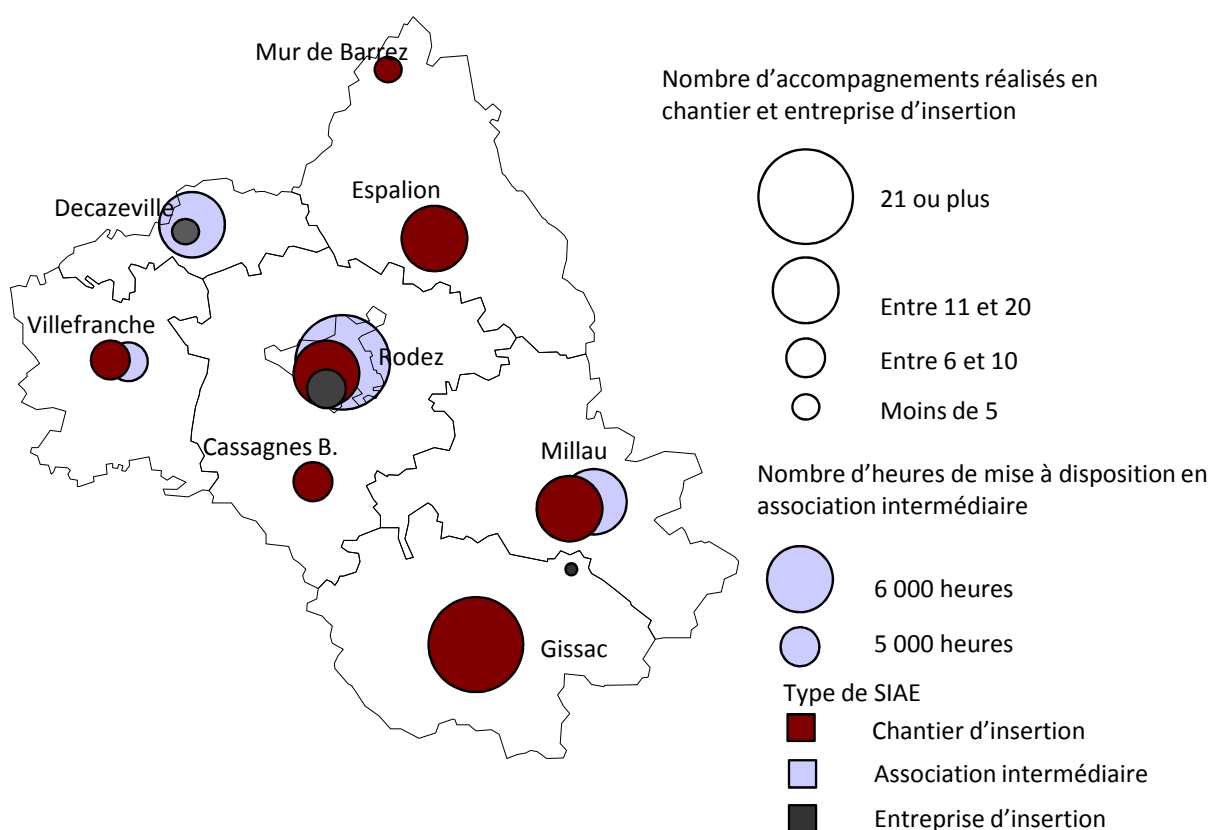
- On constate la dominante des **problématiques sociales** sur l'ensemble des territoires. Un accompagnement sur 4 dans le département nécessite des prestations d'accompagnement social.
- Une proportion importante des accompagnements sociaux relèvent de la **prise en charge médicale**. En moyenne sur le département, la santé représente **un accompagnement social sur 6**.
- Le territoire de **Millau** affiche à la fois le plus grand nombre de prestations d'accompagnement social et le plus grand nombre d'accompagnements santé.



Évaluation territoriale

• Dispositif d'insertion

Les Structures d'Insertion par l'Activité Économique



- Si aucun des territoires n'est dépourvu de structure d'insertion par l'activité économique, on constate certaines carences. En effet, le territoire de **Decazeville** ne compte **aucun chantier d'insertion**.
- Le département compte **deux entreprises d'insertion**.
- Les **4 associations intermédiaires** couvrent les territoires de Villefranche, de Decazeville, de Millau/ Saint Affrique, de Rodez/ Rodez Couronne/ Espalion.
- Les chantiers d'insertion se caractérisent par une **capacité d'accueil** relativement réduite. Un seul est dans la capacité de réaliser plus de 20 accompagnements. Saint Affrique réalise le plus grand nombre d'accompagnements en chantier d'insertion du fait de la présence d'une structure de taille importante (Château de Montaignut).



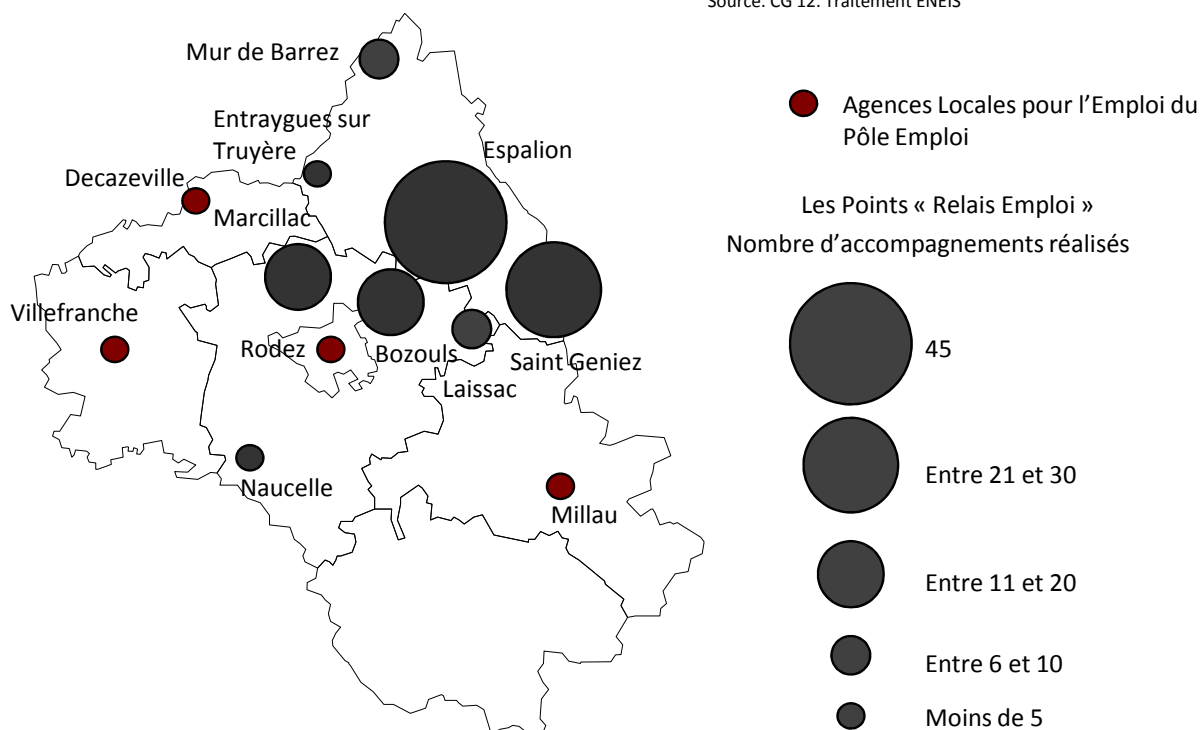
Évaluation territoriale

• Dispositif d'insertion

L'accompagnement vers l'emploi

Au 31 décembre 2008

Source: CG 12. Traitement ENEIS



- La répartition des Points Relais Emploi est très inégale sur l'ensemble du département.
- Ceux-ci se concentrent sur le **Nord Aveyron et Rodez Couronne** avec 4 Points Relais Emploi sur chacun de ces territoires.
- En revanche, on note des territoires qui ne disposent pas d'**Agence locale de Pôle Emploi**: les territoires du Sud Aveyron ainsi que le Ouest et Nord Ouest sont dépourvus de ces structures.



Évaluation territoriale

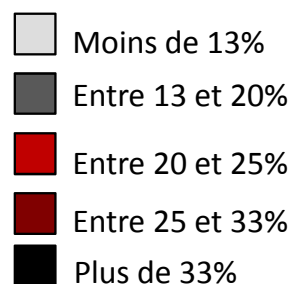
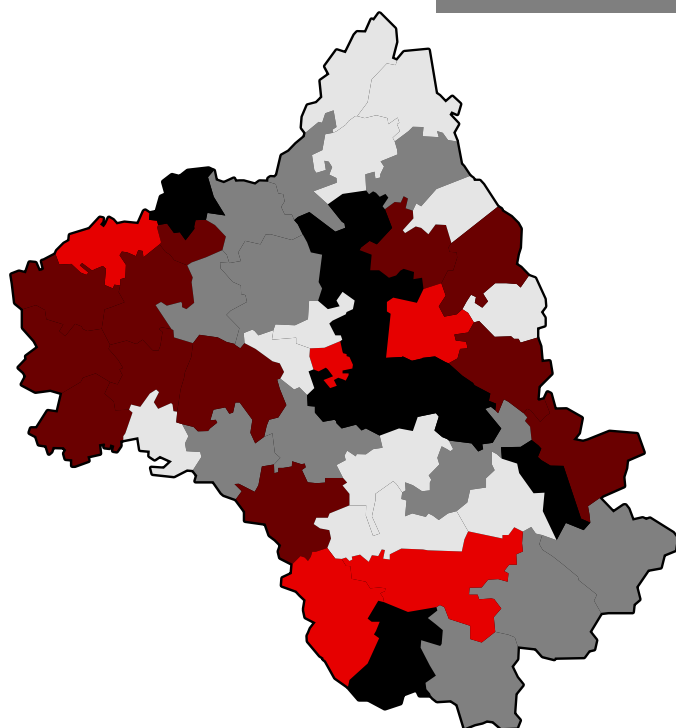
• Dispositif d'insertion

Taux d'inscription à Pôle Emploi des bénéficiaires du RMI

Part bénéficiaires du RMI demandeurs d'emploi

En février 2009

Source: Pôle Emploi. Traitement ENEIS



Aveyron : 20%

- En moyenne, **un bénéficiaire du RMI sur 5** est inscrit à Pôle Emploi. On constate néanmoins une disparité importante entre les territoires.
- Sur les cantons de **Decazeville** et de **Millau**, **plus d'un bénéficiaire sur 3** est inscrit à Pôle Emploi en tant que demandeur d'emploi.
- A l'inverse, cette proportion passe à moins **d'un bénéficiaire sur 6** sur l'agglomération de **Rodez** et le canton du **Mur de Barrez**.

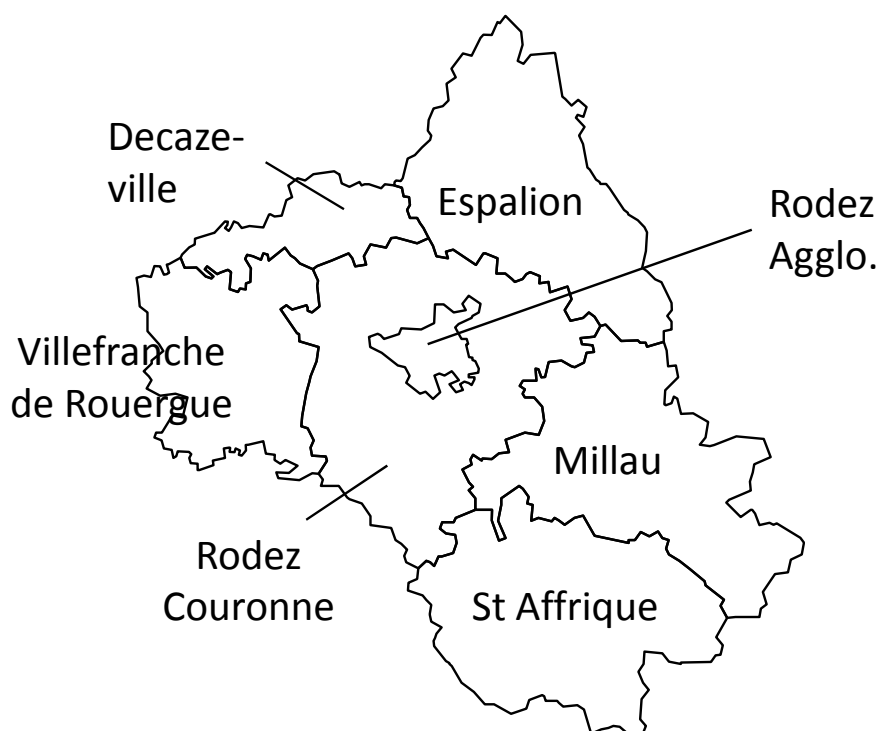


Fiches d'identité territoriale



Évaluation territoriale

•Les 7 unités territoriales de l'Aveyron





Évaluation territoriale

• Fiche d'identité territoriale : TAS Decazeville

	Nombre Decazeville	Taux Decazeville	Taux Aveyron
Cadrage (source: INSEE, 2008 et DGI, 2007)			
Nombre d'habitants	31 330	11%	100%
Revenu fiscal médian	19 874		21 559
Demande d'emploi (source: Pôle Emploi, fév. 2009)		Pour mille habitants	
Entreprises	1858	59‰	54‰
Demandeurs d'emploi	1 233	44‰	37‰
Accueil du jeune enfant (source: CG, fév. 2009)		Pour mille habitants	
Places en établissement et en ass. mat.	475	15,1‰	19,3‰
Public (source: CG, janv. 2009)		Pour mille habitants	
Bénéficiaires du RMI	499	18‰	17‰
Profil des allocataires du RMI		% des allocataires RMI	
Femmes	205	46,8%	49,4%
Inscrits à Pôle Emploi	153	31%	20%
Plus de 50 ans	96	21,8%	22,6%
Personnes isolées	255	58,0%	57,7%
Monoparents	76	20,0%	21,0%
Niveau V ou plus	227	80,2%	74,1%
RMI depuis plus de 10 ans	63	16,6%	11%
Reconnaissance du handicap	30	9,5%	11%
Contrats d'insertion		% des contrats	
Contrats signés au cours du mois	61	17%	100,0%
Contrats Insertion professionnelle	85	36,9%	40,6%
Contrats Accompagnement social / Santé	93	40,4%	38,4%
Contrats Formation / Emploi aidé / IAE	42	18,2%	14,6%
Sorties du dispositif RMI		% des sorties du dispositif	
Sorties pour emploi		12,5%	31,4%
Accompagnement (CG, déc. 2008)		Pour 1000 bénéficiaires	
Contrats aidés (CIRMA et CA)	27	61‰	70‰
Accompagnements Pôle Emploi	67 (UT Villefranche et Decazeville)	73‰	72‰
Accompagnements Point Emploi	0	0‰	43,1‰
Accompagnements Association intermédiaire	42	95‰	74‰
Accompagnements Chantiers d'insertion	0	0‰	27,4‰
Accompagnements PEP 12	8	16‰	31,2‰
Aides financières du Conseil général en 2008			
Nombre d'aides individuelles accordées	25	31,80%	100%
Montant moyen des aides individuelles accordées	662,30 €		513,70 €



Évaluation territoriale

• Fiche d'identité territoriale : TAS Espalion

	Nombre Espalion	Taux Espalion	Taux Aveyron
Cadrage (source: INSEE, 2008 et DGI, 2007)			
Habitants	28 842	11%	100%
Revenu fiscal médian	18 541		21 559
Demande d'emploi (source: Pôle Emploi, fév. 2009)		Pour mille habitants	
Entreprises	2313	80‰	54‰
Demandeurs d'emploi	709	16‰	37‰
Accueil du jeune enfant (source: CG, fév. 2009)		Pour mille habitants	
Places en établissement et en ass. mat.	497	17,2‰	19,3‰
Public (source: CG, janv. 2009)		Pour mille habitants	
Bénéficiaires du RMI	206	4,5‰	17‰
Profil des allocataires du RMI		% des allocataires RMI	
Femmes	85	48,0%	49,40%
Inscrits à Pôle Emploi	43	31%	21%
Plus de 50 ans	60	33,5%	22,60%
Personnes isolées	111	63%	57,70%
Monoparents	31	17%	21%
Niveau V ou plus	109	73,6%	74,10%
RMI depuis plus de 10 ans	15	8,7%	11%
Reconnaissance du handicap	14	4,4%	11%
Contrats d'insertion		% des contrats	
Contrats signés au cours du mois	25	7%	100%
Contrats Insertion professionnelle	49	41,8%	40,60%
Contrats Accompagnement social / Santé	29	24,6%	38,40%
Contrats Formation / Emploi aidé / IAE	27	23,0%	14,60%
Sorties du dispositif RMI		% des sorties du dispositif	
Sorties pour emploi		22,2%	31,40%
Accompagnement (CG, déc. 2008)		Pour 1000 bénéficiaires	
Contrats aidés (CIRMA et CA)	31	175‰	70‰
Accompagnements Pôle Emploi	84 (UT Rodez A, Rodez C, Espalion)	80‰	72‰
Accompagnements Association intermédiaire	119 (UT Rodez A, et C., Espalion)	114‰	74‰
Accompagnements Point Emploi	80	451‰	43,1‰
Accompagnements Chantiers d'insertion	15	84,7‰	27,4‰
Accompagnements PEP 12	1	5,8‰	31,2‰
Aides financières du Conseil général en 2008			
Nombre d'aides individuelles accordées	26	4,50%	100%
Montant moyen des aides individuelles accordées	347,30 €		513,70 €



Évaluation territoriale

• Fiche d'identité territoriale : TAS Millau

	Nombre Millau	Taux Millau	Taux Aveyron
Cadrage (source: INSEE, 2008 et DGI, 2007)			
Habitants	42 950	19%	100%
Revenu fiscal médian	37 737		21 559
Demande d'emploi (source: Pôle Emploi, fév. 2009)		Pour mille habitants	
Entreprises	1 476	34‰	54‰
Demandeurs d'emploi	2 087	37‰	37‰
Accueil du jeune enfant (source: CG, fév. 2009)		Pour mille habitants	
Places en établissement et en ass. mat.	807	18,8‰	19,3‰
Public (source: CG, janv. 2009)		Pour mille habitants	
Bénéficiaires du RMI	1 355	24‰	17‰
Profil des bénéficiaires du RMI		% des allocataires RMI	
Femmes	344	51,1%	49,4%
Inscrits à Pôle Emploi	43	21%	20%
Plus de 50 ans	149	22,4%	22,6%
Personnes isolées	398	54%	57,7%
Monoparents	166	25%	21,0%
Niveau V ou plus	422	70,6%	74,1%
RMI depuis plus de 10 ans	57	8,8%	11,0%
Reconnaissance du handicap	91	28,8%	11%
Contrats d'insertion		% des contrats	
Contrats signés au cours du mois	77	22%	100,0%
Contrats Insertion professionnelle	197	35,2%	40,6%
Contrats Accompagnement social / Santé	224	40,0%	38,4%
Contrats Formation / Emploi aidé / IAE	90	16,1%	14,6%
Sorties du dispositif RMI		% des sorties du dispositif	
Sorties pour emploi		35,2%	31,4%
Accompagnement (CG, déc. 2008)		Pour 1000 bénéficiaires	
Contrats aidés (CIRMA et CA)	32	48‰	70‰
Accompagnements Pôle Emploi	61 (UT Millau et St Afrique)	62‰	72‰
Accompagnements Point Emploi	0	0‰	43,1‰
Accompagnements Association intermédiaire	48 (UT Millau, St Afrique)	49‰	74‰
Accompagnements Chantiers d'insertion	11	16,3‰	27,4‰
Accompagnements PEP 12	39	49‰	31,2‰
Aides financières du Conseil général en 2008			
Nombre d'aides individuelles accordées	35	11,1%	100%
Montant moyen des aides individuelles accordées	669,20 €		513,70 €



Évaluation territoriale

• Fiche d'identité territoriale : TAS Rodez Agglomération

	Nombre Rodez Agglo	Taux Rodez Agglo	Taux Aveyron
Cadrage (source: INSEE, 2008 et DGI, 2007)			
Habitants	51 252	19%	100%
Revenu fiscal médian	35 970		21 559
Demande d'emploi (source: Pôle Emploi, fév. 2009)		Pour mille habitants	
Entreprises	1564	21‰	54‰
Demandeurs d'emploi	2 098	6,1%	37‰
Accueil du jeune enfant (source: CG, fév. 2009)		Pour mille habitants	
Places en établissement et en ass. mat.	1263	24,7‰	19,3‰
Public (source: CG, janv. 2009)		Pour mille habitants	
Bénéficiaires du RMI	1347	39‰	17‰
Profil des allocataires du RMI		% des allocataires RMI	
Femmes	303	47,0%	49,4%
Inscrits à Pôle Emploi	202	15%	20%
Plus de 50 ans	99	18,7%	22,6%
Personnes isolées	333	55%	57,7%
Monoparents	118	20%	21,0%
Niveau V ou plus	303	78,9%	74,1%
RMI depuis plus de 10 ans	49	9,5%	11,0%
Reconnaissance du handicap	57	18,0%	11%
Contrats d'insertion		% des contrats	
Contrats signés au cours du mois	43	12%	100,0%
Contrats Insertion professionnelle	191	44,1%	40,6%
Contrats Accompagnement social / Santé	65	36,9%	38,4%
Contrats Formation / Emploi aidé / IAE	44	10,9%	14,6%
Sorties du dispositif RMI		% des sorties du dispositif	
Sorties pour emploi		57,1%	31,4%
Accompagnement (CG, déc. 2008)		Pour 1000 bénéficiaires	
Contrats aidés (CIRMA et CA)	43	81‰	70‰
Accompagnements Pôle Emploi	84 (UT Rodez A, Rodez C, Espalion)	80‰	72‰
Accompagnements Pôle Emploi			
Accompagnements Point Emploi	0	0‰	43,1‰
Accompagnements Association intermédiaire	119 (UT Rodez A, et C., Espalion)	114‰	74‰
Accompagnements Chantiers d'insertion	16	20,1‰	27,4‰
Accompagnements PEP 12	21	26,4‰	31,2‰
Aides financières du Conseil général en 2008			
Nombre d'aides individuelles accordées	13	2,2%	100%
Montant moyen des aides individuelles accordées	1 195,90 €		513,70 €



Évaluation territoriale

• Fiche d'identité territoriale : TAS Rodez Couronne

	Nombre Rodez C.	Taux Rodez C.	Taux Aveyron
Cadrage (source: INSEE, 2008 et DGI, 2007)			
Habitants	55 827	20,0%	100%
Revenu fiscal médian	22 587		21 559
Demande d'emploi (source: Pôle Emploi, fév. 2009)			
		Pour mille habitants	
Entreprises	3115	56‰	54‰
Demandeurs d'emploi	1429	16‰	37‰
Accueil du jeune enfant (source: CG, fév. 2009)			
		Pour mille habitants	
Places en établissement et en ass. mat.	1217	21,8‰	19,3‰
Public (source: CG, janv. 2009)			
		Pour mille habitants	
Bénéficiaires du RMI	333	3,8‰	17‰
Profil des allocataires du RMI			
		% des allocataires RMI	
Femmes	219	53,0%	49,4%
Inscrits à Pôle Emploi	84	25%	20%
Plus de 50 ans	78	22,9%	22,6%
Personnes isolées	158	63%	57,7%
Monoparents	65	22 3%	21,0%
Niveau V ou plus	158	73,0%	74,1%
RMI depuis plus de 10 ans	25	16,5%	11,0%
Reconnaissance du handicap	58	18,4%	11%
Contrats d'insertion			
		% des contrats	
Contrats signés au cours du mois	33	9%	100,0%
Contrats Insertion professionnelle	112	54,8%	40,6%
Contrats Accompagnement social / Santé	65	27,6%	38,4%
Contrats Formation / Emploi aidé / IAE	62	12,4%	14,6%
Sorties du dispositif RMI			
		% des sorties du dispositif	
Sorties pour emploi		25,0%	31,4%
Accompagnement (CG, déc. 2008)			
		Pour 1000 bénéficiaires	
Contrats aidés (CIRMA et CA)	18	53‰	70‰
Accompagnements Pôle Emploi	84 (UT Rodez A, Rodez C, Espalion)	80‰	72‰
Accompagnements Point Emploi	0	0‰	43,1‰
Accompagnements Association intermédiaire	119 (UT Rodez A, et C., Espalion)	114‰	74‰
Accompagnements Chantiers d'insertion	26	63‰	27,4‰
Accompagnements PEP 12	6	18‰	31,2‰
Aides financières du Conseil général			
Nombre d'aides individuelles accordées	25	22,7%	100%
Montant moyen des aides individuelles accordées	725,60 €		513,70 €



Évaluation territoriale

• Fiche d'identité territoriale : TAS St Afrique

	Nombre St Afrique	Taux St Afrique	Taux Aveyron
Cadrage (source: INSEE, 2008 et DGI, 2007)			
Habitants	25 789	9%	100%
Revenu fiscal médian	18 721		21 559
Demande d'emploi (source: Pôle Emploi, fév. 2009)		Pour mille habitants	
Entreprises	1863	72‰	54‰
Demandeurs d'emploi	959	6,4%	37‰
Accueil du jeune enfant (source: CG, fév. 2009)		Pour mille habitants	
Places en établissement et en ass. mat.	368	14,3‰	19,3‰
Public (source: CG, janv. 2009)		Pour mille habitants	
Bénéficiaires du RMI	411	27‰	17‰
Profil des allocataires du RMI		% des allocataires RMI	
Femmes	148	48,0%	49,4%
Inscrits à Pôle Emploi	86	21%	20,0%
Plus de 50 ans	73	23,7%	22,6%
Personnes isolées	183	46%	57,7%
Monoparents	71	19%	21,0%
Niveau V ou plus	168	74,2%	74,1%
RMI depuis plus de 10 ans	25	16,5%	11%
Reconnaissance du handicap	29	9,2%	11%
Contrats d'insertion		% des contrats	
Contrats signés au cours du mois	46	13%	100,0%
Contrats Insertion professionnelle	165	27,5%	40,6%
Contrats Accompagnement social / Santé	61	53,4%	38,4%
Contrats Formation / Emploi aidé / IAE	41	15,2%	14,6%
Sorties du dispositif RMI		% des sorties du dispositif	
Sorties pour emploi		25,0%	31,4%
Accompagnement (CG, déc. 2008)		Pour 1000 bénéficiaires	
Contrats aidés (CIRMA et CA)	35	113‰	70‰
Accompagnements Pôle Emploi	61 (UT Millau et St Afrique)	62‰	72‰
Accompagnements Point Emploi	0	0‰	43,1‰
Accompagnements Association intermédiaire	48 (UT Millau, St Afrique)	49‰	74‰
Accompagnements Chantiers d'insertion	5	8,8‰	27,4‰
Accompagnements PEP 12	6	14,5‰	31,2‰
Aides financières du Conseil général en 2008			
Nombre d'aides individuelles accordées	36	20,4%	100%
Montant moyen des aides individuelles accordées	730,80 €		513,70 €



Évaluation territoriale

• Fiche d'identité territoriale : TAS Villefranche de Rouergue

	Nombre Villefranche	Taux Villefranche	Taux Aveyron
Cadrage (source: INSEE, 2008 et DGI, 2007)			
Habitants	37 387	14%	100%
Revenu fiscal médian	20 017		21 559
Demande d'emploi (source: Pôle Emploi, fév. 2009)			
		Pour mille habitants	
Entreprises	2648	71‰	54‰
Demandeurs d'emploi	10 008	48‰	37‰
Accueil du jeune enfant (source: CG, fév. 2009)			
		Pour mille habitants	
Places en établissement et en ass. mat.	665	17,7‰	19,3‰
Public (source: CG, janv. 2009)			
		Pour mille habitants	
Bénéficiaires du RMI	562	18‰	17‰
Profil des allocataires du RMI			
		% des allocataires RMI	
Femmes	378	51,0%	49,4%
Inscrits à Pôle Emploi	160	28%	20%
Plus de 50 ans	114	23,5%	22,6%
Personnes isolées	266	59%	57,7%
Monoparents	97	23%	21,0%
Niveau V ou plus	378	68,0%	74,1%
RMI depuis plus de 10 ans	45	8,0%	11,0%
Reconnaissance du handicap	37	11,7%	11%
Contrats d'insertion			
		% des contrats	
Contrats signés au cours du mois	46	13%	100,0%
Contrats Insertion professionnelle	165	27,5%	40,6%
Contrats Accompagnement social / Santé	61	53,4%	38,4%
Contrats Formation / Emploi aidé / IAE	41	15,2%	14,6%
Sorties du dispositif RMI			
		% des sorties du dispositif	
Sorties pour emploi		25,0%	31,4%
Accompagnement (CG, déc. 2008)			
		Pour 1000 bénéficiaires	
Contrats aidés (CIRMA et CA)	21	43‰	70‰
Accompagnements Pôle Emploi	67 (UT Villefranche et Decazeville)	73‰	72‰
Accompagnements Point Emploi	0	0‰	43,1‰
Accompagnements Association intermédiaire	34	70‰	74‰
Accompagnements Chantiers d'insertion	5	8,8‰	27,4‰
Accompagnements PEP 12	15	26,6‰	31,2‰
Aides financières du Conseil général en 2008			
Nombre d'aides individuelles accordées	41	20,4%	100%
Montant moyen des aides individuelles accordées	720,60 €		513,70 €



Évaluation thématique

- *Présentation des axes*
- *Insertion professionnelle*
- *Insertion pré-professionnelle*
- *Insertion sociale*

Synthèse de la comparaison interdépartementale

- Le département de l'Aveyron se signale par rapport au reste de l'échantillon par sa **taille très étendue** d'une part (*qui aura des implications en termes de maillage du territoire*) et par **sa situation économique plus favorable** (*taux de chômage, nombre d'entreprises,...*). Tout comme l'ensemble des Conseils Généraux, l'Aveyron doit faire face à des défis nombreux : conventionnement des S.I.A.E., généralisation du rSa, dégradation de la conjoncture économique, réforme de la fiscalité locale, etc.
- En **volume**, les montants consacrés par le Conseil Général aux politiques sociales, et en particulier le R.M.I., sont importants : le **budget d'aide sociale** du Conseil Général de l'Aveyron est le **deuxième plus important** de l'échantillon : 116 contre 92 millions d'euros en moyenne dans l'échantillon. De même, les crédits dédiés au R.M.I. sont aussi les seconds plus importants de l'échantillon (13 millions) (*source : A.N.D.A.S.S.*).
- Pour aider les bénéficiaires du R.M.I. (*et bientôt rSa*) à parvenir à l'autonomie financière et sociale, le dispositif départemental d'insertion dispose **d'atouts certains** :
 - Un **tissu économique** dense, une faible demande d'emploi, associée à un poids limité **de bénéficiaires de minima sociaux** (au titre desquels le R.M.I., mais aussi l'A.P.I.) dans la population
 - Une **offre d'insertion professionnelle** identifiée **budgétairement comme prioritaire** (*en deuxième position après la Haute Marne en terme de répartitions des crédits*) et **bien développée** (*financement de structures dédié à la création d'entreprise,...*). L'Aveyron est légèrement au dessus de la moyenne de l'échantillon concernant le financement de **contrats aidés**. Parmi ces contrats, on note en outre une proportion plus élevée de **CI-R.M.A.** (20 %), positionnés sur le **secteur marchand**, que dans les autres départements étudiés.
 - Des montants consacrés aux **aides individuelles** plus importantes que celles observés dans le reste de l'échantillon, ce qui traduit la volonté du Conseil général d'accompagner les bénéficiaires du RMI dans la réalisation de leur projet personnel.
- Certains points demandent à être renforcés au vu des résultats de l'étude comparative :
 - **L'offre d'insertion pré-professionnelle et socioprofessionnelle, notamment en S.I.A.E.**

doit être renforcée et/ou précisée, sauf à faire le choix du Cantal qui ne finance que les A.C.I., strictement à visée d'insertion sociale ou socio-professionnelle, et laisse à l'Etat la charge de l'insertion professionnelle. Ce choix peut être justifié au vu de la réforme induite par le rSa, **qui doit laisser à la charge de Pôle emploi l'insertion professionnelle**, mais peut s'avérer néanmoins risqué. En effet, bien que la direction de Pôle emploi affirme pouvoir assumer cette mission, les directeurs régionaux sont plus sceptiques sur cette capacité interne à assurer le suivi des personnes au rSa, d'autant dans un contexte actuel de forte augmentation de la demande d'emploi.

- D'autre part, le Conseil Général de l'Aveyron doit prendre en compte le fait que **la moitié des allocataires sont présents dans le dispositif depuis plus de deux ans**. Ces populations, généralement éloignées de l'emploi sont les plus difficiles à insérer. Notre expérience montre que seul un parcours continu et dynamique est à même de les réinsérer socialement et/ou professionnellement. Or, l'étude comparative met en lumière une offre d'insertion sociale insuffisante dans le département (**remobilisation, redynamisation,...**).

Insertion professionnelle

Accompagnement vers l'emploi

Public visé / Besoins

44 % des bénéficiaires du R.M.I. ont une activité professionnelle, majoritairement précaire et non durable : 41 % à moins d'un temps partiel et/ou en C.D.D., 36 % sous contrat aidé, 8 % à travers des petits travaux de subsistance.

Les bénéficiaires inscrits à Pôle emploi représentent ainsi 10 % des demandeurs d'emploi de l'Aveyron (*une proportion qui se situe dans la moyenne nationale*). Ce qui représente **un bénéficiaire du R.M.I. sur 5** inscrit à **Pôle emploi** (*février 2009*) – soit un taux d'inscription en deçà du niveau national (31% fin 2007). Les motifs d'inscription sont plus souvent liés à la **reprise d'activité** (17 % des inscriptions parmi les bénéficiaires R.M.I., contre 9 % des autres D.E.) et **l'indemnisation par l'assurance chômage**, très minoritaire parmi les bénéficiaires du R.M.I., est en diminution (20 % fin février 2009 contre 26 % fin 2007). Ces indicateurs montrent **un éloignement par rapport à l'emploi** plus important du public R.M.I. par rapport aux autres demandeurs d'emploi (*temps travaillés moindres et/ou plus anciens*).

Points forts

- Depuis 2006, l'A.N.P.E. (Pôle emploi depuis 2009) est chargée par le Conseil Général d'un **accompagnement renforcé** par rapport au droit commun, à destination de ces bénéficiaires inscrits. Trois **conseillers dédiés** réalisent l'accompagnement à raison de 50 personnes chacun dans les agences de MILLAU, RODEZ, VILLEFRANCHE-DE-ROUERGUE ET DECAZEVILLE. **194 bénéficiaires du R.M.I.** ont été suivis en 2008.
- Ce conseiller travaille en forte collaboration avec les services du Conseil Général : la mise en place de l'accompagnement est **concertée** entre les deux institutions (*donnant lieu à la signature d'un contrat d'accompagnement*) ; le conseiller dédié participe à l'élaboration du contrat d'insertion ; il est un **interlocuteur clairement identifié**, ce qui permet **d'informer les travailleurs sociaux** des C.M.S. des possibilités d'accès à l'emploi.
- L'accompagnement renforcé affiche une **meilleure efficacité** : 17 % des bénéficiaires en suivi renforcé de Pôle emploi trouvent un emploi, contre 7 % des bénéficiaires du R.M.I. suivis dans le cadre du droit commun (*source Pôle emploi*).
- L'Aveyron compte 8 Points « **Relais Emploi** » présents sur le nord de l'Aveyron et Rodez couronne.
- Les Points « **Relais Emploi** » sont identifiés comme **service de proximité pour la recherche d'emploi et la formation. Partenariat** avec Pôle emploi, les associations intermédiaires et le GRETA : antennes et permanences, visioconférences, réalisation de prestations conjointes,...

Points d'amélioration

- Les opérateurs de l'insertion professionnelle, comme de l'insertion socio-professionnelle, ont des difficultés à réaliser un réel **suivi dans l'emploi : prévention des abandons** avant la fin de la période d'essai et résolution des problèmes périphériques, **médiation** avec l'employeur ; **consolidation** du nombre d'heures travaillées, ... La difficulté réside à la fois dans la **disponibilité** de la personne, de son employeur et de l'accompagnateur.
- Ces difficultés s'observent notamment dans la mise en œuvre des **contrats aidés**, y compris dans le cadre d'une S.I.A.E. La **transition** entre la fin du contrat et le retour vers l'emploi durable est insuffisamment accompagnée. Sur ce point, on constate un manque de **coordination** entre les S.I.A.E. et Pôle emploi.

Contrat aidé

Public visé / Besoins

Le Conseil Général intervient dans le financement de **deux types de contrats aidés** destinés aux bénéficiaires du R.M.I. : **124 contrats d'avenir et 83 C.I.-R.M.A. en 2008.**

La contribution des contrats aidés à la **mise à l'emploi** des bénéficiaires du R.M.I. est importante : en 2008, ils **couvrent plus d'un tiers (36 %) des bénéficiaires qui exercent une activité professionnelle.**

- 20 % des titulaires d'un C.I.-R.M.A. sont dans le dispositif R.M.I. depuis plus de 2 ans.
- 42 % des titulaires d'un contrat d'avenir touchent le R.M.I. depuis plus de 2 ans.

Points forts

- Le Conseil Général affecte des moyens d'accompagnement ponctuels (*deux correspondants emploi*) sur les contrats aidés (*appui administratif et technique*).
- Sur les C.I.-R.M.A., le Conseil Général s'est fixé des objectifs en termes de **qualité d'emploi** : il privilégie les contrats de travail d'au moins **30 heures hebdomadaires** et recherche un engagement de l'employeur à **pérenniser le contrat de travail** en condition du renouvellement de la convention initiale de 6 mois.

Points d'amélioration

- Les difficultés à réaliser un réel suivi dans l'emploi, constatées dans les dispositifs d'accompagnement de manière générale, s'observent notamment dans la mise en œuvre des **contrats aidés**, y compris dans le cadre d'une S.I.A.E. La **transition** entre la fin du contrat et le retour vers l'emploi durable semble insuffisamment accompagnée. Sur ce point, on constate un manque de **coordination** entre les S.I.A.E. et Pôle emploi.

Création ou reprise d'activité indépendante

Public visé / Besoins

L'Aveyron se caractérise par un tissu économique constitué d'une part importante de **T.P.E./P.M.E.** La création d'activité peut être une **solution bien adaptée aux bénéficiaires du R.M.I.**, par exemple découragés par des refus systématiques

de la part d'employeurs, ou désirant développer une activité particulière (*notamment artistique*). Ainsi, 132 bénéficiaires sont actuellement travailleurs indépendants dans l'Aveyron, soit 9 % des bénéficiaires ayant une activité professionnelle. En outre, **11 % des contrats d'insertion** ont pour motif la création ou la reprise d'activité indépendante (de 7 % sur l'U.T. de VILLEFRANCHE-DE-ROUERGUE, à 18 % sur celle de SAINT-AFFRIQUE), soit 261 personnes.

Cependant, le public R.M.I. est particulièrement confronté à des **obstacles** à l'aboutissement du projet : isolement social et relationnel, manque de qualification, difficultés financières (*endettement,...*). Le travail d'accompagnement auprès de ce public se doit de prendre en compte ces facteurs de vulnérabilité, d'une part en affinant le projet et en **réorientant** dans le cas fréquent d'un projet **irréaliste** ; d'autre part en accompagnant au-delà de la création, en prévenant les **difficultés de gestion et de commercialisation**.

Points forts

- Il existe sur le territoire plusieurs **structures dédiées** à la création d'entreprises, financées par le Conseil Général pour renforcer l'accompagnement des bénéficiaires du R.M.I. : A.D.I.E., Boutique de gestion CRÉER, Midi-Pyrénées active, REGATE et Rile 12.
- 190 bénéficiaires en effet ont été suivis par les organismes RILE 12, l'A.D.I.E. et Boutique de gestion CRÉER.
- Cet accompagnement peut se mettre en place en **amont** et **aval de la création ou reprise**.
- Il est réalisé en bonne coordination avec le suivi du travailleur social, notamment en cas d'échec du projet, pour permettre une **réorientation** de la personne.
- Depuis la création d'une **coopérative d'activité** en 2004 (*Régate*), les porteurs de projet ont en outre la possibilité de **tester** leur activité tout en étant **salariés** de la coopérative (*18 bénéficiaires du R.M.I. en 2008*).
- Midi-Pyrénées Active et l'A.D.I.E. permettent de faciliter le **financement** des projets, qui sont soutenus par le Conseil Général pour aider les bénéficiaires du R.M.I. créateurs d'entreprise à travers le renforcement de fonds propres.
- Il existe par ailleurs sur le département un système de **parrainage** des porteurs de projets par « **Entente des Générations pour l'Emploi et pour l'Entreprise** ».

Points d'amélioration

- La fréquence et la couverture de RILE 12 assurées par des permanences pourraient être améliorées pour permettre un réel **accompagnement de proximité** des bénéficiaires.
- Les bénéficiaires du R.M.I. accompagnés pour devenir travailleurs indépendants ont particulièrement besoin d'une **aide appuyée à la gestion du budget (y compris personnel)**, en parallèle de l'accompagnement, d'où l'intérêt de pouvoir s'appuyer sur un accompagnement de type Economie sociale et familiale.
- Les bénéficiaires du R.M.I. accompagnés en **aval de la création ou reprise d'activité** gagneraient à être orientés plus rapidement vers les organismes compétents, lorsque les difficultés sont très avancées. Un système « *d'alerte* » de repérage des T.I. en difficulté pourrait être conçu en ce sens.

Insertion pré-professionnelle

Mobilité/ Garde d'enfants

Public visé / Besoins

Les acteurs de terrain soulignent que les difficultés à se déplacer sont souvent mises en avant lors de la mise en place d'un parcours d'insertion, en particulier pour les femmes (*le véhicule familial étant utilisé par le conjoint*). Ainsi, on peut noter que les Points « *Relais Emploi* », antennes de proximité, accueillent ainsi un public essentiellement féminin, leur recherche d'emploi restant exclusivement locale.

Les difficultés sont liées à la difficulté à financer l'achat et l'entretien d'un véhicule personnel, à l'insuffisance des transports collectifs, mais aussi à l'appréhension ou à la réticence à se déplacer.

La mobilité apparaît donc comme un enjeu majeur pour le dispositif d'insertion (*que ce soit social ou professionnel*) dans l'Aveyron, dans la mesure où elle conditionne l'accès aux offres d'emploi et de formation mais aussi aux prestations d'accompagnement social et socioprofessionnel.

La garde d'enfants est un autre frein fréquemment relevé par les professionnels, les possibilités étant limitées pour les personnes en recherche d'emploi ou concernées par les horaires de travail atypiques. Notons à ce titre que 20 % des allocataires du R.M.I. sont seuls avec des enfants à charge.

Points forts

- Le Conseil Général accorde aux bénéficiaires du R.M.I. des tarifs préférentiels sur les cartes de transports de bus favorisant la mobilité au sein du département.
- La Région Midi-Pyrénées favorise la mobilité des demandeurs d'emploi par la création d'une carte Midi-Pyrénées Emploi permettant de voyager gratuitement sur les lignes de train régionales.
- Certains Points Relais Emploi et associations agissant pour l'apprentissage des savoirs de base mettent en place des actions de formation pour accéder au permis : aide à la préparation du code, mobilisation pour se présenter au permis,...
- Des prêts de deux-roues sont organisés par trois des associations intermédiaires et une association, à destination d'un public précarisé, notamment les bénéficiaires du R.M.I., dans le cadre d'une recherche et/ou de reprise d'emploi ou de formation.
- L'aide à la mobilité représente la majeure partie (près de 90 %) des aides individuelles attribuées par le Conseil Général, soit 137 500 euro en 2008. 45 % de ces crédits sont consacrés à l'achat de véhicule, les crédits restants se répartissant entre financements de permis, assurances, réparations, frais de déplacement ou d'hébergement, ... L'octroi des aides est conditionné à un retour à l'emploi ou la formation.

Points d'amélioration

- Il serait souhaitable qu'un effort soit porté sur une meilleure couverture du réseau de transport en commun, notamment en ce qui concerne les horaires au regard des problématiques de mobilité des bénéficiaires du R.M.I. (*fréquence, horaires de passage inadaptés aux horaires de travail*), ce qui entrave la recherche et la poursuite d'une activité professionnelle.
- D'après les acteurs de terrain, les besoins d'aide à la mobilité individuelle sont forts et insuffisamment pourvus. Les ateliers deux-roues sont peu développés, notamment en raison d'abus et de problèmes financiers (*notamment liés à des problèmes d'impayés et à la caution*) qui entravent leur fonctionnement.
- La réflexion sur l'offre d'accueil du jeune enfant, menée par la future CO.DA.J.E. dans le cadre d'un partenariat avec l'ensemble des acteurs concernés (C.A.F., M.S.A. et collectivités de proximité), devrait intégrer la problématique des personnes.

Insertion par l'activité économique

Public visé / Besoins

Ces structures salarient, à travers des contrats aidés, des personnes confrontées à des problématiques d'ordre professionnel et/ou social, pour leur offrir une expérience de travail, et de formation en situation de production, ainsi qu'un accompagnement individualisé.

8 % des contrats d'insertion des bénéficiaires du R.M.I. mentionnent l'I.A.E. (*jusqu'à 19 % sur l'U.T. d'ESPALION*).

Points forts

- 14 S.I.A.E. sont financées par le Conseil Général sur un quota d'accompagnement de bénéficiaires du R.M.I.
 - On compte 7 chantiers d'insertion, 4 associations intermédiaires, 1 entreprise temporaire d'insertion, 2 entreprises d'insertion. Le maillage du territoire est relativement satisfaisant, dans la mesure où tous les territoires d'action sociale sont pourvus d'une SIAE.
 - Les A.I. ont réalisé 25 379 heures, et les chantiers ont suivi 81 personnes dans le cadre du R.M.I.
 - Les structures sont bien coordonnées entre elles, d'où des initiatives intéressantes en termes de mutualisation du personnel, d'harmonisation des outils (*démarche qualité CEDRE...*) et une meilleure cohérence des parcours des personnes accueillies (*fluidité entre le chantier et l'A.I.,...*).
- On note une diversification des secteurs d'activité et les publics visés (hommes / femmes) : ouverture à des secteurs tels que l'environnement et la récupération pour les chantiers d'insertion, intervention sur le secteur marchand et non marchand pour les A.I.,...
- Le Conseil Général travaille en partenariat avec l'Etat au sein de la C.D.I.A.E., ce qui donne lieu à la réalisation de bilans communs et la mise en place d'une action concertée.
- Les S.I.A.E. ont la possibilité de procéder à des E.M.T. (*Evaluations en Milieu de Travail - formation d'un salarié sur des périodes courtes au sein d'une « entreprise classique »*) par le biais de Pôle emploi.
- Le Conseil Général a choisi de ne pas se positionner sur les financements F.S.E. en tant que gestionnaire d'une enveloppe globale, mais a retravaillé ses partenariats avec les structures de sorte que

les S.I.A.E. puissent solliciter ce financement européen directement auprès de la D.D.T.E.F.P. en valorisant la contrepartie financière des crédits du départements.

Points d'amélioration

- La répartition des S.I.A.E. sur le territoire est inégale si l'on considère le maillage du territoire. Ainsi, il n'existe pas de chantier à DECAZEVILLE, l'E.T.T.I. ne couvre pas le territoire de MILLAU.
- Avec la baisse constatée de l'activité économique, les offres de missions proposées par les associations intermédiaires tendent à se réduire, avec des répercussions de ces difficultés sur l'activité de l'E.T.T.I., alors même que les accueils augmentent du fait de la contraction de l'offre d'emploi intérimaire. Le taux de réalisation des objectifs d'accompagnement varie fortement selon les structures, avec une moyenne de 96 % de leur objectif d'accompagnement.
- Une diversification des activités réalisées en S.I.A.E. (*Bâtiment, T.P. et les services à la personne*) doit être pensée de sorte à répondre aux besoins de nombreuses personnes souffrant de maux de dos. Le dispositif de l'I.A.E. pâtit d'un manque de liens avec le monde économique (*en termes de communication et d'information de ces employeurs potentiels,...*) et d'un manque de suivi dans la poursuite du parcours. Les liens avec Pôle emploi pourraient être renforcés sur ce point.

Formation

Public visé / Besoins

Le manque de qualification est un frein important au retour à l'emploi. Les personnes dans le dispositif R.M.I. affichent un **faible niveau de formation : les trois-quarts ne possèdent qu'un niveau V ou plus (jusqu'au C.A.P./B.E.P.)**.

En comparaison, cette proportion est légèrement inférieure à **60 %** parmi les demandeurs d'emploi (*en 2008*), ce qui souligne la particularité du public R.M.I.

Points forts

- **115 bénéficiaires du R.M.I. aveyronnais ont suivi une formation A.F.P.A.** en 2008.
- Les bénéficiaires du R.M.I. représentent 7 % des stagiaires A.F.P.A. Le parcours de formation accueillant la plus forte part de bénéficiaires du

R.M.I. correspond à de la **pré professionnalisation** (*15 bénéficiaires en 2008*).

- A noter que le taux de retour à l'emploi dans les 6 mois après une formation A.F.P.A. est de 70 % (*tout public*).
- Le Conseil Général et l'A.F.P.A. ont mis en place en 2008 trois modules de formation collective **spécifiques (programme de préparation et retour à l'emploi)** à RODEZ, MILLAU et DECAZEVILLE, ayant accueilli une quinzaine de bénéficiaires du R.M.I. par site.
- Plusieurs antennes **GRETA et SARAPP** existent au sein des Points « *Relais Emploi* » (*à l'initiative du Conseil Général : financement d'équipement informatique, vidéo-conférence*) favorisant un accès de **proximité** à de la formation.

Points d'amélioration

- Il faudrait trouver une articulation entre le Conseil Régional, organe chargé de la **formation**, et le Conseil Général, pour mettre en place des **actions spécifiques** à destination des bénéficiaires R.M.I.
- Les modules de formation du Plan régional de formation semblent peu adaptés aux spécificités du public R.M.I. (*volume horaire de la formation, autonomie nécessaire à l'apprentissage,...*), y compris la prestation du **GRETA** sur les **savoirs de base**. En outre, des **problèmes périphériques** (*mobilité, garde d'enfants, organisation du temps*) sont souvent mis en avant comme frein à l'accès à la formation pour les bénéficiaires du R.M.I.
- Le **programme de préparation et de retour à l'emploi**, expérimenté en 2008 en partenariat avec l'A.F.P.A. et le Conseil Général n'a pu apporter toutes les réponses aux problématiques **des participants** (*personnes de plus de 50 ans, très isolées socialement,...*).

Insertion sociale

Remobilisation

Public visé / Besoins

Une partie importante du public R.M.I. est concernée par la **pérennisation dans le dispositif R.M.I.** En moyenne, **près d'un allocataire sur 3 perçoit le**

R.M.I. depuis plus de 5 ans, et plus d'un sur 10 est dans le dispositif depuis plus de 10 ans. Une partie est également **âgée** (22 % *ont plus de 50 ans*). Notons par ailleurs que la part des personnes vivant seules est importante (58 %). Ces critères permettent d'approcher en partie les besoins en termes de **remobilisation** des bénéficiaires du R.M.I. (**resocialisation, dynamisation,...**). Les entretiens avec les groupes de bénéficiaires ont permis d'appréhender ce besoin même auprès de personnes qui perçoivent le R.M.I. depuis une période récente : sentiment **d'isolement relationnel** (*coupure avec l'entourage suite à l'entrée dans le dispositif R.M.I.,...*), de **découragement** (*face à des recherches d'emploi infructueuse,...*), et l'importance, au quotidien, de la « *motivation* », du « *moral* », pour faire avancer son projet d'insertion.

Points forts

- Les **C.M.S. du Conseil Général** organisent ponctuellement des ateliers d'insertion sociale et de **remobilisation**, notamment en lien avec le service social de la **M.S.A.** (*sur les femmes isolées en milieu rural ; ateliers de théâtre,...*).
- **Plusieurs associations** portent des actions de **convivialité** et/ou de **savoirs de base**, à destination notamment des populations d'origine étrangère et des **femmes** (*C.I.D.F.F.*).
- L'Etat (*crédits D.D.A.S.S.*) finance des mesures **d'Appui Social Individualisé**, un **accompagnement individuel et global** de personnes très en difficulté (*logement, gestion du budget,...*) : 72 mesures réalisées en 2008.

Points d'amélioration

- Les **problématiques liées à la socialisation et la remobilisation** ne sont pas suffisamment **prises en compte** dans l'accompagnement des personnes. Les interventions notamment **collectives** restent ponctuelles et limitées en termes de public et de couverture territoriale.
- En particulier, l'accompagnement des publics R.M.I. n'est pas articulé avec les actions des **centres sociaux** déjà existants sur les territoires. Ces structures, financées par la C.A.F. et les Communes, proposent différents activités, notamment d'économie sociale et familiale (***vie quotidienne, parentalité, convivialité,...***).
- Le dispositif de l'**A.S.I.** n'est pas **articulé** avec les actions d'insertion des bénéficiaires R.M.I. Les mesures A.S.I. n'ont pas fait l'objet de **partenariat**

entre l'Etat et le Conseil Général. Cette mesure a été recentrée sur les publics non bénéficiaires du R.M.I. en 2007 et a vocation à **disparaître en 2009**.

- Les **travailleurs précaires** n'ont pas la possibilité de bénéficier d'un accompagnement social en parallèle de leur reprise d'activité. Des besoins existent en termes d'aide au **maintien dans l'emploi** pour éviter la désinsertion professionnelle.
- Depuis 2008, il n'existe plus de référent spécifique pour les **gens du voyage**. En parallèle, très peu d'aires mises en place par les Communes ou groupements de Communes concernés par le Schéma départemental en faveur des Gens du voyage ont reçu des permanences de services administratifs et sociaux. Ce public présente pourtant des **spécificités propres** qui rendent difficiles un accompagnement de droit commun dans le cadre du R.M.I. Les allocataires Gens du voyage représentent 3 % des allocataires du R.M.I. du département (*janvier 2009*), soit 97 familles.

Logement

Public visé / Besoins

Les problèmes de logement sont un motif présent dans **5 % des contrats d'insertion**, soit **122 allocataires** du R.M.I. (*janvier 2009*). Cette part varie entre 2 % (*unité territoriale de DECAZEVILLE*) et un peu plus de 7 % sur les territoires de RODEZ, MILLAU, et d'ESPALION.

Les acteurs font le constat d'un **élargissement des publics concernés** par les problèmes de logement d'une part, et d'un durcissement des **problématiques rencontrées**, d'autre part.

Points forts

- Le Conseil Général et l'Etat pilotent en partenariat le **Programme Départemental d'Action pour le Logement des Personnes Défavorisées** qui organise une large palette d'actions.
- L'Aveyron compte 290 places d'hébergement (*foyers d'hébergements d'urgence, A.L.T., C.H.R.S., maison relais*).
- Des structures d'hébergement (*C.H.R.S. et A.L.T.*) sont conventionnées avec le Conseil Général pour l'accompagnement de bénéficiaires du R.M.I.

- Un accompagnement spécifique des **personnes Sans Domicile Fixe** est organisé sur le département et confié au **C.C.A.S. de RODEZ** ainsi qu'à **l'U.D.A.F.**, afin d'assurer la domiciliation et le suivi par une assistante sociale. 109 personnes ont été suivies par l'U.D.A.F. en 2008.

Points d'amélioration

- Le Conseil Général pourrait s'interroger sur l'opportunité d'augmenter le volume du nombre d'accompagnements qu'il pourrait déléguer aux structures d'hébergement (C.H.R.S. et A.L.T.) pour les bénéficiaires du rSa.
- L'accompagnement spécifique mis en place à destination des personnes Sans Domicile Fixe est insuffisant. En particulier, l'existence de **référénts territoriaux** fait défaut en dehors de Rodez Agglomération (*en particulier MILLAU et SAINT-AFFRIQUE*) et ne permet pas un accompagnement de proximité, alors que le public visé nécessite un **accompagnement très soutenu**.

Santé

La santé est un paramètre jouant un **rôle important et complexe dans la désinsertion** – soit que des problèmes médicaux aient empêché une **inaptitude professionnelle** et l'entrée dans le R.M.I. (*maladies professionnelles type mal de dos, accidents,...*), soit que ceux-ci soient apparus **par la suite** (*dépression, somatisation,...*). Ainsi, **410 contrats d'insertion mentionnent comme motif la santé** (janvier 2009), soit 17 % des contrats d'insertion.

L'accès à la santé est pourtant particulièrement délicat au sein du public bénéficiaire du R.M.I., au vu de la faiblesse des ressources, mais aussi pour des raisons de comportement (*problème de nutrition, d'hygiène,...*) qui appellent des solutions **préventives**. Les passerelles avec le champ du handicap sont également importantes pour une frange du public R.M.I.

Points forts

- Depuis 2006, les personnes rencontrant des problèmes de santé bénéficient d'un accompagnement vers l'emploi spécifique par **PEP 12**, association qui porte également **Cap Emploi**.
- Les bénéficiaires du R.M.I. ont la possibilité de

consulter un **psychologue** assurant des vacations dans les **C.M.S.**, dans une limite de 8 séances par personne.

- Le Centre de cure en alcoologie départemental est conventionné avec le Conseil Général pour l'accompagnement de bénéficiaires du R.M.I. 40 bénéficiaires ont été suivis par l'équipe du centre en 2008.
- Les **C.M.S.** travaillent en collaboration avec la **M.D.P.H. (Maison départementale des personnes handicapées, co-pilotée entre le Conseil Général et l'Etat) : le Conseiller Mission Emploi Insertion** transmet les informations nécessaires lors de demandes d'orientation M.D.P.H. (*pour une reconnaissance de travailleur handicapé, une demande d'A.A.H.,...*) ; la M.D.P.H. organise le retour d'information au travailleur social après la décision d'orientation. Ce travail est important pour que le travailleur social puisse accompagner les bénéficiaires du R.M.I. « à la marge du dispositif » (*personnes ayant vu leur demande d'A.A.H. refusée*).
- Des actions de **prévention** (*éducation à la santé*) auprès de chantiers d'insertion sont organisées par la M.S.A. et par le Centre de cure en alcoologie.

Points d'amélioration

- Les travailleurs sociaux des C.M.S. connaissent des difficultés pour **appréhender au mieux les problématiques de santé**. En particulier ont été relevés des manques en termes de formation sur les handicaps physiques et psychiques, sur l'alcoolisme - d'où un **manque de repérage et d'orientation** des bénéficiaires vers les structures existantes (*par exemple, vers le centre de cure en alcoologie*).
- En outre, le travailleur social n'a pas d'**interlocuteur médical dédié** qui puisse réaliser des **évaluations** (*pour connaître les possibilités d'employabilité de la personne, d'éventuelles problèmes psychologiques,...*), en vue d'**adapter les objectifs du contrat d'insertion** aux possibilités de la personne.
- Le centre de santé de la C.P.A.M., qui réalise des bilans gratuits, n'assure pas de couverture territoriale en dehors de RODEZ.
- L'accès à l'accompagnement des problèmes psychologiques doit être facilité par la formation ou un appui auprès des travailleurs sociaux (*accès aux soins, spécificité de l'accompagnement dans l'emploi des personnes rencontrant ce type de problèmes*).

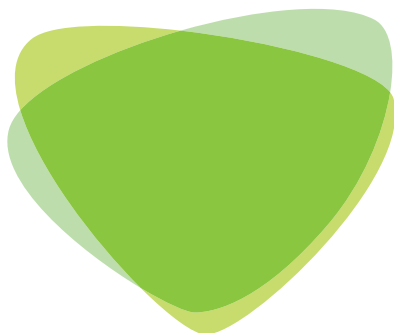
Synthèse de l'évaluation

Points forts

- Service de **placement à l'emploi** réalisé par des **conseillers Pôle emploi** spécialisés R.M.I., en forte collaboration avec l'accompagnement R.M.I. du Conseil Général
- Présence territoriale assurée par les **Relais Emploi** pour la **recherche d'emploi et la formation** sur certains secteurs du département
- Structuration du **secteur de l'insertion par l'activité économique** : bonne **coordination** des structures entre elles ; **pilotage effectif** assuré par la Direction du travail et le Conseil Général au sein du C.D.I.A.E.
- Des accompagnements sur le domaine de la **santé** : accompagnement spécifique **vers l'emploi** pour les bénéficiaires avec une problématique de santé ; présence de **psychologues vacataires** en C.M.S. ; organisation de passerelles avec le domaine du handicap par une bonne coordination avec la **M.D.P.H.**
- Un accompagnement spécialisé pour les ressortissants du **régime agricole**
- Mise en place en 2006 d'un **règlement intérieur des aides du Conseil Général** aux structures de l'insertion qui inclut une incitation à développer un retour à l'emploi (*aide spécifique au placement*)

Points d'amélioration

- Renforcer la communication auprès des professionnels concernés autour des modalités d'intervention du Conseil Général (*financement, mobilisation de l'offre,...*) ; faire évoluer le principe **d'examen au cas par cas des projets ponctuels** portés par les structures (*savoirs de base, mobilité,...*)
- Homogénéiser la **coordination entre les opérateurs de l'insertion et les professionnels du Conseil Général** sur le suivi des bénéficiaires
- Améliorer l'accompagnement **dans l'emploi** des bénéficiaires du R.M.I. (*bientôt rSa*)
- Développer la concertation du Conseil Général avec le **Conseil Régional** dans le domaine de la **formation individuelle ou collective** des bénéficiaires
- Développer sur l'ensemble du territoire les modules de **remobilisation** et d'ateliers **d'insertion sociale** pour les publics les plus fragilisés, en s'appuyant sur les acteurs existants (*par exemple, les centres sociaux*)
- Répondre aux besoins d'interventions spécifiques sur la **mobilité** et sur la **garde d'enfants**, en lien avec les autres acteurs compétents (*collectivités locales, C.A.F.,...*)



www.cg12.fr

En Aveyron,
tout nous rassemble